

futuribles

L'anticipation au service de l'action

Janvier-février 2022 • numéro 446



Difficultés de recrutement en France |

Télétravail : quelles perspectives ? |

Les valeurs des Russes |

Le modèle politique français |

Géopolitique de l'Arctique |

Les imaginaires de la mer |

futuribles

L'anticipation au service de l'action

Principale revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Diffusion

• En kiosque : À juste titres - Alicia Abadie
Tél. : + 33 (0)4 88 15 12 47 - E-mail : a.abadie@ajustetitres.fr
Information, modification de service ou réassort :
www.direct-editeurs.fr
Titre distribué par MLP

• En librairie : Futuribles - Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 73
E-mail : ahouguenague@futuribles.com

Revue bimestrielle

Futuribles - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France
Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70
E-mail : revue@futuribles.com
Site Internet : www.futuribles.com

Comité d'orientation : Julie Bouchard, Dominique Bourg, Alain Dupas, Jean-François Drevet, Jean-Pierre Dupuy, Hubert Landier, Corinne Lepage, Eleonora Masini, Joël de Rosnay, Alioune Sall, Hedva Sarfati, Jacques Testart.

Comité de rédaction : Sébastien Abis, Jean-Pierre Bellier, Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Anne Charreyron-Perchet, Pierre-Yves Cusset, Julien Damon, Elvire Fabry, Charles du Granrut, Jean Haëntjens, Bruno Hérault, Céline Laisney, Alain Michel, Pierre Papon, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Jacques Theys.

Fondateur - rédacteur en chef : Hugues de Jouvenel

Directeur de la publication : François de Jouvenel

Rédactrice en chef adjointe - secrétaire de rédaction :
Stéphanie Debruyne

Rédaction : Cécile Désaunay, Laurie Grzesiak, Marie Ségur

Abonnements - diffusion : Aude Houguenague

Secrétaire générale : Corinne Roëls

Correctrice : Anne De Beer

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de la revue *Futuribles*. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tout pays.

Service Abonnements / commandes :

Futuribles abonnements • 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70
E-mail : diffusion@futuribles.com • Site Internet : www.futuribles.com/fr/boutique/revue/

Abonnement

Édition imprimée*

France
et autres pays

1 an	2 ans
6 n ^{os} 115€	12 n ^{os} 199€

Enseignant, étudiant
Sur justificatif

1 an	2 ans
6 n ^{os} 58€	12 n ^{os} 105€

Édition numérique et archives*

Abonnement professionnel
1 à 2 500 utilisateurs**

1 an	2 ans
6 n ^{os} 225€	12 n ^{os} 390€

Abonnement particulier
1 utilisateur

1 an	2 ans
6 n ^{os} 115€	12 n ^{os} 199€

Enseignant, étudiant
Sur justificatif

1 an	2 ans
6 n ^{os} 58€	12 n ^{os} 105€

Édition imprimée + numérique*

Abonnement professionnel
1 à 2 500 utilisateurs**

1 an	2 ans
6 n ^{os} 280€	12 n ^{os} 485€

Abonnement particulier
1 utilisateur

1 an	2 ans
6 n ^{os} 160€	12 n ^{os} 277€

Enseignant, étudiant
Sur justificatif

1 an	2 ans
6 n ^{os} 90€	12 n ^{os} 165€

Le numéro

Tout pays, port inclus

22€

Tarifs pour tout pays jusqu'au 31/12/2022, TVA 2,1% incluse.

*Crédit d'impôt de 30% du prix de l'abonnement, réservé aux particuliers souscrivant un premier abonnement et payant leurs impôts en France. Reçu fiscal envoyé à l'abonné par Futuribles.

**Au-delà sur devis. Connexion avec une adresse IP au-delà de 10 utilisateurs.



Les articles de la revue *Futuribles* sont indexés dans Public Affairs Information Service (PAIS) Bulletin, CAB Abstracts, CSA Political Science and Government: A Guide to Periodical Literature, World Agricultural Economics and Rural Sociology Abstracts, Références, Généralis, Delphe, Sociological Abstracts, IBZ (Internationale Bibliographie der geistes- und sozialwissenschaftlichen Zeitschriftenliteratur), Scopus.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la propriété intellectuelle, article L. 122-5). L'autorisation de reproduire, dans une autre publication (livre ou périodique), un article paru dans la présente publication doit être obtenue auprès de l'éditeur : Aude Houguenague, Futuribles, 47 rue de Babylone, FR-75007 Paris, tél. : + 33 (0)1 53 63 37 73, e-mail : ahouguenague@futuribles.com. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie ou électroniques dans le cadre professionnel doit être obtenue auprès

du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, FR-75006 Paris, tél. : + 33 (0)1 44 07 47 70, fax : + 33 (0)1 46 34 67 19, e-mail : contact@cfcopies.com.

Associés principaux :

François de Jouvenel, Hugues de Jouvenel, Corinne Roëls

Commission paritaire n° 0426 D 80574 - ISSN 0337-307X

Corlet, Zone industrielle Ouest, rue Maximilien-Vox, Condé-sur-Noireau, 14110 Condé-en-Normandie, France
Dépôt légal n° 2111.0994 • JANVIER 2022

Illustration de couverture : © Sculpies / Shutterstock

futuribles

Janvier-février 2022 • numéro 446

- 3 | **Éditorial**
2022 et après ?
Hugues de Jouvenel
- 5 | **Sous-emploi et difficultés de recrutement en France**
Les enjeux de la formation professionnelle
Paul Santelmann
- 25 | **Télétravail : perspectives post-Covid**
Marc Malenfer
- 37 | **Les Russes sont-ils adeptes de valeurs illibérales et autoritaires ?**
Pierre Bréchon et Myriam Désert
- 53 | **Regard sur le soft power chinois**
À propos du rapport de l'IRSEM sur les opérations d'influence chinoises
Inès Cavalli
- 59 | **Géopolitique de la mer : les enjeux des routes arctiques**
Hervé Baudu et Frédéric Moncany de Saint-Aignan
- 71 | **Imaginaires de la mer : du passé aux futurs**
Bernard Kalaora, interview de Denis Lacroix
- 83 | **Tribune**
Quel avenir pour la Constitution administrative de la France ?
L'action publique et son rapport au temps
Arnaud Teyssier
- 97 | **Chronique européenne**
L'Europe prise au piège des migrations ?
Jean-François Drevet
- 105 | **Actualités prospectives**
Le métavers, le nouveau pari de Mark Zuckerberg | À quand l'égalité dans les tâches domestiques dans le couple ? | Les émissions de CO₂ au prisme des revenus | Catastrophes climatiques : quelles limites au modèle assurantiel ? | En France, les inégalités se stabilisent, la pauvreté augmente.
- 119 | **Lu, vu, entendu**
Pascal Picq, avec Denis Lafay, *Crise. Et si c'était notre chance ?* | Bertrand Badie et Dominique Vidal (sous la dir. de), *La France, une puissance contrariée. L'état du monde 2022* | Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie* | RTE, *Futurs énergétiques 2050. Les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050* | Guillaume Pitron, *L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un like.*
- 133 | **Abstracts**

2022 et après ?

L'éditorial d'Hugues de Jovenel

Voici le premier numéro de l'année 2022, à l'image de ce que nous essayons de faire depuis 46 ans : contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain et à explorer ses futurs possibles, afin que nos lecteurs puissent être pleinement impliqués dans les choix et les actions d'un avenir qui reste très largement à construire. En premier lieu, j'adresse donc à nos lectrices et à nos lecteurs mes vœux les meilleurs pour cette année nouvelle, et forme pour eux l'espoir, en paraphrasant Gandhi, qu'ils pourront être les acteurs des changements qu'ils souhaitent voir advenir dans le monde.

Le premier article de ce numéro porte sur un sujet très actuel, qui n'est pas vraiment nouveau mais qui risque d'être durable, celui des difficultés de recrutement en France. Celles-ci semblent paradoxales alors que le chômage, malgré sa récente décrue, reste à un niveau élevé en comparaison de celui de pays voisins. Pourquoi donc l'appariement des offres et des demandes d'emploi y est-il si problématique ? Sans doute pour plusieurs raisons parmi lesquelles figurent les piètres performances du système français d'éducation et de formation, son inadéquation aux besoins des entreprises et d'une société en profonde mutation, mais aussi de l'évolution de la valeur travail...

Nous avons, récemment encore, publié plusieurs articles sur l'évolution des valeurs en Europe occidentale qui sont très éclairants (n° 443). Incidemment, ils pointaient, tout en le nuancant, le risque d'une « montée du populisme autoritaire » qui, nos lecteurs le verront, reste toutefois bien différent à l'Ouest comparé à l'Est. En témoigne ici l'article sur les valeurs des Russes (qui sera bientôt suivi d'autres contributions sur les autres pays d'Europe de l'Est) ; cet article (p. 37) montre en effet combien, en Russie, la xénophobie, le nationalisme, l'individualisme et le maintien de l'ordre restent des valeurs très puissantes qui expliquent (peut-être sous réserve que les conditions de vie de la population ne se dégradent pas trop) le maintien du régime autoritaire de Vladimir Poutine et l'acceptation de la répression des voix dissidentes.

Un article est d'ailleurs à cet égard très révélateur : celui sur la « géopolitique de la mer » (p. 59), plus particulièrement centré sur la région arctique, un espace stratégique très largement contrôlé par, outre les pays nordiques, la Russie. Il est saisissant de constater

combien cet espace aux marges de l'Europe se trouve convoité par les grandes puissances mais ignoré de l'Union européenne en raison des carences qui sont les siennes en matière de politique extérieure. Comme l'écrit Jean-François Drevet à propos des migrations internationales, sans même évoquer ici leur instrumentalisation par la Biélorussie contre la Pologne, l'Europe occidentale apparaît bien faible en matière de politique internationale, du fait sans doute des intérêts divergents des États membres de l'Union, voire de leurs difficultés internes spécifiques...

À ce propos et s'agissant de la France, Arnaud Teyssier en dresse un portrait particulièrement alarmiste. Il estime en effet que « la force du modèle politique français résultait du fait que l'État s'appuyait sur deux piliers, l'un d'essence politique, l'autre de nature administrative », chacun ayant sa vertu propre et inscrivant son action dans des temporalités différentes. Or, écrit-il, le démantèlement, depuis 30 ans, de la fonction publique qui incarnait l'intérêt général, soumise à la double critique de son omniprésence et de son impuissance, conduit à laisser le pays en proie à une absence de vision à long terme et de repères, à être esclave des soubresauts de l'opinion, des aléas électoraux et d'errements politiques. « La démocratie, en France, traverse aujourd'hui une crise profonde », écrit l'auteur, qui est « d'abord une crise de l'État lui-même et de sa fonction dans la société ». Son texte est engagé ; il prend la défense d'une administration publique qu'il voudrait garante de l'intérêt collectif et qu'il estime asservie à un pouvoir politique lui-même désarmé dans un monde « devenu apparemment chaotique et immaîtrisable ». Formons l'espoir que cette tribune entraîne un débat sur l'avenir des institutions publiques et de la démocratie qui inspire aux Français, depuis plus de 10 ans, selon le CEVIPOF ¹, un sentiment de lassitude, de morosité et de défiance.

Mais tout n'est pas si sombre sur notre planète et dans ce numéro de *Futuribles*, dans le prolongement de notre série sur la mer, Bernard Kalaora, dans un beau texte philosophique et poétique, nous invite à reconsidérer les relations entre l'homme et la nature, et, en nous tournant vers la mer, à accepter « d'aller vers l'inconnu, l'incertain et l'invisible », à perdre nos repères et à retrouver une certaine forme d'ivresse (une libre interprétation de ma part) sans doute propice à la découverte de nouveaux horizons peut-être plus heureux. ■

1. Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po). URL : <https://www.sciencespo.fr/cevipof/fr/content/le-barometre-de-la-confiance-politique.html>. Consulté le 7 décembre 2021.

Sous-emploi et difficultés de recrutement en France

Les enjeux de la formation professionnelle

Par Paul Santelmann ¹

Si le taux de chômage en France, au milieu de l'automne 2021, baisse sensiblement, il reste nettement supérieur à celui des autres pays de la zone euro. Cependant, alors que les créations d'emplois sont dynamiques, le nombre d'offres non satisfaites, sujet d'âpres polémiques, révèle à nouveau le défaut d'adéquation entre l'offre et la demande. Comment expliquer ce phénomène ? Paul Santelmann montre ici combien le problème est complexe, car lié à une multitude de facteurs : le faible niveau d'emploi des jeunes et des seniors, l'écart entre les diplômes obtenus et les qualifications requises, les disparités régionales..., sans même parler ici de la formation tout au long de la vie qui, malgré différentes réformes, semble demeurer très inefficace, notamment en raison du maquis d'acteurs qui interviennent, au sein de l'administration et des centres de formation, sans être suffisamment au fait des besoins des entreprises.

Paul Santelmann décrit ici la situation particulière du marché du travail français, examine le rôle des différents canaux de recrutement existants, et montre surtout combien la formation professionnelle est défaillante pour assurer l'appariement entre l'offre et la demande, ainsi que permettre une meilleure mobilité professionnelle. Compte tenu de la disparité des situations, suivant les secteurs d'activité et les bassins d'emploi, il devient urgent, à la lecture de cette analyse, de revoir les modalités de fonctionnement de la formation en France, de sorte qu'elle puisse répondre efficacement aux besoins au plus près du terrain — ce qui implique manifestement d'en décentraliser le pilotage et la gestion. H.J.

1. Consultant expert en ingénierie des compétences.

Au deuxième trimestre 2021, selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) atteignait 2,4 millions de personnes en France, et le taux de chômage était quasi stable à 8,0 % de la population active et quasiment identique à son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire ². Mais, selon le ministère français du Travail, le nombre de postes non pourvus s'élevait à plus de 260 000, soit 21 % de plus qu'au premier trimestre et 20 % de plus que l'année dernière à la même période. Pôle emploi (l'établissement public en charge de l'emploi en France) annonçait en septembre 2021 un record d'un million d'offres d'emploi assorti de difficultés de recrutement et de pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs. Selon la DARES ³, « en 2019, 6 métiers sur 10 étaient en forte tension de recrutement, alors que seul 1 sur 4 l'était en 2015. [...] Parmi les 30 métiers les plus en tension en 2019, la plupart recrutent intensément sur un vivier réduit (faible, voire très faible disponibilité de la main-d'œuvre). Ces métiers requièrent fréquemment des formations spécifiques (très fort lien formation-emploi) et offrent, pour deux tiers d'entre eux, des conditions d'emploi plutôt meilleures que la moyenne. » Cette situation doit néanmoins être appréhendée à l'aune des 4,8 millions de contrats de travail signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs) au premier trimestre 2021, en France métropolitaine ⁴.

Dans la plupart des économies développées, les pénuries de main-d'œuvre sont d'abord liées à de faibles taux de chômage (4 % à 6 %). Elles conduisent également à des inadéquations entre le niveau de qualification des salariés et les emplois qu'ils exercent, avec du déclassement pour certains et des opportunités d'évolution professionnelle pour d'autres. Le paradoxe de la France, c'est d'être confrontée à la récurrence de ce problème depuis des décennies, au niveau tant conjoncturel que structurel. Cette situation interpelle l'action du service public de l'emploi, les différents volets de la formation professionnelle, mais questionne également les raisons de la plus ou moins grande attractivité des secteurs et des métiers, sachant qu'il

2. Avec une perspective de baisse de ce taux à moins de 8 % en 2022.

3. NIANG Moustapha et VROYLANDT Thomas, « Les tensions sur le marché du travail en 2019 », *DARES Résultats*, n° 32, 8 octobre 2020, DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion). URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/dares_marche_du_travail_tensions_en_2019.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

4. Source : DARES.

y a, en France, nombre de rapports et d'études sur ce sujet dont les conclusions demeurent étrangement inexploitées ou occultées ⁵.

La France du travail, c'est 39 % de la population totale

Au regard des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, le marché de l'emploi en France est caractérisé par différentes formes de sous-emploi de la population en âge de travailler (inactivité, chômage, retraite précoce) qui réduit les viviers d'actifs et entrave les mobilités professionnelles :

- un chômage de longue durée endémique ⁶ ;
- un très faible taux d'emploi des jeunes ;
- un déclin professionnel précoce assorti d'une discrimination par l'âge à l'embauche plus marquée que dans d'autres pays.

Les publications et rapports de la DARES ⁷, du COR ⁸ et de France Stratégie ⁹ font ainsi état d'un sous-emploi qui se concentre aux deux bouts de la chaîne générationnelle. Si le taux d'emploi des 15-24 ans n'est que de 8 %, le taux d'emploi des 25-54 ans s'établit à environ 80 %, le taux d'emploi des 55-59 ans se limite à 72 % et celui des 60-64 ans n'est plus que de 31 %. « La participation au marché du travail apparaît particulièrement faible pour les 65-69 ans. Leur taux d'emploi en France n'est que de 6,6 % en 2017, contre 12,7 % dans l'Union européenne (UE-28). L'écart dépasse 15 points avec la Suède, les États-Unis et le Japon ¹⁰. » Plus globalement, la struc-

5. On citera le copieux rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE / France Stratégie) de septembre 2013, *Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement*. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cor-rapport-emplois-vacants-difficulte-recrutement-octobre-2013.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

6. Au quatrième trimestre 2020, on comptait 2,8 millions de demandeurs d'emploi au chômage depuis plus d'un an, dont un million au chômage depuis trois ans ou plus.

7. BLAIZE Titouan *et alii*, « Emploi, chômage, population active en 2019 : accélération de l'emploi et amplification de la baisse du chômage », *DARES Analyses*, n° 19, juillet 2020. URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/daresanalyses_emploi-chomage-pop-active2019.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

8. *Évolution et perspectives des retraites en France*, rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), juin 2018. URL : <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-4269.pdf> ; et juin 2019. URL : <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-4646.pdf>. Consultés le 4 novembre 2021.

9. PROUET Emmanuelle et ROUSSELON Julien, *Les Seniors, l'emploi et la retraite*, France Stratégie, octobre 2018. URL : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport-seniors-emploi-retraite_01102018_0.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

10. MINNI Claude, « Emploi et chômage des seniors en 2018 », *DARES Résultats*, n° 13, mars 2019. URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/dares_resultats_emploi_chomage_seniors_2018.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

Tableau 1. Répartition de la population selon la situation en matière d'emploi en France

	Ensemble		Âge (en %)		
	En milliers	En %	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Actifs	29 438	72,0	37,7	88,0	66,5
<i>Ayant un emploi</i>	26 745	65,4	29,9	80,5	62,1
<i>Chômeurs</i>	2 693	6,6	7,8	7,5	4,4
Inactifs	11 486	28,1	62,3	12,0	33,5
Ensemble	40 924	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSEE, enquête Emploi 2018.

ture par âge de la population en âge de travailler est d'environ 40 millions de personnes dont 28 % d'inactifs et 7 % de demandeurs d'emploi ¹¹ (tableau 1) ¹².

Depuis des décennies, les jeunes s'éloignent de l'emploi et du monde du travail, les uns entraînés dans une poursuite d'études aux objectifs improbables ; les autres confrontés à un décrochage scolaire précoce et à une difficile insertion dans l'emploi. En fait, le système éducatif produit des surdiplômés et des sous-diplômés, majoritairement inadaptés ou impréparés aux besoins en compétences des entreprises. En lien avec cette fuite en avant dans une élévation du niveau de diplôme d'une partie des nouvelles générations, le Céreq ¹³ constate que « les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés [...] Un phénomène de déclassement en résulte pour les jeunes diplômés, objectivement ou subjectivement surdiplômés par rapport aux emplois qu'ils occupent, au moins au début de leur vie active. En second lieu, la détention d'un baccalauréat tend à devenir la norme pour accéder aux emplois qualifiés, mais également aux emplois non qualifiés, dans l'industrie comme dans les services. L'accès au marché du travail devient alors plus difficile pour les jeunes sans diplôme et les "décrocheurs scolaires", les emplois d'exécution étant de plus en plus souvent occupés par des actifs diplômés. »

11. Soit 14 millions de sans-emploi auxquels s'ajoutent les 13 millions de moins de 16 ans et les 13 millions de retraités de plus de 65 ans.

12. Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), la France est le pays où le nombre d'heures de travail par habitant (630) est le plus faible des pays développés, l'Allemagne est à 722 heures, le Royaume-Uni à 808, la Suisse à 943...

13. GUITTON Christophe et MOLINARI-PERRIER Mickaële, « Les normes de qualification sont-elles obsolètes ? », *Céreq Bref*, n° 409, juin 2021, Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). URL : https://www.cereq.fr/sites/default/files/2021-06/Bref409-web_0.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

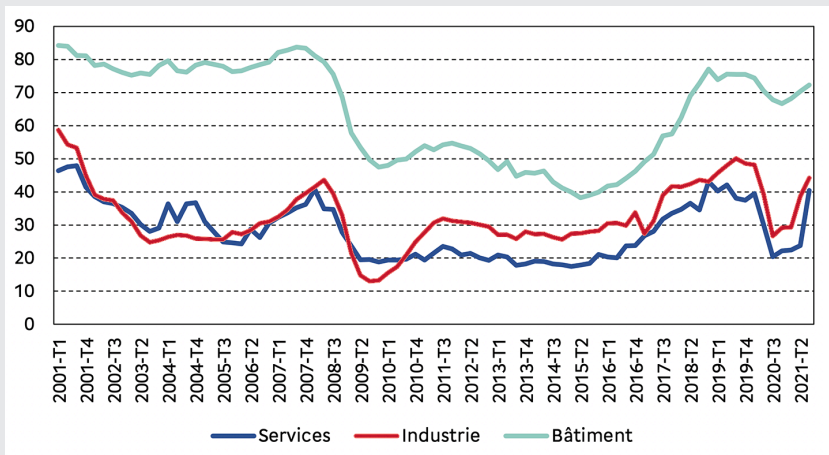
Cette situation mine le pacte social qui concentre l'activité productive sur les 30-50 ans qui s'avèrent, de fait, une réserve de main-d'œuvre insuffisante, et est accentuée par le poids des huit millions d'agents des secteurs public¹⁴ et parapublic, peu enclins à rejoindre le secteur privé. Quant à l'effort de formation des entreprises vis-à-vis de leurs salariés, il décroît à partir de 35 ans pour les employés et ouvriers, et de 50 ans pour les cadres¹⁵. Toutes ces tendances réduisent le potentiel d'actifs disponibles et disposés à évoluer professionnellement.

Des difficultés de recrutement contrastées

La France est confrontée à des tendances anciennes mais fluctuantes en matière de difficultés de recrutement (graphique 1).

Les tensions du marché du travail témoignent notamment de la faible attractivité du BTP (bâtiment-travaux publics) et de la mau-

Graphique 1. **Difficultés de recrutement en France** (en % des effectifs du secteur)



Source : GROBON Sébastien, RAMAJO Ismaël et ROUCHER Dorian, « Quelle relation entre difficultés de recrutement et taux de chômage ? La courbe de Beveridge en France et dans les autres pays européens », DARES, octobre 2021. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quelle-relation-entre-difficultes-de-recrutement-et-taux-de-chomage>. Consulté le 4 novembre 2021. Données INSEE (enquête de conjoncture).

14. Selon l'INSEE, fin 2019, 5,66 millions de salariés, soit un salarié sur cinq, travaillent dans la fonction publique. Ils sont 18 300 de plus qu'un an auparavant (+ 0,3 %).

15. DEMAÏLLY Dominique, « Formation professionnelle : quels facteurs limitent l'accès des salariés seniors ? », DARES Analyses, n° 31, juin 2016. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2016-031.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

Tableau 2. Les 10 principaux métiers en tension

2019	2020	2021
Aides à domicile et aides ménagères	Aides à domicile et aides ménagères	Charpentiers (bois)
Agents d'entretien de locaux	Aide-soignant(e)s	Couvreurs
Ingénieurs et cadres d'étude, R&D en informatique, chefs de projets informatiques	Ouvriers non qualifiés des industries agroalimentaires	Géomètres
Aides-soignant(e)s	Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	Tuyauteurs
Conducteurs routiers	Conducteurs routiers	Vétérinaires
Aides et apprentis de cuisine, employés polyvalents de la restauration	Maçons	Médecins
Serveurs de cafés / restaurants	Plombiers / Chauffagistes	Régleurs
Attachés commerciaux	Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation	Aides à domicile et aides ménagères
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	Charpentiers / Couvreurs	Carrossiers automobiles
Employés de maison et personnels de ménage	Ouvriers des travaux publics, du béton et de l'extraction	Mécaniciens et électroniciens de véhicules

Lecture : en gras, les constantes, c'est-à-dire les métiers en tension de manière récurrente sur la période.

Source : données BMO de Pôle emploi. URL : <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?graph=4&in=4&le=0&tu=10&pp=2021&ss=1>. Consulté le 4 novembre 2021.

vaise image de l'industrie qui entrave d'ailleurs l'actuelle tentative de relance industrielle¹⁶. Mais nombre de métiers dévalorisés des services ne sont pas non plus épargnés par cette tendance. En 2019, avant la pandémie qui a déstabilisé le marché de l'emploi, selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) de Pôle emploi, 50,1 % des recrutements étaient jugés difficiles par les entreprises (contre 44,4 % en 2018). L'analyse fine de cette situation est cependant complexe : si on compare sur les trois dernières années les difficultés de recrutement à partir de listes nationales des métiers concernés (tableau 2), on prend la mesure de l'extraordinaire variation des situations (avec certaines constantes) qui nécessite des interventions correctives plus territorialisées que nationales. En effet, il s'agit de croiser, dans chaque bassin d'emploi, les tendances sectorielles, le potentiel d'évolution de l'appareil de formation et l'évolution de l'employabilité de la population active, afin d'envisager les scénarios possibles de distorsion entre l'offre et la demande d'emplois.

16. Voir l'étude de Sonia Bellit, *À la recherche de la résilience industrielle. Les pouvoirs publics face à la crise*, La Fabrique de l'industrie (Les Notes de la fabrique) / Presses des mines, septembre 2021. URL : <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/a-la-recherche-de-la-resilience-industrielle-les-pouvoirs-publics-face-a-la-crise/>. Consulté le 4 novembre 2021. Cette note qui expose les enjeux de la relance industrielle sous-estime cependant la question du système de formation contributif à une telle perspective.

Car il y a bien aujourd'hui une France à plusieurs vitesses en matière d'emploi avec, d'un côté, une centaine de zones peu attractives, caractérisées par un sous-emploi, qui se situent en France métropolitaine dans le quart nord-est et le Massif central, et, de l'autre, des zones de forte attractivité comme la quinzaine de grandes agglomérations. Selon la DARES ¹⁷, « pour un métier donné, les tensions peuvent être plus ou moins prononcées suivant les échelons géographiques. Par exemple, au niveau national, le métier d'ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment est en tension. En revanche, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce n'est pas le cas dans deux départements sur six (Alpes-Maritimes et Var). *A contrario*, un métier peu tendu au niveau national peut l'être à certains niveaux géographiques. Les agents d'entretien de locaux en font partie. Ce métier n'est pas en tension sur l'ensemble de la France, mais il l'est dans certaines régions (Corse, Centre-Val de Loire, Bretagne...) ou départements (Cher, Meurthe-et Moselle, Loir-et-Cher...). »

Les transformations des métiers

Comme on peut le constater, les tensions concernent aussi bien des emplois considérés comme peu qualifiés et dévalorisés que des métiers traditionnels, des qualifications intermédiaires du secteur industriel, voire du secteur public (comme la SNCF, l'Éducation ou la Santé) et même des fonctions hautement qualifiées. Les pénuries d'emplois qualifiés correspondent souvent à l'écart entre l'évolution d'une partie de ces métiers par le mixage entre techniques traditionnelles, compétences numériques, compétences « vertes » et compétences transversales, et le contenu traditionnel des formations. La diffusion de l'informatique, les différents processus de robotisation, les enjeux environnementaux bousculent la logique de cloisonnement technique et les traditions sectorielles, alors même que les services s'implantent dans la conception des produits industriels, que le BTP s'industrialise, et que les services incorporent des processus et des normes qui dominaient la production industrielle. Les entreprises, notamment les TPE / PME (très petites, petites et moyennes entreprises), recherchent une main-d'œuvre de plus en plus polyvalente qui fait défaut du côté à la fois des chômeurs et des nouvelles générations.

Toutes ces tendances militent pour une politique intersectorielle de formation professionnelle mieux adaptée à l'accompagnement

17. NIANG Moustapha et VROYLANDT Thomas, *op. cit.*

des changements de métiers, de secteurs et d'entreprises en cours de carrière. Comme le préconisait le rapport du COE de 2013¹⁸, « un travail visant à identifier les possibilités d'évolution entre secteurs professionnels (notamment des secteurs où l'emploi est en repli vers des secteurs où il est dynamique et où des difficultés de recrutement peuvent apparaître) et à communiquer sur ces possibilités devrait être mené de manière plus systématique ». Or, nombre de secteurs d'activité se sont accommodés des logiques de spécialisation de la main-d'œuvre supposées favoriser leur « fidélisation ». Cette politique, relayée par le système de formation et de certification professionnelles, a entretenu le faible potentiel de reconversion de nombreux salariés, ce qui pénalise aussi les entreprises.

La spécialisation étroite et précoce de l'enseignement professionnel a également « masculinisé » nombre d'emplois et réduit les filières professionnelles des jeunes filles. Une note de 2013 du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP, devenu France Stratégie)¹⁹ faisait état de l'organisation « ségré-gationniste » de nombreux métiers, liée à une orientation scolaire défavorable à la mixité, amplifiée par les préjugés et les stéréotypes. Selon cette étude, seuls 17 % des métiers (16 % des emplois) peuvent être considérés comme mixtes (comportant entre 40 % et 60 % des deux sexes) ; or, moins les métiers sont mixtes, plus les employeurs se disent confrontés à des difficultés de recrutement²⁰. Enfin, certains secteurs d'activités comme le nettoyage ou le BTP, en peine d'attractivité, se sont résolus à une « ethnicisation » de la main-d'œuvre qui entretient des pratiques professionnelles archaïques, mais aussi un rétrécissement des filières d'embauche²¹.

Les canaux de recrutement

Parmi les paramètres qui conditionnent les embauches, il convient de catégoriser les types de recrutement (remplacement, création d'un emploi, recrutement en contrat à durée déterminée [CDD] ou indéterminée [CDI], etc.) qui pèsent sur les temporalités de décision

18. *Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement*, op. cit.

19. WISNIA-WEILL Vanessa, LAINÉ Frédéric et NAVES Marie-Cécile, « Mixité des métiers. Principaux enseignements et propositions tirés du chapitre "Orientations scolaires et métiers : une insuffisante mixité qui pénalise surtout les jeunes moins qualifiés" », *Note d'analyse*, CGSP, octobre 2013. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/mixitedesmetiers15oct-V616-oct.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

20. C'est notamment le cas des informaticiens où les femmes demeurent « étrangement » minoritaires.

21. JOUNIN Nicolas, « L'ethnicisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnie en milieu de travail », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 3, 2004, p. 103-126. URL : <http://journals.openedition.org/remi/2025>. Consulté le 4 novembre 2021.

Tableau 3. Canaux des recrutements en CDI ou en CDD de plus d'un mois réalisés entre septembre et novembre 2015 (en %)

	Part dans les recrutements aboutis	Taux d'efficacité du canal
Examen de candidatures spontanées	21	32
Appel aux relations personnelles ou professionnelles	27	52
Diffusion d'annonces	15	35
Consultation de bases de CV	3	8
Appel à un intermédiaire public (Pôle emploi)	13	36
Appel à un autre intermédiaire	15	43
Rappel de personnes ayant déjà travaillé dans l'établissement	5	20
Participation à des salons et autres canaux	1	5

Source : DARES (RÉMY Véronique et BERGEAT Maxime, *op. cit.*).

de l'employeur et les canaux de recrutement : candidatures spontanées, réseaux professionnels, relations personnelles, Pôle emploi ou retour de personnes ayant déjà travaillé dans l'entreprise. Le débauchage (contact avec des salariés travaillant chez les concurrents, les fournisseurs ou les clients) sont plus rares, sauf en ce qui concerne l'intérim. Les écoles et centres de formation sont très peu sollicités. En 2015, l'enquête Ofer (Offre d'emploi et recrutement) de la DARES²² a établi une répartition de l'origine des recrutements aboutis et du taux d'efficacité des différents canaux (voir tableau 3).

Avec le développement des sites d'intermédiation sur Internet, les modes de recrutement se sont modifiés avec, cependant, des contrastes selon les secteurs, la taille des entreprises et le niveau de qualification recherché. D'une manière générale, plus les entreprises augmentent en taille, plus elles ont recours à Internet, notamment pour le recrutement des plus qualifiés mais : « si Internet a pris une part importante dans la phase de recherche des candidats, les canaux traditionnels jouent encore un rôle important, puisque seul un recrutement sur cinq est directement imputé à Internet et, même en se limitant aux cas où il est effectivement mobilisé, seuls deux recrutements sur cinq lui sont attribués²³. » Cependant, une com-

22. RÉMY Véronique et BERGEAT Maxime, « Comment les employeurs recrutent-ils leurs salariés ? », *DARES Analyses*, n° 64, octobre 2017. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2017-064-.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

23. BERGEAT Maxime *et alii*, « Mobiliser Internet pour recruter : quelles sont les pratiques des employeurs ? », *DARES Analyses*, n° 32, juillet 2018. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2018-032v2.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

paraison avec un pays comme la Grande-Bretagne, où les agences privées de placement semblent plus dynamiques qu'en France, permet d'émettre l'hypothèse selon laquelle « les chercheurs d'emploi français seraient confrontés à une certaine faiblesse de l'intermédiation (entre autres privée) et à la grande passivité des entreprises sur le marché du travail. Les recruteurs français attendent que les candidats sachent les trouver tout seuls ²⁴. » La faible connaissance des métiers par nombre de demandeurs d'emploi est un élément qui demeure insuffisamment traité par le service public de l'emploi.

Cette montée en puissance d'Internet dans l'intermédiation de l'offre et de la demande d'emploi est loin d'avoir résolu la question des difficultés de recrutement, notamment du côté des entreprises de moins de 50 salariés : « la qualité intrinsèque des offres agrégées est très hétérogène, en raison même de la variété des sites sources qui n'ont pas tous les mêmes exigences. Ceci se traduit par un fort taux d'offres obsolètes (déjà pourvues ou abandonnées), ne correspondant pas à des emplois véritablement ouverts ou ne contenant pas certaines informations essentielles pour le candidat (salaire, type de contrat, localisation de l'entreprise, description précise du poste, etc.) ²⁵. » Par ailleurs, la tendance à appréhender les logiques de recrutement sous le seul critère de l'offre d'emploi et du métier concerné (les fameux « métiers en tension ») est assez réductrice, alors que les critères de taille d'entreprise, de secteur, de notoriété ou d'image, d'implantation géographique (accessibilité par les transports) apparaissent souvent déterminants dans les arbitrages des chercheurs d'emploi.

La formation professionnelle en question

La balkanisation des certifications professionnelles

Avant d'aborder la question de l'efficacité du système de formation professionnelle au regard des tensions sur le marché du travail, il n'est pas inutile de rappeler les caractéristiques du système français de certification professionnelle qui conditionne l'évolution de

24. LARQUIER Guillemette (de), « Une approche conventionnaliste du marché du travail fondée sur le recrutement des entreprises », université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, 12 décembre 2016. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01423201/document>. Consulté le 4 novembre 2021.

25. FONDEUR Yannick, « Les offres d'emploi sur Internet : vers la "transparence" du marché du travail ? », *Connaissance de l'emploi*, novembre 2016, Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET). URL : http://ceet.cnam.fr/medias/fichier/132-offres-d-emploi-sur-internet-vers-la-transparence-du-marche-du-travail_1507727494265-pdf?ID_FICHE=1049639&INLINE=FALSE. Consulté le 4 novembre 2021.

l'offre de formation qualifiante. Les diplômes professionnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (CAP [certificat d'aptitude professionnelle], bac professionnel, BTS [brevet de technicien supérieur], DUT [diplôme universitaire de technologie], licence professionnelle, titres d'ingénieur) dominent largement le paysage de la certification professionnelle et sont accessibles à tous les publics. Cependant, un agrégat de certifications professionnelles s'est ajouté peu à peu à cet édifice. On y trouve notamment :

- les diplômes professionnels d'autres ministères (Agriculture, Santé, Affaires sociales, Jeunesse et sports...);
- les 250 titres professionnels du ministère du Travail ;
- les 1 300 certificats de qualification professionnelle (CQP) relevant des branches professionnelles ;
- les milliers de titres professionnels inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et délivrés par des organismes de formation ou d'autres entités.

Ces certifications sont mobilisables dans quasiment l'ensemble des programmes et dispositifs développés dans le champ de l'apprentissage ou de la formation des adultes, ce qui relativise fortement leur vocation ou leurs finalités spécifiques. Quelle est la valeur ajoutée d'une telle profusion, illisible pour les personnes et les entreprises, et qui échappe à toute cohérence institutionnelle ?

Cette situation prédispose à des déperditions et des logiques de redondance car, si les certificateurs visent à couvrir un spectre large de métiers, les organismes de formation sont plutôt enclins à privilégier les diplômes et titres qui préparent aux métiers les plus répandus, qui sont les plus connus des publics et qui ne nécessitent pas des investissements matériels ou techniques trop onéreux. En fait, l'offre de formation se concentre sur une minorité de diplômes et de titres, comme le constate le ministère du Travail à propos de son propre système de validation : « Les certifiés sont fortement concentrés sur une partie seulement des 243 titres professionnels mis en œuvre en 2019. Quinze titres dans le domaine tertiaire concentrent à eux seuls plus de la moitié des certifiés (53,2 %) et moins de 50 titres en concentrent 80 %. La concentration des certifiés sur une minorité de titres augmente chaque année...²⁶ » En 2019, 35 titres professionnels du ministère du Travail dans le secteur du BTP concernaient

26. *Bilan des titres professionnels en 2019*, ministère du Travail et AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes). URL : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_titres_professionnels_2019.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

des effectifs nationaux de moins de 50 stagiaires. Dans l'industrie, ce sont 46 titres professionnels concernés par ce niveau d'effectif ! L'Éducation nationale est confrontée à la même tendance concernant ses diplômes professionnels.

Tableau 4. Voie d'accès au titre professionnel (effectifs concernés)

	2017	2018	2019
Formation	131 572	121 371	119 087
VAE*	4 439	2 599	972
Total	136 011	123 970	120 059

*Validation des acquis de l'expérience

Source : ministère du Travail.

Comment s'étonner qu'au niveau des 400 bassins d'emploi, les PME innovantes ou les entreprises industrielles peinent à trouver une main-d'œuvre qualifiée adaptée ? Des centaines de métiers ne sont préparés quasiment nulle part et d'autres sont, au contraire, préparés partout. Certains métiers renvoient à une dizaine de certifications différentes et d'autres ne correspondent à aucune certification. Quant à la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui était présumée favoriser l'employabilité des chômeurs et des salariés, son usage est anecdotique comme l'attestent les données relatives à l'accès (en diminution) aux titres professionnels du ministère du Travail (voir tableau 4).

La faible portée de la loi de 2018

Les constats que nous avons évoqués interrogent les objectifs et l'impact de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

En dehors d'aménagements institutionnels marqués par une volonté de recentralisation du positionnement des pouvoirs publics et d'une tendance à confondre simplification et standardisation, cette loi est plutôt dans la continuité des réformes antérieures. Celles-ci sont toutes fondées sur l'hypothèse qu'un système de formation professionnelle postscolaire se régule d'abord par le marché et la responsabilisation des personnes. Or, une politique de formation professionnelle bien comprise doit répondre à des enjeux économiques et sociaux bien plus importants que celui de la « liberté » individuelle de consommer des heures de formation financées par l'impôt. Cela n'obère évidemment pas les démarches d'autoformation de millions de personnes, les processus d'apprentissage plus ou moins informels ou les réseaux d'échange de savoirs qui travaillent la société, mais ces dynamiques n'ont nul besoin d'usines à gaz administratives pour prospérer.

LES PRINCIPAUX VOLETS DE LA LOI DE 2018

- ▶ Monétisation (sur fonds publics) du compte personnel de formation (CPF) associée à toute une série de dispositions fort compliquées supposées favoriser et diversifier son usage.
- ▶ Déploiement d'un Conseil en évolution professionnelle (CEP) enrichi.
- ▶ Création du « plan de développement des compétences » en remplacement du plan de formation + aménagement du régime de l'entretien professionnel.
- ▶ Suppression des périodes de professionnalisation et mise en place d'un nouveau dispositif de reconversion permettant au salarié de changer de métier ou de profession.
- ▶ Refondation du système de construction et de régulation des diplômes et titres professionnels, nouvelle gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec la création de « France Compétences », un organisme quadripartite s'imposant au paritarisme.
- ▶ Réforme de l'apprentissage, transféré des régions vers les branches professionnelles. ■

P.S.

L'extraordinaire variété des contenus et des objectifs de formation professionnelle qui renvoie à des milliers de métiers (5 000 selon l'INSEE) et à des centaines de branches professionnelles, ne prédispose pas à un marché libre. Ce modèle se heurte d'ailleurs au poids quasi monopolistique du système éducatif en matière de production de savoirs à finalité professionnelle. En ce qui concerne le système organisé de formation continue, c'est bien l'employeur, public ou privé, qui est supposé identifier les besoins en compétences des salariés pour y répondre. Quant aux jeunes en insertion ou aux demandeurs d'emploi, leur accès à la formation est largement prédéterminé par les achats publics et paritaires de formation. L'apport du CPF demeure donc anecdotique dans un contexte largement dominé par la réglementation, mais s'avère un mécanisme dispendieux de dispersion budgétaire de centaines de millions d'euros²⁷ alors même qu'il s'agit de concentrer des moyens de formation sur la transition énergétique, le développement du numérique ou la relance de l'industrie.

On est donc confronté à un paradoxe où l'affichage libéral de la loi coexiste avec un édifice institutionnel boursouflé (voir encadré page suivante) et une approche conceptuelle inintelligible, avec comme conséquence essentielle un pilotage plutôt défailant et ruineux sur les plans opérationnel et budgétaire.

27. En 2018 le coût du CPF était d'environ 850 millions d'euros.

L'ÉMIETTEMENT INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), DRIETS (Directions régionales et interdépartementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), Pôle emploi, UNÉDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), Conseils régionaux, Missions locales, France Compétences, Haut-Commissariat aux compétences, ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), CEET (Centre d'études de l'emploi et du travail), AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes), OPCO (Opérateurs de compétences), France Stratégie / COE (Conseil d'orientation pour l'emploi), CARIF / OREF (Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation), CAE (Conseil d'analyse économique), CIE (Conseil

de l'inclusion dans l'emploi), Cap Emploi, CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles), Maisons de l'emploi... L'univers institutionnel des politiques d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle regroupe plus d'une vingtaine de structures publiques, paritaires, quadripartites et même privées, dont une moitié d'instances nationales. On peut y ajouter les apports statistiques de l'INSEE sur les questions d'emploi, l'action d'autres ministères (Éducation nationale, Industrie, Affaires sociales) ou des Conseils départementaux dans des registres connexes.

Cette foudrature d'administrations, d'instances et de structures dont les vocations (opérationnelles et d'études) sont multiples mais intimement liées, témoigne d'une fragmentation et d'une perte de cohésion de l'action publique dans le champ de l'emploi, du développement économique, de l'insertion sociale et de la formation professionnelle. ■

P.S.

Une réforme de l'apprentissage au milieu du gué

En ce qui concerne la formation des jeunes, la loi de 2018 a procédé à un repositionnement de l'apprentissage avec :

- le transfert de ce dispositif, antérieurement piloté par les Conseils régionaux, vers les branches professionnelles ;
- la libéralisation de la création des centres de formation d'apprentis (CFA) ;
- le financement au contrat en remplacement d'un financement par sections ;
- des simplifications d'usage pour les entreprises.

Ce volet de la réforme est certainement le plus important. L'apprentissage constitue une voie d'intégration locale dans l'emploi des nouvelles générations, comme en Allemagne. C'est dans les régions où l'apprentissage est historiquement élevé que le taux de chômage des jeunes a été le plus faible. En 2018, avant la réforme, le taux de chômage des jeunes variait de 15,9 % en Île-de-France à 29,3 % dans les Hauts-de-France (région où l'apprentissage a toujours été sous-développé)²⁸. Désormais, l'apprentissage est considéré comme le pivot de la formation professionnelle initiale, mais aussi comme le moteur de l'accès à l'emploi des apprentis.

Les conséquences de cette réforme ont été marquées, dès 2019, par une baisse des entrées dans le contrat de professionnalisation (moins 7,1 % sur un an)²⁹, au profit de l'apprentissage qui a connu une hausse significative en 2020 avec 525 600 entrées (contre 321 000 en 2018), mais concernant essentiellement les formations de l'enseignement supérieur : « Alors que les contrats permettant de préparer une formation du supérieur comptaient pour un peu moins de 4 entrées sur 10 en 2018, ils en représentent près de 6 sur 10 en 2020. C'est la part des contrats de niveau bac + 3 à bac + 5 qui s'accroît le plus entre 2019 et 2020 (+ 9 points, de 26 % à 35 %). À l'inverse, la part des niveaux équivalents au CAP se replie (- 9 points), bien que le nombre d'embauches sur ces niveaux de formations augmente (+ 7 %) ³⁰. »

La pandémie a cependant déstabilisé momentanément cette dynamique et il est trop tôt pour évaluer l'impact de la poussée de l'apprentissage sur les difficultés de recrutement des entreprises. Cependant, le gouvernement, en misant sur les CFA pour développer et diversifier l'offre de formation, n'a pas pris la mesure des limites d'une telle approche. La libéralisation de l'offre de formation ne garantit nullement son adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Comme c'est le cas pour la formation qualifiante des adultes, les prestataires de formation ne sont guère enclins à s'investir sur des créneaux peu rentables et peu attractifs pour les jeunes (industrie, BTP, métiers rares, matière d'œuvre

28. Données DARES.

29. TOURÉ Macoura, « Le contrat de professionnalisation en 2019. Un recul des embauches chez les jeunes de moins de 30 ans », *DARES Résultats*, n° 31, juin 2021. URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/d610cbb92d3b45c6f26300336081b98a/Dares_Résultats_contrats_professionnalisation_2019.pdf. Consulté le 4 novembre 2021.

30. CUPILLARD Émilie, « Une très forte augmentation des entrées en contrat d'apprentissage en 2020 », *DARES Focus*, n° 38, 8 juillet 2021. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/une-tres-forte-augmentation-des-entrees-en-contrat-dapprentissage-en-2020>. Consulté le 4 novembre 2021.

et plateaux techniques onéreux, etc.). Le modèle économique du financement au contrat les éloigne d'une stratégie adaptée aux transformations de l'économie. Cet écueil est partiellement compensé par l'engagement croissant des entreprises dans le développement de leurs propres CFA, mais aussi de fonctions formatives mieux intégrées dans les organisations de travail.

Les limites d'une politique court-termiste

En attendant l'impact de l'apprentissage sur le marché de l'emploi, le système de formation continue dédié aux actifs en mobilité (chômeurs ou salariés) demeure marqué par de nombreuses insuffisances. D'abord, la dévalorisation de certains secteurs et métiers a réduit l'attractivité de nombreuses spécialités de formation, notamment industrielles, qui ne parviennent pas à constituer des groupes de stagiaires suffisants pour les rentabiliser. Ces processus conduisent à des fermetures de sections, à une détérioration de la qualité des formations elles-mêmes, à une pénurie de formateurs expérimentés, à des décrochages et une démotivation des stagiaires. En fait, le constat ancien d'une carence structurelle en matière de pilotage du système de formation professionnelle est toujours d'actualité : « Il existe de nombreuses structures de concertation et de très nombreux acteurs dans ce domaine de la formation professionnelle, mais pas de plan général susceptible de les coordonner. Les nombreuses priorités stratégiques de l'économie ne parviennent pas à se décliner clairement, ce qui favorise une vision "adéquationniste" de court terme sans d'ailleurs y parvenir, qui capte les financements au détriment du renforcement général des compétences au service d'un investissement dans les secteurs d'avenir ³¹. »

Ainsi la formation des demandeurs d'emploi est multidispositif, multifinancier et pluriprestataire : Pôle emploi dispose de cinq dispositifs de formation auxquels s'ajoutent les formations financées par les OPCO (opérateurs de compétences), les Conseils régionaux, l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), d'autres financeurs publics (État, Conseils départementaux, communes), les demandeurs d'emploi eux-mêmes.

31. COQUET Bruno, *Un an de crise sanitaire. État des lieux du marché du travail et enjeux pour la relance*, COE / France Stratégie, rapport de synthèse, avril 2021. URL : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-coe-rapport-synthese-crise-sanitaire-avril.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

Cette panoplie de modalités de financement renvoie à une typologie fourmillante d'objectifs de formation (mobilisation, adaptation au poste de travail, certification, perfectionnement, élargissement des compétences, préparation à la qualification, professionnalisation, etc.). Cet ensemble rend assez difficile sa cohérence, mais aussi l'accès à la formation des chômeurs. En septembre 2021, l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC) faisait ce constat : « Comment s'y retrouver, quand on est au chômage, face à cette profusion d'informations et de possibilités ? Comment être en mesure de décrypter les avantages et inconvénients de ces multiples options ? Cette complexité hypothèque les possibilités d'accès du chercheur d'emploi à l'action la plus adaptée à sa situation ³². »

Parmi tous les dispositifs de formation proposés aux demandeurs d'emploi, ceux qui s'inscrivent dans le cadre de processus d'embauche ou d'engagement de secteurs d'activité, comme les « actions de formation préalables au recrutement » (AFPR) ou les « préparations opérationnelles à l'emploi » (POE) individuelles ou collectives, semblent les plus efficaces pour résoudre une partie des difficultés conjoncturelles de recrutement. Mais elles ne permettent pas de corriger le décrochage social et professionnel des 2,7 millions chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi, dont plus d'un million s'y trouvent depuis plus de trois ans) ³³ pour lesquels le retour à l'emploi de droit commun est souvent très difficile.

Quant à la logique des formations courtes destinées à un retour rapide à l'emploi, elle pose question. Un éclairage du Céreq ³⁴ sur l'effort de formation des entreprises à l'égard des nouveaux recrutés analysait la corrélation entre effort de formation et maintien dans l'emploi des chômeurs recrutés : « Il y a bien pour les chômeurs un lien entre le fait de bénéficier d'une action de formation à l'embauche et la possibilité qu'ils ont [de] se stabiliser dans l'emploi. » Ce constat portait sur l'effort de formation mobilisé

32. *Formation professionnelle des chercheurs d'emploi : sortir du parcours du combattant ! Pistes pour accélérer et simplifier l'accès à la formation professionnelle*, SNC, 2021. URL : <https://snc.asso.fr/ressources/publications/1/bfa7ea0-3673-SNC-RAPPORT-2021.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

33. LE NINIVIN David, « Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 3^e trimestre 2021 », *DARES Indicateurs*, n° 58, 27 octobre 2021. URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/demandeurs-emploi-inscrits-pole-emploi-au-3e-trimestre-2021>. Consulté le 4 novembre 2021.

34. LARQUIER Guillemette (de), RIEUCAU Géraldine et TUCHSZIRER Carole, « Recruter et former : un enjeu pour adapter et stabiliser les salariés dans l'entreprise ? », *Céreq Bref*, n° 351, décembre 2016. URL : <https://www.cereq.fr/sites/default/files/2018-09/b5ad3b24f0aac92a32fa151ab2b55506.pdf>. Consulté le 4 novembre 2021.

ATTENTION STATISTIQUES !

Le Premier ministre français déclarait fin septembre 2021 qu'il y avait 300 000 offres d'emploi non pourvues. « Nous n'en avons jamais eu autant », affirmait alors le président du Medef (Mouvement des entreprises de France). Deux affirmations sujettes à caution ! Ces chiffres sont faux selon Pôle emploi, qui souligne une précision utile : « non satisfaites depuis combien de temps », un mois ou un an ?

« La baisse du chômage s'accélère encore », titrait le journal *Les Échos* (28 octobre). Il s'agit en effet du nombre de demandeurs d'emploi de la catégorie A, qui est repassé sous la barre symbolique des 3,5 millions. Mais si l'on tient compte du chômage de ceux qui ont « un peu ou beaucoup travaillé » (les catégories B et C), le nombre de demandeurs d'emploi atteignait, à la fin du troisième trimestre 2021, près de 5,8 millions, comme le rappelle *Les Échos*, soit un écart de plus de 2 millions de personnes...

Le problème résulte du fait qu'il y a plusieurs définitions du chômage et autant d'indicateurs statistiques différents. Le chiffre de 3,5 millions de chômeurs dits de catégorie A correspond au nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus, sans emploi, disponibles pour travailler dans les deux semaines et qui ont effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi. Tel est l'indicateur retenu par le BIT. Le taux de chômage de cette catégorie s'élève alors à 8,1 %, un niveau très faible au regard des 10 dernières années. Mais l'INSEE, exploitant

les enquêtes de Pôle emploi, publie des statistiques plus précises, mensuellement, qui permettent de mieux distinguer la diversité des chômeurs selon cinq catégories, parmi lesquelles figurent, outre la catégorie A, d'une part les catégories B et C incluses dans les 5,8 millions de chômeurs susmentionnés ; d'autre part les catégories D et E qui correspondent aux personnes dispensées de recherche d'emploi (congés maladie, invalidité, stage...).

S'agissant maintenant du taux de chômage, celui-ci peut être calculé de deux manières : en rapportant le nombre de chômeurs, soit à la population active âgée de 15 à 64 ans, soit à la population âgée de 15 ans ou plus. Cela fait une sérieuse différence ! En retenant la première définition, la population active aurait augmenté, depuis 10 ans, d'un million de personnes sous l'effet de l'accroissement des effectifs de population dans cette tranche d'âge et surtout de l'augmentation du taux d'activité, soit un taux d'activité de 71,7 % en 2019. Mais, si nous nous intéressons au nombre d'actifs effectivement occupés rapporté à la population active, ce que l'on appelle le taux d'emploi, ce dernier n'est plus que de 65,4 %, un niveau très bas au regard des autres pays de l'OCDE, en raison du faible taux d'emploi des jeunes et des seniors. Cela ne signifie pas pour autant que les Français travaillent moins que les autres puisqu'ils travaillent en moyenne 1 511 heures par an, donc moins que la moyenne des pays de l'OCDE mais plus que dans les pays d'Europe du Nord, en Allemagne ou aux Pays-Bas...

Il s'agit bien sûr ici de l'emploi au niveau national (sans compter Mayotte). Mais d'importantes variations existent entre les bassins d'emploi où se pose réellement le problème de l'appariement entre, d'un côté, les offres selon les métiers et les qualifications requises ; de l'autre, les demandes et les diplômés obtenus, sans même évo-

quer le genre, l'âge, sinon les aspirations. À mesure qu'approchent les élections présidentielles en France, force est de craindre que tous les candidats fassent des statistiques les usages les plus divers, et parfois fort mensongers. L'objectif est ici de les alerter sur ces dangers. ■

H.J.

directement par l'entreprise et confirmait les choix de Pôle emploi de privilégier les formules impliquant l'entreprise. Mais l'étude ne tranchait pas sur l'interprétation de cette corrélation : l'entreprise forme-t-elle les chômeurs qu'elle souhaite fidéliser ou est-ce la formation qui crée les conditions de cette fidélisation ? En clair, les dispositifs du service public de l'emploi (SPE) atténuent-ils ou entretiennent-ils la sélectivité tendancielle des embauches ? L'interrogation demeure...

*
* *

Le fonctionnement du marché du travail en France est pénalisé par des éléments spécifiques qui découlent d'une politique de l'emploi élaborée selon des modèles macroéconomiques anciens et décalés des réalités territoriales, et d'un système de formation professionnelle dépourvu de pilotage. Au-delà d'une situation qui renvoie à la persistance, voire l'aggravation, des mauvaises conditions de travail de nombreuses activités professionnelles, la formation professionnelle peine à répondre aux désajustements du marché du travail en se limitant à un rôle court-termiste d'adaptation de la main-d'œuvre.

Il serait temps aussi que la France opte pour une politique d'immigration qui ne se résume pas à pourvoir des emplois peu qualifiés, comme le propose une note récente du Conseil d'analyse économique (CAE) qui nous rappelle que : « l'immigration est un facteur de dynamisme économique, et ce d'autant plus que les immigrés sont qualifiés, apportent des savoirs et compétences nouvelles, viennent d'origines diverses et forment un pont dans la globalisation ³⁵. »

35. AURIOL Emmanuelle et RAPOPORT Hillel, « L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance », *Les Notes du Conseil d'analyse économique*, n° 67, novembre 2021. URL : <https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-note067.pdf>. Consulté le 15 novembre 2021.

Quant à la politique d'emploi, elle n'a toujours pas réussi à dépasser le modèle de l'affectation professionnelle immuable au profit d'une politique d'incitation à la mobilité et aux reconversions. Or, c'est par le développement des expériences contributives à l'employabilité des personnes que l'on peut réduire les tensions sur le marché du travail et non par un immobilisme statutaire et professionnel entretenu par « une législation “protectrice” de l'emploi la plus sévère du monde qui engendre... un taux de chômage épouvantablement élevé et un record de précarité pour les salariés ³⁶ ».

Pour atténuer les discordances entre l'offre et la demande d'emplois, il est urgent de procéder à des orientations politiques et des inflexions organisationnelles majeures, afin de pouvoir recentrer aux niveaux régional et local les liens avec les entreprises, notamment les TPE / PME, déboussolées par le nombre d'interlocuteurs institutionnels supposés s'occuper des questions d'emploi et de formation. En ce qui concerne les besoins en qualifications et en compétences de base ou intermédiaires (ouvriers, employés, techniciens), c'est bien par des diagnostics locaux des tendances structurelles et conjoncturelles de l'économie que l'on peut parvenir à mieux anticiper et combiner les réponses de la formation initiale, désormais organisée autour de l'apprentissage, et les apports plus ponctuels de systèmes de reconversion et de montée en compétences tout au long de la vie.

Une telle mutation ne se résume pas à un simple déplacement administratif de compétences publiques. Elle n'est tenable que par une implication des partenaires sociaux et des acteurs politiques locaux en rupture avec la dispersion actuelle des niveaux décisionnels, des lignes budgétaires, des gouvernances et des structures d'action et de réflexion. Jusqu'à présent, dans le champ de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'État a favorisé un positionnement hégémonique et rigide des ministères concernés à l'égard des partenaires sociaux et des collectivités locales. Une nouvelle étape de décentralisation pourrait miser sur un scénario plus équilibré et plus souple de rapprochement entre représentants du monde du travail et Conseils régionaux sur ces trois thématiques intimement liées mais aujourd'hui toujours dissociées. ■

36. OLIVENNES Denis, *Un Étrange Renoncement*, Paris : Albin Michel, 2021, p. 179.

Télétravail : perspectives post-Covid

Par Marc Malenfer ¹

Alors que se boucle ce numéro de Futuribles, à la fin de l'automne 2021, plusieurs pays européens ont durci leur politique sanitaire pour faire face à un rebond de la pandémie de Covid, et certains d'entre eux ont rétabli l'obligation de pratiquer le télétravail (par exemple la Belgique, le Royaume-Uni...). Mais à plus long terme, dans la perspective (crédible) d'une sortie de pandémie (via une vaccination suffisante ou des avancées dans les traitements), la question du recours au télétravail constitue un enjeu majeur, à la fois pour les entreprises et l'économie, pour les travailleurs (leur bien-être au travail, leur santé mentale...), pour les territoires, etc. Qui peut télétravailler, dans quels secteurs, selon quelle fréquence, et avec quel impact sur les entreprises, la main-d'œuvre, le marché du travail (national comme international) ?

Marc Malenfer a exploré le sujet cet automne pour l'association Futuribles International, et mis à jour le fruit de son analyse pour la revue Futuribles. Il propose ici un certain nombre de réponses à ces questions, mais montre également que bien des interrogations restent ouvertes concernant le télétravail et que des scénarios très différents se profilent, suivant les métiers, les territoires, les générations... Enfin, quoi qu'il advienne, la crise Covid et l'accélération qu'elle a suscitée en matière de travail à distance auront constitué une rupture majeure s'agissant des conditions de travail dans bien des sociétés. S.D.

Pour le monde du travail, l'année 2020 aura été sans conteste celle d'un changement d'échelle en matière de recours au télétravail. Une nouvelle normalité semble s'installer, qui pourrait être résumée par cette sentence : « deux jours par semaine ». Jusqu'alors marginale, notamment en France, cette modalité s'est appliquée ponctuellement pendant la crise pandémique pratiquement à tous

1. Responsable de la mission Veille et prospective à l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles). Cet article est une version mise à jour d'une analyse publiée par Futuribles International : « Télétravail : deux jours par semaine, et après ? », *Analyse prospective*, n° 261, 19 octobre 2021. URL : <https://www.futuribles.com/fr/document/teletravail-deux-jours-par-semaine-et-apres/>. Consulté le 19 novembre 2021.

les emplois pouvant y recourir. Les campagnes de vaccination ayant permis, jusqu'à cet automne tout au moins ², une amélioration de la situation sanitaire dans les pays occidentaux, la question se pose du retour à la normale. Plusieurs indices laissent penser que les répercussions de cette évolution, qui peut sembler anodine, peuvent conduire à des mutations profondes du monde du travail dans les années à venir, avec un niveau d'incertitude suffisamment important pour susciter des réflexions prospectives. Cet article, qui intervient en complément d'autres analyses publiées sur ce sujet par Futuribles International ³, vise à recenser quelques-unes de ces incertitudes et leurs conséquences potentielles, en retenant quelques exemples contrastés pour donner à voir l'hétérogénéité des situations et différents futurs possibles.

37 % d'emplois télétravaillables

Il convient dans un premier temps de rappeler que tous les emplois ne peuvent pas être exercés à distance, donc ne sont pas « télétravaillables ». Deux études distinctes publiées en Europe par Eurofound ⁴ et aux États-Unis par le National Bureau of Economic Research (NBER) ⁵ arrivent au même chiffre de 37 % des emplois qui seraient télétravaillables, que ce soit en Europe ou aux États-Unis. Un rapport du McKinsey Global Institute (MGI) s'intéressant à 2 000 tâches, 800 emplois, dans neuf pays ⁶, estime que plus de « 20 % de la main-d'œuvre pourrait travailler à distance trois à cinq jours par semaine aussi efficacement que s'ils le faisaient depuis un bureau ». Le rapport souligne que si ce niveau était atteint, cela

2. Au moment de boucler ce numéro de *Futuribles*, fin novembre 2021, plusieurs pays européens prenaient de nouvelles mesures restrictives pour faire face à un rebond épidémique (NDLR).

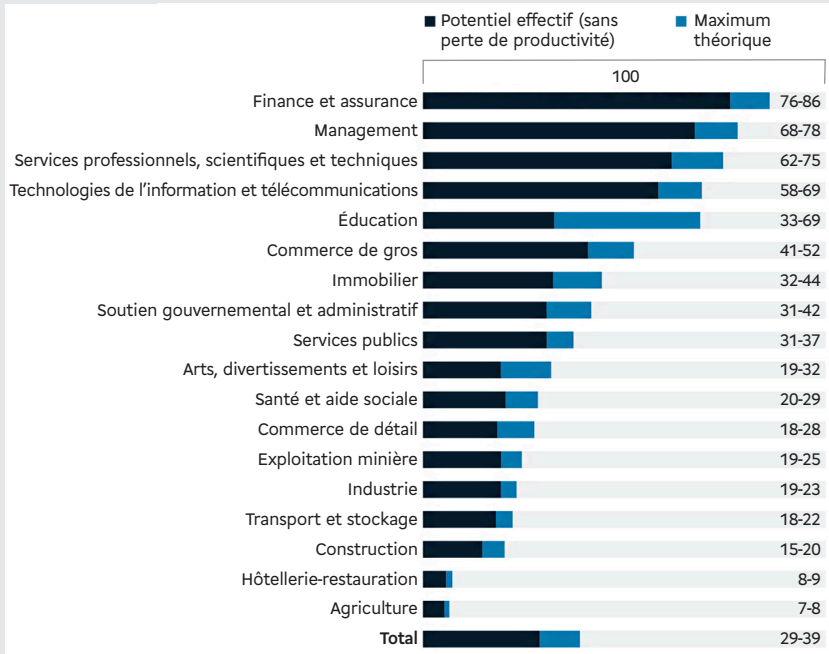
3. Deux analyses prospectives d'André-Yves Portnoff sur le télétravail ont été publiées par Futuribles International : la première, « Travail et télétravail après la pandémie de Covid-19 » (n° 243, 14 mai 2020), propose une synthèse de multiples études réalisées sur le télétravail en France, en comparaison avec quelques pays européens et les États-Unis. URL : <https://www.futuribles.com/fr/document/travail-et-teletravail-apres-la-pandemie-de-covid-19> ; la deuxième, « Travail et télétravail : ruptures et pesanteurs » (n° 253, 30 mars 2021), étudie les répercussions du travail à distance post-Covid, en distinguant ce qui lui est propre de ce qui provient du contexte de crise. URL : <https://www.futuribles.com/fr/document/travail-et-teletravail-ruptures-et-pesanteurs/>. Consultés le 19 novembre 2021.

4. *Teleworkability and the Covid-19 Crisis: A New Digital Divide?*, Dublin : Eurofound, *working paper* « Labour Market Change », 28 septembre 2020. URL : <https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/wpef20020.pdf>. Consulté le 19 novembre 2021.

5. DINGEL Jonathan I. et NEIMAN Brent, *How Many Jobs Can Be Done at Home?*, Cambridge, Mass. : NBER, *working paper* 26948, avril 2020. URL : https://www.nber.org/system/files/working_papers/w26948/w26948.pdf. Consulté le 19 novembre 2021.

6. LUND Susan *et alii*, « What's Next for Remote Work: An Analysis of 2,000 Tasks, 800 Jobs, and Nine Countries », MGI, 23 novembre 2020. URL : <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/whats-next-for-remote-work-an-analysis-of-2000-tasks-800-jobs-and-nine-countries>. Consulté le 19 novembre 2021.

Graphique 1. Part potentielle du temps de travail pouvant être effectué à distance, par secteurs, aux États-Unis (en %)



N.B. : le maximum théorique inclut toutes les activités ne nécessitant pas de présence physique sur site ; le potentiel effectif inclut toutes les tâches pouvant être réalisées à distance sans perte d'efficacité. Modèle basé sur 2 000 tâches au travers de plus de 800 emplois.

Source : MGI, LUND Susan et alii, *op. cit.*

constituerait une multiplication par trois ou quatre par rapport à la situation pré-pandémique et aurait un impact profond dans de nombreux domaines : urbanisme, transports, consommation... Il relève aussi certaines inégalités face au télétravail. Car si au Royaume-Uni, un tiers du temps de travail pourrait être télétravaillé sans perte de productivité, cela ne serait le cas que de 12 % en Inde. Les différences sectorielles sont évidemment énormes, les emplois dans la finance et l'assurance sont 10 fois plus télétravaillables que ceux dans l'agriculture (76 % du temps de travail contre 7 %).

En France, alors qu'une ordonnance de 2017 incitait fortement à recourir au télétravail ⁷, soit via un accord d'entreprise, soit via une charte unilatérale à l'initiative de l'employeur (en l'absence d'accord), les entreprises ne se précipitaient pas sur la question. Selon une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, en 2017,

7. Ordonnance « Macron » n° 2017-1387 du 22 septembre 2017.

seuls 3 % des salariés français pratiquaient le télétravail au moins un jour par semaine ⁸. En 2019, 1 400 accords télétravail avaient été signés. En 2020, ce chiffre bondit à 24 000, révélant l'effet de la crise qui a imposé ce sujet comme une priorité du dialogue social, contribuant sans doute à raviver ce dernier dans certaines entreprises, alimenté par la signature d'un nouvel accord national interprofessionnel le 26 novembre 2020 (étendu par un arrêté du ministère du Travail d'avril 2021 ⁹).

Une étude menée auprès de 35 entreprises du CAC 40 met en évidence l'effet de la crise sur le dialogue social sur le sujet ¹⁰. Dans cet échantillon, 16 entreprises ont signé un nouvel accord télétravail depuis mars 2020, dont quatre pour la première fois. Les 19 autres disposaient déjà d'un accord, mais la majorité d'entre elles ont engagé des processus visant à leur renouvellement. La tendance est clairement à l'augmentation du nombre hebdomadaire de jours de télétravail, qui passe d'un jour avant la crise à deux jours voire plus après celle-ci, et à l'assouplissement des conditions d'éligibilité : auparavant plutôt réservé aux salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) disposant d'au moins un an d'ancienneté, le télétravail est désormais accessible à des salariés en contrat à durée déterminée (CDD), en alternance et parfois en intérim, et l'ancienneté requise est généralement ramenée à six mois.

Le paradoxe de Solow en voie de résolution... via des économies immobilières ?

« On voit des ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité... » : ce constat énoncé par Robert Solow à la fin des années 1980 ¹¹, s'appliquait à l'époque à l'informatisation des entreprises. Il a résisté à un certain nombre d'innovations technologiques comme Internet ou l'apparition des *smartphones* et tablettes. L'analyse faite par certains économistes est que ces innovations ne

8. HALLÉPÉE Sébastien et MAUROUX Amélie, « Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? », *DARES Analyses*, n° 051, novembre 2019. URL : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/dares_analyses_salaries_teletravail.pdf. Consulté le 19 novembre 2021.

9. « Arrêté du 2 avril 2021 portant extension de l'accord national interprofessionnel pour une mise en œuvre réussie du télétravail ». URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043353723>. Consulté le 19 novembre 2021.

10. Étude menée par le cabinet de conseil Idoko et le cabinet d'avocats Bianca, accessible via LinkedIn. URL : https://www.linkedin.com/posts/idoko_benchmark-accords-de-teltravail-activity-6861943843957293056-d5ia/. Consulté le 19 novembre 2021.

11. Voir « Le paradoxe de Solow », *Alternatives économiques*, 1^{er} mai 2013. URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/paradoxe-de-solow/00046912>. Consulté le 19 novembre 2021.

permettent des gains de productivité qu'à la condition d'y adapter l'organisation du travail. Aujourd'hui les entreprises voient enfin un moyen de tirer rapidement un bénéfice des innovations technologiques grâce au télétravail, mais pour que cet espoir soit récompensé, il leur faudra adapter leur organisation. Pour leur permettre des économies substantielles sur ce qui constitue leur deuxième poste de dépense, à savoir l'immobilier, pas question de conserver les mêmes surfaces de bureaux avec des postes de travail inoccupés un jour sur deux.

La solution la plus souvent adoptée est celle du *flex office* qui rend les salariés nomades, au sein même de leur entreprise. Cette nouvelle organisation des bureaux permet aux entreprises qui l'adoptent d'économiser entre 15 % et 35 % de surfaces, mais nécessite d'être bien pensée en associant les salariés, car les conséquences de sa mise en œuvre peuvent être fâcheuses¹². Il est en effet difficile d'inciter à un retour au bureau pour retrouver des collectifs si l'organisation mise en place ne permet pas l'instauration de routines dans une certaine proximité et si le *manager* voit son équipe spatialement dispersée. Mais les entreprises pourront espérer des gains de productivité plus importants encore en adoptant une organisation du travail conçue en intégrant complètement cette dimension travail à distance. Les cas extrêmes sont ici le *full remote* (100 % à distance) et l'externalisation d'une part de plus en plus importante de l'activité à des indépendants. Reste à évaluer dans ces calculs la perte en capacité d'innovation et en créativité.

Les hésitations des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur la question sont révélatrices de cette « tectonique » des organisations du travail provoquée par l'émergence du télétravail de masse¹³. Les patrons de Google et de Facebook ont commencé par envoyer des messages très favorables au télétravail de leurs équipes, y compris à 100 % pour certains. Mais ils se sont empressés de préciser que les salaires de ces derniers seraient revus (y compris à la baisse) en fonction du lieu d'habitation (et de travail) qu'ils choisiraient. Au même moment, Tim Cook, leur homologue d'Apple, en appelait au retour des équipes sur site au moins trois

12. DICHARRY Elsa, « Le *flex office* sera-t-il l'avenir du bureau ? », *Les Échos*, 20 septembre 2021. URL : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/sciences-prospective/dans-les-bureaux-lavenir-sera-au-flex-office-1347685>. Consulté le 19 novembre 2021.

13. GOULARD Hortense, « Télétravail : les GAFA oscillent entre fermeté et flexibilité », *Les Échos*, 24 juin 2021. URL : <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/teletravail-les-gafa-oscillent-entre-fermete-et-flexibilite-1326488>. Consulté le 19 novembre 2021.

CINQ SCÉNARIOS SUR L'ORGANISATION DES ESPACES DE TRAVAIL POST-COVID

Futuribles avait accompagné Colliers International en 2019 dans une étude prospective sur les environnements de travail à l'horizon 2030¹. En 2020-2021, pandémie oblige, cette étude a été reprise et revue à l'aune de l'accélération de changements qu'allaient entraîner les périodes de confinement, concernant tant le télétravail que les valeurs des salariés et des entreprises. La nouvelle version s'intitule *Odyssée 2030. Vivre, connecter, travailler. 5 futurs possibles*².

Les grandes lignes des scénarios sont les mêmes que dans l'édition de 2019, mais chacun d'entre eux a été adapté et modifié en prenant en compte l'impact de la crise sanitaire, en particulier la numérisation accélérée du travail par le recours au télétravail et l'évolution de la relation au travail dans la vie des individus.

Le premier scénario, ou futur possible numéro 1, décrit des transitions lentes et le prolongement du « monde d'avant », avec un accroissement de la défiance vis-à-vis des

entreprises et du décalage social entre les talents les plus recherchés et qualifiés, et les salariés non qualifiés. Le futur possible numéro 2, « sursaut généralisé pour un nouvel équilibre de société », décrit au contraire une cohérence des valeurs entre entreprises, salariés et société sur l'écologie et l'éthique, pour un environnement de travail coconstruit et diversifié. Le futur possible numéro 3, « nouveau départ vers les territoires », mise sur la qualité de vie d'abord et un environnement de travail qui répond aux besoins de flexibilité de temps et de lieu. Le futur possible numéro 4, le plus sombre, évolue vers des castes numériques et des fractures territoriales, avec une destruction massive d'emplois tertiaires. Enfin, le dernier scénario, ou futur possible numéro 5, parie sur l'écologie numérique et le travail en réseau, avec un rôle accru des plates-formes collaboratives de travail. ■

Véronique Lamblin,
directrice d'études, Futuribles

1. Voir GRZESIAK Laurie, « Cinq scénarios d'évolution des environnements de travail en 2030 », *Actualité du futur*, 6 décembre 2019, Futuribles International. URL : <https://www.futuribles.com/fr/article/cinq-scenarios-devolution-des-environnements-de-tr/>. Consulté le 19 novembre 2021.

2. URL : https://www.futuribles.com/media/uploads/cdf_odysee_vdef.pdf. Consulté le 19 novembre 2021.

jours par semaine, provoquant une vive réaction d'une partie de son personnel qui a manifesté son désaccord sous une forme d'expression sociale assez atypique, la lettre ouverte.

En France, les constructeurs automobiles ont signé des accords ambitieux en matière de télétravail, mais une part seulement des salariés est concernée (20 000 chez Renault, 18 000 chez Peugeot-SA, aujourd'hui Stellantis), les emplois de production n'étant

évidemment pas télétravaillables, et la question se posera des effets internes de la coexistence de ces différents régimes ¹⁴.

Des salariés enfin autonomes, des managers en difficulté

Moins de temps de trajet entre le domicile et le travail, meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, mais aussi gain d'autonomie dans l'accomplissement de son travail, cela a été dit et redit : une écrasante majorité de salariés (88 % selon une enquête menée par l'ANACT au printemps 2020 ¹⁵) ayant expérimenté le télétravail durant la crise souhaite pouvoir poursuivre cette pratique. Mais comme l'ont montré de nombreux articles de presse, cet enthousiasme général s'étiole quelque peu lorsque l'on rentre dans les détails, le besoin de sociabilité via le travail reste fort, les conditions d'exercice du télétravail sont très inégales et, rapidement, l'hétérogénéité des situations individuelles apparaît.

Et c'est au *manager* de proximité de gérer ces situations qui ne rentrent pas dans les cases d'un accord d'entreprise forcément assez transversal ; lui-même expérimentant cette nouvelle forme d'organisation avec plus ou moins de bonheur. Car, comme cela a été souligné dans une précédente analyse publiée par Futuribles sur le sujet ¹⁶, le télétravail impose une organisation qui ne peut plus s'appuyer sur le contrôle du temps de présence (temps au travail) et nécessite une évolution de la relation managériale vers plus de confiance. Il incite aussi à un basculement vers un fonctionnement par objectifs, tendant à assimiler la relation *manager* (ou collègue) / salarié (ou collègue) à une relation client / fournisseur. Dans ce type d'organisation, les salariés s'apparentent parfois à des prestataires de service et le rôle de l'encadrement intermédiaire qui consiste à animer des collectifs et à faire du *reporting* est questionné, alors que les équipes sont dispersées et que les technologies permettent un contrôle de l'activité.

14. STEINMANN Lionel, « Ce que prévoit PSA pour passer au télétravail généralisé », *Les Échos*, 29 avril 2021. URL : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/ce-que-prevoit-psa-pour-passer-au-teletravail-generalise-1310843> ; « Renault s'accorde avec les syndicats sur les conditions du télétravail », *Le Figaro* / Reuters, 18 juin 2021. URL : <https://www.lefigaro.fr/societes/renault-s-accorde-avec-les-syndicats-sur-les-conditions-du-teletravail-20210618>. Consultés le 19 novembre 2021.

15. « Télétravail en confinement : les résultats complets de notre consultation », ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), 12 juin 2020. URL : <https://www.anact.fr/teletravail-en-confinement-les-premiers-chiffres-cles>. Consulté le 19 novembre 2021.

16. PORTNOFF André-Yves, « Travail et télétravail après la pandémie de Covid-19 », *op. cit.*

Cette évolution des rapports induite par le déploiement du télétravail à grande échelle amène également la question de la potentielle délocalisation des emplois de cols blancs.

Quel scénario de mondialisation des emplois qualifiés ?

Une étude américaine de 2013 sur la « délocalisabilité » (*offshorability*) des emplois ¹⁷ conclut que plus les emplois sont qualifiés et bien payés, plus ils sont délocalisables. Les auteurs estiment que 21 % à 27 % des emplois aux États-Unis sont délocalisables, mais cette proportion grimpe à 35 % voire 40 % concernant les emplois nécessitant un diplôme. Le phénomène de « télémigration » des cols blancs est notamment décrit par l'économiste Richard Baldwin, selon lequel nous entrons dans une nouvelle phase de la mondialisation ¹⁸.

Pourtant, jusqu'à présent, ce sont surtout des emplois industriels et faiblement qualifiés qui ont été délocalisés vers des pays à faible coût de main-d'œuvre, avec des conséquences sociales et politiques importantes. Au Royaume-Uni, les prémices de cette délocalisation d'emplois de cols blancs transformés en prestations de service sous-traitées à des indépendants, y compris à l'étranger, se sont traduites par une baisse moyenne de 25 % des revenus des professionnels devenus indépendants ¹⁹.

Que va-t-il se passer dans ce domaine, maintenant que la crise a fait sauter de nombreux verrous ? Ici les incertitudes sont importantes, empêchant la prévision et ouvrant un terrain aux prospectivistes, leur permettant de formuler des scénarios contrastés. Un scénario sombre serait celui d'une délocalisation massive des emplois de cols blancs se traduisant par une baisse des rémunérations et un chômage important parmi les classes sociales supérieures des pays occidentaux. Les conséquences d'un tel scénario seraient terribles au regard du rôle que jouent ces catégories sociales dans les économies et le financement de la protection sociale.

17. BLINDER Alan S. et KRUEGER Alan B., « Alternative Measures of Offshorability: A Survey Approach », *Journal of Labor Economics*, vol. 31, n° 2, avril 2013, p. S97-S128. URL : <https://www.jstor.org/stable/10.1086/669061>. Consulté le 19 novembre 2021.

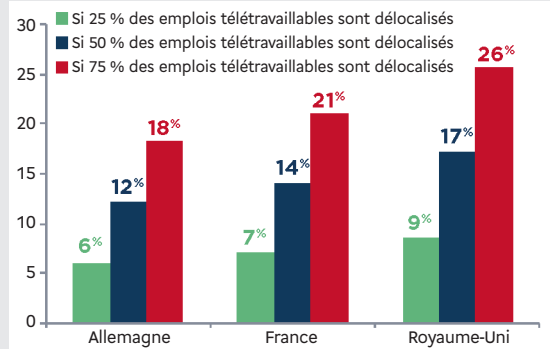
18. BALDWIN Richard, *The Globotics Upheaval: Globalisation, Robotics and the Future of Work*, New York : Oxford University Press, 2019.

19. Sur ce thème, on peut par exemple visionner la vidéo « Le télétravail accélère l'ubérisation des cadres », Xerfi-Canal, 17 novembre 2020. URL : https://www.xerficanal.com/economie/emission/Alexandre-Mirlicourtois-Le-teletravail-accelere-l-uberisation-des-cadres_3749114.html. Consulté le 19 novembre 2021.

Mais un scénario beaucoup plus optimiste peut également être décrit, c'est notamment le cas dans une note du Groupe d'études géopolitiques sur le sujet ²⁰ : celui du recrutement à distance de nombreux travailleurs télé migrants qualifiés qui viendraient (sans venir physiquement dans le pays) combler les pénuries de main-d'œuvre sur certains métiers en tension. En effet, les métiers qualifiés sur lesquels les plus grandes

difficultés de recrutement sont anticipées pour les prochains mois sont des métiers d'ingénieurs et cadres dans l'informatique qui sont largement télétravaillables ²¹. Si les recrutements à distance étaient effectivement concentrés sur ces métiers, les conséquences d'un tel scénario pourraient être positives, de nombreuses entreprises pourraient recourir à cette main-d'œuvre qualifiée à des prix compétitifs, ce qui leur permettrait de se développer avec des effets économiques bénéfiques, aussi bien pour le pays de l'entreprise employeuse que pour le pays du travailleur qui verrait ainsi se déployer localement une classe moyenne. Une étude de la Coface sur le sujet ²² évoque la constitution possible d'associations complémentaires entre économies développées et émergentes sur la

Graphique 2. Économies de coûts potentielles des délocalisations virtuelles
(en % du coût national total du travail)



N.B. : les divergences constatées reflètent les légères différences dans les structures d'emploi et le coût du travail. Par exemple, le secteur financier est disproportionnellement étendu au Royaume-Uni, impliquant à la fois une plus importante capacité de télétravail et des différentiels de revenus plus élevés pour les emplois télétravaillables.

Source : calculs Coface à partir de données de l'Organisation internationale du travail, in CARIAS Marcos et LOUIS Coline, *op. cit.*

20. BATUT Cyprien, « L'impact du Covid-19 sur le monde du travail : télé migration, relocalisation, environnement », *Note de travail*, n° 3, mai 2020, Groupe d'études géopolitiques. URL : https://legrandcontinent.eu/fr/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/GEG_Covid19_monde_du_travail-1.pdf. Consulté le 19 novembre 2021.

21. KINDERMANS Marion, « Les chasseurs de têtes sursollicités face aux difficultés de recrutement », *Les Échos*, 30 août 2021. URL : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/les-chasseurs-de-tetes-sursollicites-face-aux-difficultes-de-recrutement-1341776>. Consulté le 19 novembre 2021.

22. CARIAS Marcos et LOUIS Coline, « If It Can Be Done from Home, Could It Be Done from Abroad? The Risks and Opportunities of Virtual Offshoring », Coface Economic Publications / Focus, 23 juin 2021. URL : https://www.coface.fr/content/download/194851/3239428/file/GB_FOCUS+TELETRAVAIL-JUNE-WEB.pdf. Consulté le 19 novembre 2021.

base de différents critères de proximité et opérationnels, comme le fuseau horaire, la langue, la culture..., permettant aux personnes de pouvoir communiquer efficacement et de se rencontrer ponctuellement.

Le spectre du désengagement et des ruptures générationnelles

Le risque pour de nombreuses entreprises serait de voir le télétravail alimenter le phénomène de distanciation déjà émergent depuis plusieurs années. Distanciation géographique, bien sûr : dans une enquête réalisée par OpinionWay pour le cabinet Empreinte humaine, 19 % des salariés interrogés déclarent avoir déménagé depuis le début de la crise sanitaire, ce chiffre monte à 35 % chez les télétravailleurs²³. Mais également distanciation professionnelle, car faire adhérer les salariés au projet d'entreprise est devenu un exercice parfois complexe et le fait qu'ils ne viennent plus dans les locaux aussi fréquemment n'est pas de nature à améliorer les choses. La même étude révèle que 16 % des salariés interrogés disent avoir quitté leur entreprise par choix depuis le début de la crise et 31 % souhaitent activement chercher un autre emploi après celle-ci. Même si dans la majorité des cas, le télétravail rime avec la confiance, le risque de désengagement est présent et suscite parfois des stratégies plus ou moins anecdotiques. Ainsi en est-il du contrôle via la surveillance à distance des outils de travail, ordinateurs comme *smartphones*, pour vérifier ce que fait précisément le travailleur, s'il est bien face à son écran, via la *webcam* ; s'il est actif, via la souris et le clavier ; sur quels sites Internet surfe-t-il, via le contrôle du navigateur, etc. En face, certains salariés contre-attaquent et développent des programmes visant à déjouer cette surveillance. Autre extrême, le développement des offres de *coliving*, des espaces où l'on s'installe pour quelques jours avec ses collègues pour travailler (et vivre) ensemble, ce qui repousse les limites de la confusion entre vie personnelle et vie professionnelle. Enfin, les travailleurs très désengagés et très organisés pourront consulter le site *Overemployed*²⁴ pour être coachés sur la manière d'occuper deux emplois à temps complet en télétravail en même temps.

23. Enquête réalisée entre le 28 septembre et le 7 octobre 2021 auprès d'un échantillon de 2 016 salariés français ; relayée, par exemple, in « Crise, télétravail... le nombre de *burn-out* sévères continue d'exploser », *Capital*, 20 octobre 2021. URL : <https://www.capital.fr/votre-carriere/crise-teletravail-le-nombre-de-burn-out-severes-continue-dexploser-1417697>. Consulté le 19 novembre 2021.

24. URL : <https://overemployed.com/>

À PROPOS DU RAPPORT SÉNATORIAL SUR LE TÉLÉTRAVAIL

La Délégation sénatoriale à la prospective a publié, le 22 octobre 2021, un rapport d'information consacré à l'avenir du télétravail¹. Motivé par le déploiement massif de cette modalité à l'occasion de la crise sanitaire, ce document de 75 pages explore toutes les facettes afin de mesurer les conséquences possibles de sa pérennisation dans les années à venir. Les effets économiques (sur la productivité comme sur l'emploi), sociaux, mais aussi géographiques et environnementaux sont analysés et très documentés, grâce à un travail bibliographique important et à l'organisation d'auditions, notamment sous la forme de deux



tables rondes, l'une consacrée aux « enjeux économiques et sociaux », et l'autre à la « réorganisation des territoires, des mobilités et des temps ». Sa lecture est vivement recommandée à tous ceux qui souhaitent approfondir leur réflexion sur cette question. ■

M.M.

1. BOULAY-ESPÉRONNIER Céline, CUKIERMAN Cécile et SAUTAREL Stéphane, *8 questions sur l'avenir du télétravail, vers une révolution du travail à distance ?*, rapport d'information de fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, n° 89, 22 octobre 2021. URL : <https://www.senat.fr/rap/r21-089/r21-0891.pdf>. Consulté le 19 novembre 2021.

Au-delà de la modalité de travail à distance qui peut contribuer à distendre le lien entre le salarié et son entreprise, les conditions de mise en place du télétravail sont porteuses d'un accroissement potentiel des inégalités générationnelles dans l'entreprise. En effet, les salariés les plus anciens dans l'entreprise, qui ont un bon réseau interne et une bonne connaissance des procédés « métier » peuvent passer en télétravail sans trop en pâtir, mais il n'en va pas de même pour les nouveaux embauchés. En outre, les plus jeunes, en raison de leurs revenus plus faibles en début de carrière, occupent généralement des logements moins propices au télétravail. Enfin, ils sont moins en capacité de faire entendre leur point de vue dans le cadre du dialogue social interne à l'entreprise, leurs contrats de travail sont généralement précaires et les élus du personnel sont souvent des salariés ayant de l'ancienneté dans l'entreprise. Pour toutes ces raisons, une attention particulière devrait être accordée à ce public spécifique, afin d'éviter que le télétravail ne devienne un facteur d'aggravation d'une fracture générationnelle.

À un niveau plus sociétal, certains s'interrogent sur l'impact de ces nouvelles modalités de vie à distance. Lors d'une table ronde orga-

nisée au Sénat en avril 2021 (voir encadré précédent), le philosophe Pierre-Olivier Monteil mettait en garde face aux effets « potentiellement déshumanisants du télétravail ». « Le télétravail présente le risque de nous inciter à voir le monde de notre propre lucarne, à distance, avec un sentiment de désengagement », signale-t-il, tout en rappelant l'importance des contacts physiques dans la socialisation et le rôle fondamental du travail dans celle-ci.

Une nouvelle secousse pour le monde du travail

Ce déploiement massif du télétravail vient bousculer un monde du travail qui était déjà soumis à de fortes tensions, notamment le développement de l'automatisation ou encore la « plate-formisation ». Il ajoute donc de l'incertitude pour les acteurs, rendant l'exercice de la prospective plus utile que jamais pour les aider à préparer au mieux leurs organisations aux mutations du travail à venir. ■

SESSIONS DE FORMATION FUTURIBLES À PARIS ET À DISTANCE

Introduction à la démarche prospective. De l'anticipation à l'action

Animée par Hugues de Jouvenel, président d'honneur de Futuribles International, et Cécile Désaunay, directrice d'études à Futuribles

Judi 20 janvier 2022 • Prix : 1080 euros TTC*

Pratiques de la prospective stratégique

Animée par François Bourse et Cécile Désaunay, directeurs d'études à Futuribles.

Avec Arthur Magnès, chargé d'études à Futuribles, et Michel Maietta, fondateur du IARAN (Inter-Agency Research and Analysis Network)

Judi 27 et vendredi 28 janvier 2022 • Prix : 1656 euros TTC*

Atelier de construction de scénarios prospectifs

Animée par François de Jouvenel, délégué général de Futuribles International, et Cécile Désaunay, directrice d'études à Futuribles. Avec Marie Ségur, chargée d'études à Futuribles, et Audrey Abitan, responsable R&D chez Colliers International

Mardi 8 et mercredi 9 mars 2022 • Prix : 1656 euros TTC*

La prospective pour les territoires

Animée par Frédéric Weill, directeur d'études à Futuribles. Avec Hugues de Jouvenel, président d'honneur de Futuribles International, et des grands témoins

Judi 17 et vendredi 18 mars 2022 • Prix : 1656 euros TTC*

*Remise de 10 % pour inscription multiple dès la deuxième participation ; dispense des frais de participation pour les membres partenaires de Futuribles International (valable pour une personne par formation dans la limite des places disponibles). Futuribles est un organisme de formation certifié Qualiopi.

Informations complémentaires : Corinne Roëls • E-mail : croels@futuribles.com

Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France

Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 71 • Site Internet : <https://www.futuribles.com/fr/formation/>

Les Russes sont-ils adeptes de valeurs illibérales et autoritaires ?

Par Pierre Bréchon ¹ et Myriam Désert ²

Dans le numéro 443 de Futuribles, l'été dernier, nous avons fait écho aux enseignements tirés de la dernière vague d'enquête de l'European Values Study (EVS), conduite en 2017-2018. Pierre Bréchon y soulignait les différences de valeurs observées en Europe suivant les zones géographiques (ouest / sud / est ; membre ou non de l'Union européenne ; pays nordiques), toujours très marquées. Dans cet article écrit avec Myriam Désert, il se penche cette fois sur les particularités de la société russe, en analysant les résultats des EVS menées en Russie depuis 1999, et en comparant ces résultats à ceux observés en Europe en 2017. La réputation attribuée aux Russes d'avoir des valeurs plutôt illibérales et autoritaires, que leur soutien à Vladimir Poutine, depuis plus de 20 ans, tend à accréditer, est-elle fondée ?

Après avoir rappelé comment la notion de démocratie est abordée et enquêtée dans les EVS, les auteurs examinent les aspirations des Russes en termes de système démocratique à privilégier, rappelant au passage le poids de leur histoire dans le choix de certaines réponses. Ils soulignent ensuite les vifs sentiments nationalistes et xénophobes qui les caractérisent. Mais en entrant dans le détail des objectifs que les Russes jugent importants pour le pays, l'article montre bien que les opinions prodémocratiques tendent à progresser ; et les Russes, quoique peu politisés et peu protestataires, aspirent à être entendus par leurs dirigeants. Enfin, les auteurs s'intéressent à l'évolution du lien social en Russie, soulignant la corrélation qui existe habituellement entre la force de ce lien et les aspirations démocratiques : ils montrent ainsi que le délitement du lien social au cours des dernières décennies a joué un rôle important dans la prédominance de valeurs nationalistes et autoritaires, mais que les ressorts sur lesquels le pouvoir s'est appuyé

1. Professeur émérite de science politique, chercheur au laboratoire PACTE (Politiques publiques, ACtion politique, TErritoires) — IEPG (Sciences Po Grenoble) / CNRS (Centre national de la recherche scientifique) / UGA (université Grenoble Alpes).

2. Professeur émérite Sorbonne-université, chercheur au laboratoire du CERCEC (Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen) / EHESS (École des hautes études en sciences sociales).

jusqu'ici pour renforcer ces valeurs cèdent un peu de terrain, en raison de la dégradation de la situation sociale et économique du pays. Le tropisme autoritaire domine encore largement et les évolutions sont très lentes, mais elles semblent engagées. S.D.

Le régime politique de la Russie actuelle est habituellement considéré comme une « démocratie illibérale ». Ce concept a été développé à partir de 1994 par Fareed Zakaria³ qui, contrairement à de nombreux auteurs optimistes sur la transition des pays issus du bloc soviétique vers un libéralisme généralisé, aussi bien économique que soucieux de l'état de droit et des libertés publiques, estimait que l'on risquait plutôt de voir se développer des démocraties illibérales qui accorderaient certaines libertés politiques, notamment à travers des processus électoraux contrôlés, mais reconnaîtraient en fait peu de droits aux citoyens et peu de libertés individuelles.

On peut définir la démocratie illibérale ou autoritaire comme un système caractérisé par des élections plus encadrées que libres, avec un pluralisme politique plus ou moins régulé par le pouvoir, un contrôle des citoyens et de l'espace public médiatique, un fort nationalisme et une attitude négative à l'égard des étrangers, ce qui s'applique assez bien au système politique russe⁴. Dans quelle mesure les Russes adhèrent-ils à ce cadre institutionnel ? Rêvent-ils d'un système politique plus libéral ou d'un système spécifique et original ? Plus globalement, comment a évolué leur système de valeurs qui peut, au moins en partie, expliquer leur rapport à la politique ?

C'est leur imaginaire politique que nous essaierons de saisir, à partir des enquêtes sur les valeurs des Européens (*European Values Studies*, EVS), en comparant les réponses russes à celles obtenues en Europe occidentale et en Europe de l'Est, en distinguant les pays ayant intégré l'Union européenne (UE) de ceux qui sont en dehors⁵. L'enquête a été faite en Russie à trois reprises, qui corres-

3. D'abord dans ZAKARIA Fareed, « The Rise of Illiberal Democracy », *Foreign Affairs*, vol. 76, n° 6, novembre-décembre 1997, p. 22-43, puis dans un ouvrage, *The Future of Freedom: Illiberal Democracy at Home and Abroad*, New York : Norton, 2003 (trad. française, *L'Avenir de la liberté*, Paris : Odile Jacob, 2003, analysé in *Futuribles*, n° 292, décembre 2003, p. 61-65 [NDLR]).

4. BOZARSLAN Hamit, *L'Anti-démocratie au XXI^e siècle. Iran, Russie, Turquie*, Paris : CNRS Éditions, 2021 (analysé in *Futuribles*, n° 445, novembre-décembre 2021, p. 117-119 [NDLR]). L'auteur ne parle pas de démocratie illibérale mais d'un système antidémocrate que l'on retrouverait aussi bien en Russie qu'en Turquie et en Iran.

5. Dans les tableaux qui suivront, le bloc des pays de l'Ouest comprend l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Suisse. L'Europe de l'Est appartenant à l'Union européenne est composée de la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la

pondent à divers moments de l'histoire politique récente. Au printemps 1999, Boris Eltsine, premier président de la Fédération russe, s'est rendu très impopulaire par sa « thérapie de choc », vécue par la majorité de la population comme un « choc sans thérapie » — selon une expression très souvent employée —, amenant à la paupérisation et au chaos ; il se cherche un successeur loyal qui le mette à l'abri de la vindicte populaire avant de démissionner de ses fonctions (décembre). C'est Vladimir Poutine qui prend les rênes du pouvoir en janvier 2000 et redresse la situation. En juillet 2008 (deuxième vague de l'enquête), il arrive à la fin de son second mandat et, aux termes de la Constitution, n'est pas rééligible ; de nombreux Russes l'appellent néanmoins à rester au pouvoir, ce qu'il fera au poste de Premier ministre, avant de recommencer un cycle de deux mandats en 2012. En 2017 (troisième vague de l'enquête), il est porté par ce que l'on a appelé le « consensus de Crimée » : fragilisé au plan intérieur par une crise économique durable, il s'est lancé dans une politique étrangère offensive, avec le « rattachement » (selon la rhétorique officielle) à la Russie de la Crimée (région appartenant à l'Ukraine), salué par une majorité écrasante de Russes comme l'affirmation d'une Russie grande puissance, capable de tenir tête à l'Occident malgré les sanctions alors adoptées. Nous partirons des données de 2017, en remontant dans le temps pour certaines questions susceptibles de montrer les dynamiques à l'œuvre au sein d'une société en mutation.

Comment la démocratie est-elle définie dans l'opinion publique ?

Le questionnaire propose neuf définitions possibles pour lesquelles l'enquêté doit dire dans quelle mesure il considère chacune d'entre elles comme essentielle pour une démocratie (tableau 1). Les caractéristiques classiques d'une démocratie représentative (premier bloc du tableau) sont dominantes, mais de façon moins marquée que dans d'autres pays. Par rapport à l'Europe occidentale, on notera un attachement moins grand à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes ⁶ et aux élections libres (les pays

Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. L'Europe de l'Est en dehors de l'Union regroupe l'Albanie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Bosnie, la Biélorussie, la Géorgie, le Monténégro, la Serbie et la Macédoine.

6. Des réponses à d'autres questions montrent que les Russes acceptent très largement des représentations assez inégalitaires de l'homme et de la femme dans la famille et la société. Ce qui semble indiquer que, si les Russes identifient assez souvent la démocratie avec une égalité hommes-femmes, ils ne partagent pas cet idéal, continuant largement à revendiquer une virilité et une domination masculine.

Tableau 1. À quoi est associée l'idée de démocratie en 2017 ?* (en %)

	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
Mêmes droits pour les hommes que pour les femmes	71	77	84	89
Les droits civiques protègent de l'oppression de l'État	73	72	77	75
Choisir les dirigeants lors d'élections libres	72	81	82	84
Aider les chômeurs	68	71	60	66
Plus d'impôts pour les riches, plus d'aides pour les pauvres	67	48	45	60
Que les individus aient des revenus égaux	62	52	38	38
Que les individus obéissent aux gouvernants du pays	57	37	28	24
L'armée prend le pouvoir si le gouvernement est incompetent	39	29	26	21
Les autorités religieuses interprètent les lois en dernier ressort	19	15	16	6

*Chaque enquêté est invité à dire pour chaque caractéristique proposée, à l'aide d'échelles allant de 1 (« pas du tout essentielle ») à 10 (« tout à fait essentielle »), comment il la considère. Pour ce tableau, on a retenu les notes allant de 7 à 10 pour ensuite classer les définitions selon qu'elles sont jugées plus ou moins essentielles.

Source : EVS.

de l'Europe orientale sont sur des positions intermédiaires, qu'ils soient ou non membres de l'UE).

Inversement, l'accent mis sur la démocratie économique et sociale (deuxième bloc du tableau) est plus marqué et l'égalité des revenus est très valorisée, ce qui pourrait s'expliquer à la fois par la culture politique paysanne de l'époque tsariste et par le legs communiste. Concernant l'égalité, l'intégration à l'UE semble avoir un effet notable : c'est le seul point pour lequel les pays de l'Europe orientale intégrés à l'UE donnent la même réponse que ceux de l'Europe occidentale, ce qui donne à penser que le désir d'égalitarisme s'estompe dans un environnement théoriquement plus favorable à l'ascension sociale.

Au final, la démocratie valorisée par les Russes associe libertés politiques et redistribution des richesses. Ce qui est confirmé par les sondages du Centre Levada ⁷ : devant exprimer leurs préfé-

7. Le Centre Levada est un centre d'étude de l'opinion publique russe, en « délicatesse » avec le pouvoir, qui l'a classé parmi les « agents de l'étranger ».

rences entre système soviétique et système libéral, les personnes interrogées optent majoritairement pour un système hybride.

Le tableau 1 fait apparaître une autre différence significative, distinguant la Russie de tous les autres pays : l'obéissance aux gouvernants est majoritairement valorisée. Cette disposition s'enracine dans l'histoire longue et la géographie : depuis des siècles, les Russes affirment que le territoire immense qui est le leur ne peut rester uni que dans la soumission à un centre fort. Après une vague de séparatisme tous azimuts dans les années 1990, les Russes, majoritairement traumatisés par l'éclatement de l'Union soviétique, se sont mis à craindre un sort semblable pour la Fédération russe et ont à nouveau valorisé l'idée d'un pouvoir central fort, rôle endossé par Vladimir Poutine. L'inclination pour un *leader* fort est accentuée par la conscience que les profondes mutations qu'a connues la Russie après la chute de l'URSS l'ont fragilisée et qu'il faut donc une poigne de fer pour assurer la cohésion nationale. D'une certaine façon, la valorisation de l'obéissance s'enracine autant dans un attachement à l'État-nation (qu'il faut préserver à tout prix) que dans la loyauté au pouvoir (qui garantit cette préservation). Cela va avec une valorisation des autorités auxiliaires (armée et autorités religieuses) en cas de défaillance des gouvernants.

Les Russes sont-ils attachés à l'existence d'un système politique démocratique ?

La Russie est certes comparativement en retrait dans la valorisation de la démocratie, mais on voit aussi (tableau 2a) que les alternatives à la démocratie sont nettement moins appréciées que la démocratie elle-même. Un système dirigé par l'armée n'est aucunement privilégié, même s'il est plus soutenu qu'en Europe occidentale, alors que l'Europe orientale, surtout hors UE, y est plus favorable. C'est à nouveau en Europe orientale (surtout hors UE) que le régime d'un *leader* fort est le plus valorisé : la Russie n'est donc pas le pays où l'adhésion à l'autoritarisme est la plus marquée.

L'écart concernant un « gouvernement des experts » (nettement moins valorisé par les Russes) peut s'expliquer par le rôle que les experts (russes et surtout occidentaux) ont joué dans la « thérapie de choc » : on a vu qu'elle a été très décriée, il est donc logique qu'il y ait une certaine méfiance par rapport à un « gouvernement des experts » que l'on accuse d'avoir joué les apprentis sorciers à partir de 1990, sans tenir compte de l'état réel de l'économie et de la société russes.

Tableau 2a. **Système politique souhaité pour le pays en 2017** (en %)

	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
La démocratie, un très / assez bon système	81	94	91	96
Gouvernement des experts, très / assez bon système	38	67	73	49
Leader fort hors élection et Parlement, très / assez bon	32	70	38	24
Un régime dirigé par l'armée, très / assez bon	19	31	21	9

Tableau 2b. **Système politique souhaité pour le pays, de 1999 à 2017** (en %)

	Russie			Europe de l'Est hors UE 2017
	1999	2008	2017	
La démocratie, un très / assez bon système	63	80	81	94
Un leader fort hors élection et Parlement, très / assez bon	49	59	32	70
Un régime dirigé par l'armée, très / assez bon	19	17	19	31

Source : EVS.

L'analyse de la dynamique des chiffres concernant le régime idéal permet de voir les glissements de l'opinion (tableau 2b). Les Russes sont aujourd'hui plus nombreux à valoriser la démocratie et moins enclins à l'autoritarisme, l'alternative militaire étant quant à elle à peu près constante.

Le pic de la valorisation du *leader fort* en 2008 peut s'expliquer par le bilan positif des deux premiers mandats de Vladimir Poutine. Sa baisse importante depuis incite à moduler l'idée d'une société russe partageant pleinement les valeurs illibérales : le soutien à un *leader fort* faiblit lorsqu'il ne parvient pas à assurer ordre et bien-être à ses administrés.

En 2017, les deux tiers des Russes pensent qu'il est important de vivre dans une démocratie, mais moins d'un tiers considèrent qu'elle règne dans leur pays, et peu sont satisfaits du système politique (tableau 7, p. 47). On est loin d'une adhésion inconditionnelle au régime poutinien. Le mécontentement est assez général dans tous les pays, les Russes semblant cependant un peu moins insatisfaits que les habitants des pays de l'Est qui sont dans l'Union.

Tableau 3. Jugements sur le système démocratique en 2017 (en %)

	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
Important de vivre dans un pays démocratique (7-10*)	65	81	84	90
Le pays est gouverné démocratiquement (7-10*)	32	35	37	63
Satisfait du fonctionnement du système politique (7-10*)	31	28	24	37

*Sur une échelle de 1 à 10.

Source : EVS.

Au total, l'attachement à la démocratie est aujourd'hui faible. La question « Vous sentez-vous démocrate ? », posée dans deux sondages réalisés en 2018 et 2021 par le Centre Levada, montre que les réponses sont très partagées. Si 40 % en 2018 et 44 % en 2021 se sentent très ou assez démocrates, 38 % en 2018 et 47 % en 2021 se disent peu ou pas du tout démocrates, alors que les non-réponses sont passées de 21 % à 10 %. Comme si les opinions s'étaient polarisées ces dernières années.

Un très fort sentiment national et une xénophobie élevée

Le nationalisme est très ancien, nourri par la conviction de la supériorité russe : le pouvoir a mis en avant la vocation messianique du pays, aussi bien à l'époque tsariste que dans la période soviétique⁸. Aux yeux de beaucoup de Russes, le pays est aujourd'hui encore un espace irréductible à toutes les autres sociétés. Le nationalisme⁹ se lit parfaitement dans les résultats de 2017 (tableau 4) : 60 % des enquêtés russes sont classés comme fortement nationalistes, alors que ce sentiment est beaucoup moins répandu à l'ouest de l'Europe¹⁰.

8. Après la chute de Constantinople apparaît le thème de « Moscou troisième Rome », appelée à sauver le monde chrétien. Ce messianisme est réactivé « façon bolchevique » : l'URSS mène le monde vers un avenir radieux. Et la Seconde Guerre mondiale alimente à nouveau la thématique : l'URSS sauve l'Occident de la barbarie nazie.

9. Mesuré par la fierté nationale et par l'accumulation de qualités attendues d'un vrai national. Ce dernier doit être né dans le pays, y avoir des origines, respecter les lois, parler la langue, partager la culture. Une autre question n'a pas été intégrée dans l'indice mais traduit aussi un fort nationalisme et patriotisme : une très forte majorité des Russes se disent prêts à se battre pour défendre leur pays en cas de guerre.

10. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, le nationalisme n'est que faiblement lié à la religiosité : les plus religieux ne sont que modérément plus nationalistes. Les Russes restent d'ailleurs

Tableau 4. **Nationalisme et xénophobie en 2017**
(en %)

	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
Nationalisme fort	60	54	61	39
Fort rejet des immigrés	76	55	67	42

Source : EVS.

La stigmatisation des immigrés, qui est un marqueur de xénophobie bien identifié dans les études internationales, est assez liée au nationalisme. Cette xénophobie touche une grande partie de la société russe, davantage que dans le reste de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Le fait d'être plus marqué par le nationalisme renforce cette attitude : le fort rejet des immigrés est de 62 % chez les très peu nationalistes mais de 82 % chez ceux qui le sont beaucoup. Il semblerait néanmoins que la xénophobie soit moins développée dans les régions où résident des minorités ethniques ¹¹.

Quels sont les objectifs les plus importants pour le pays ?

Quel que soit le système politique pratiqué, quels sont les principaux objectifs qu'un gouvernement devrait poursuivre dans les prochaines années selon les enquêtés (tableau 5) ? On peut faire l'hypothèse qu'est valorisé prioritairement ce qui manque le plus aux Russes (comme à la population de l'Europe orientale) au sortir du système soviétique. Clairement, c'est la stabilité — des prix comme du régime — qui semble avoir fait le plus défaut et qui est donc privilégiée. Rappelons que les années 1990 ont été vécues comme un chaos et une régression sociale : à rebours de ce qui se dit en Occident usuellement, ce n'est aucunement une sensation de libération qui domine chez ceux qui ont traversé la tourmente de la transition. La demande de maintien de l'ordre est donc très forte en 1999, et si elle baisse ensuite, c'est parce qu'il a été plus ou moins rétabli par Vladimir Poutine, alors que la stabilité écono-

assez peu religieux : 48 % se déclarent sans religion, 44 % orthodoxes et 6 % musulmans. Parmi les orthodoxes, 29 % vont à l'office une fois par mois, 42 % au moins une fois dans l'année et 30 % jamais. Les musulmans ne pratiquent pas plus (26 % de pratiquants mensuels).

11. Selon Alexey Bessudnov et Andrey Shcherbak in « Ethnic Discrimination in Multi-ethnic Societies: Evidence from Russia », *European Sociological Review*, vol. 36, n° 1, février 2020, p. 104-120. URL : <https://academic.oup.com/esr/article/36/1/104/5583786>. Consulté le 24 novembre 2021. Les contacts entre groupes ethniques et les arrangements nécessaires trouvés au fil des décennies expliqueraient cette plus faible xénophobie.

Tableau 5. Les objectifs prioritaires des Russes, de 1999 à 2017, en comparaison avec les Européens (2017) (en %)

	Russie			Europe de l'Est hors UE 2017	Europe de l'Est dans l'UE 2017	Europe de l'Ouest 2017
	1999	2008	2017			
Maintenir l'ordre dans le pays	82	75	72	68	56	48
Combattre la hausse des prix	65	79	75	58	48	33
Garantir la liberté d'expression	6	6	12	27	36	59
Augmenter la participation des citoyens aux décisions	41	37	36	40	52	53

Source : EVS.

mique est restée défaillante, d'où l'augmentation de la demande de « combattre la hausse des prix ».

La demande de liberté d'expression a progressé mais reste très inférieure à ce qu'elle est en Europe occidentale. Les réponses de 2017 pour l'Europe orientale intégrée à l'UE donnent à penser que l'appétit de démocratie augmente quand celle-ci devient accessible : les demandes de liberté de parole et de participation des citoyens se rapprochent alors des chiffres de l'Europe occidentale. La demande de participation des citoyens russes baisse au contraire légèrement : on peut faire l'hypothèse qu'ils sont toujours trop accaparés par les urgences du quotidien domestique pour s'impliquer dans la mise en œuvre du bien commun.

Les citoyens sont-ils prêts à agir en faveur de changements sociopolitiques ?

L'action politique est normalement plus fréquente parmi les personnes que l'on peut qualifier de politisées¹². Or, les résultats montrent clairement (tableau 6) que la politisation est beaucoup plus faible en Russie et dans les autres pays de l'Est qu'en Europe de l'Ouest. Après la période soviétique, la méfiance par rapport au politique était grande dans les pays concernés et la distance à l'égard de la politique put apparaître comme une forme d'émancipation par

12. Le niveau de politisation est ici mesuré par deux questions : trouver la politique importante ou pas dans sa vie ; s'intéresser à la politique.

Tableau 6. La participation sociopolitique des Russes, de 1999 à 2017, en comparaison avec les Européens (2017) (en %)

	Russie			Europe de l'Est hors UE 2017	Europe de l'Est dans l'UE 2017	Europe de l'Ouest 2017
	1999	2008	2017			
Politisation élevée	30	27	28	27	27	49
Potentiel protestataire fort	31	21	20	32	36	69

Source : EVS.

rapport au passé. Le régime soviétique régentait et interprétait la vie quotidienne au nom de sa ligne politique. Ainsi tout manquement au travail était considéré comme un « sabotage politique ». Les citoyens ont voulu pouvoir penser leur vie de manière dépolitisée, sans tout interpréter à travers une grille politique.

Cette faible politisation tout au long de la période peut se lire aussi dans la fréquente impossibilité de se situer sur une échelle allant de la gauche à la droite. Mais le phénomène s'explique aussi par le caractère peu opérant de ce clivage en Russie et probablement dans un nombre important de pays de l'Est, même si on peut penser que la référence à la gauche et à la droite y a pris un peu plus de sens depuis 1990, les valeurs d'égalité étant souvent identifiées aux valeurs de gauche¹³.

Cette faible politisation va de pair avec un faible « potentiel protestataire ». Celui-ci est mesuré à travers quatre types d'actes : signer des pétitions, manifester, faire grève, participer à des *boycotts*¹⁴. Le potentiel protestataire est bien plus faible en Russie et dans l'Europe orientale que dans l'Europe occidentale. Qui plus est, il est en baisse (de 1999 à 2008, stable ensuite). Le mécontentement s'exprime donc fortement, un désir de changement aussi, mais les actions de protestation collective n'ont guère le vent en poupe. Les plus acceptables sont en fait la pétition et la manifestation autorisée, alors que les grèves ne sont plus guère envisagées (elles étaient courantes dans les années 1990, mais désormais la législation les rend très difficiles). Lors de la réforme des retraites en 2018, la voie pétitionnaire fut d'abord largement investie (plus de 2,5 millions

13. LINDQVIST Jesper, « Separating Left from Right in Eastern Europe: Re-examining Attitudes Towards Inequality », *Working Paper* n° 2020-14, Geary Institute, University College Dublin. URL : <http://www.ucd.ie/geary/static/publications/workingpapers/gearywp202014.pdf>. Consulté le 25 novembre 2021.

14. Pour chacun de ces actes, les enquêtés doivent dire s'ils l'ont déjà fait, s'ils pourraient le faire ou ne le feront jamais. Une échelle de potentiel protestataire est construite à partir de ces réponses.

Tableau 7. **Légitimité de différents types de contrôles gouvernementaux en 2017** (en %)

Acceptation...	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
... de la vidéosurveillance dans les espaces publics	59	62	46	71
... du contrôle des e-mails et échanges sur Internet	27	29	15	31
... de la surveillance des individus sans qu'ils le sachent	23	25	11	26

*Sur une échelle de 1 à 10.

Source : EVS.

de signatures collectées en trois semaines) avant que les manifestations ne se développent au vu de l'inefficacité du premier répertoire d'action utilisé.

Ce qui importe pour les Russes, dans leur rapport aux gouvernants, c'est de se faire entendre, d'établir une relation de dialogue direct avec le pouvoir, dialogue que met en scène Vladimir Poutine en répondant chaque année, pendant plusieurs heures, dans l'émission *Ligne directe*, aux requêtes des citoyens dans un dialogue télévisuel institutionnalisé, tout comme le président vénézuélien Hugo Chavez intervient chaque dimanche dans l'émission télévisée *Alo Presidente*. Cette mise en scène du *leader* est peut-être une caractéristique supplémentaire des démocraties illibérales.

Les Russes ne partagent pas très souvent l'imaginaire d'une démocratie élective, avec délégation de son pouvoir de citoyen à des représentants, car ils n'ont aucune confiance dans un système de partis et de syndicats dans lesquels la majorité d'entre eux ne se reconnaît pas. Ils privilégient en fait un modèle paternaliste, le *leader* politique devant incarner le rôle d'un bon père, autoritaire mais protecteur, capable d'écouter les demandes citoyennes et d'y répondre.

Ce qui ne signifie pas pour autant soumission absolue au pouvoir. Pendant les premiers mandats de Vladimir Poutine, fonctionnait un contrat implicite : beaucoup acceptaient de laisser les mains libres au pouvoir, à condition qu'il assure le bien-être matériel à la société. Avec la paupérisation croissante, la donne change. On a d'ailleurs noté antérieurement l'érosion de la valorisation d'un *leader fort*.

En tout état de cause, l'ingérence de l'État dans la vie des citoyens n'est pas facilement tolérée, ce que montre une faible acceptation

de la surveillance des individus par les instances étatiques, inférieure en Russie à ce qu'elle est en Europe occidentale (tableau 7). La forte opposition au vaccin contre le coronavirus, malgré l'explosion récente du nombre de morts, confirme la grande résistance à l'intrusion du pouvoir dans la vie personnelle.

Cette question n'a probablement pas la même résonance selon les histoires nationales. À l'ouest de l'Europe, la peur du terrorisme facilite une certaine acceptation des contrôles des comportements individuels dans l'espace public, du moins pour la vidéosurveillance. Les écarts avec l'Est sont beaucoup plus faibles pour le contrôle d'Internet et pour la surveillance des individus sans qu'ils le sachent. Le contrôle étatique de la vie privée est légèrement moins accepté en Russie. Et c'est dans l'Europe de l'Est intégrée à l'UE que la légitimation de ces contrôles est au niveau le plus bas, montrant que le souvenir des contrôles étatiques y est encore très sensible, plus qu'en Russie.

Qu'est-il advenu du lien social ?

Plusieurs études ont montré qu'il existe, dans de nombreux pays, une corrélation entre sociabilité et démocratie : la démocratie a plus de chances d'être forte là où les liens sociaux sont nombreux et riches¹⁵. Or les Russes sont très méfiants à l'égard d'autrui (tableau 8). À la question de savoir si « on peut faire confiance à la plupart des gens » ou si, au contraire, « on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres », les Russes sont 76 % à choisir la prudence et seulement 24 % la confiance. Et la confiance n'a guère bougé au cours des 20 dernières années. Des chiffres comparables se retrouvent d'ailleurs dans pratiquement tous les pays de l'est de l'Europe, alors que la confiance est plus forte dans de nombreux pays de l'ouest.

La faible confiance à autrui explique au moins en partie la faiblesse de la participation à des associations, qu'il s'agisse de groupes syndicaux, culturels, sportifs, de loisirs ou politiques. La participation associative — au sens large — est une forme importante de la sociabilité d'une population. Elle était déjà assez faible en 1999 et a nettement baissé en 2008 pour se stabiliser ensuite. Cette faiblesse de la société civile est souvent interprétée comme la conséquence de l'atomisation de la société russe à l'époque soviétique. Cette atomi-

15. Cf. PUTNAM Robert D., *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York : Simon & Shuster, 2000. L'auteur y a montré que la sociabilité favorisait le développement économique et l'implication politique. Quand la sociabilité s'érode, la vitalité de la participation démocratique se restreint aussi fortement.

Tableau 8. La participation sociopolitique des Russes, de 1999 à 2017, en comparaison avec les Européens (2017) (en %)

	Russie			Europe de l'Est hors UE 2017	Europe de l'Est dans l'UE 2017	Europe de l'Ouest 2017
	1999	2008	2017			
On peut faire confiance à la plupart des gens	24	29	24	22	22	41
Membre d'au moins une association	32	19	18	32	34	61

Source : EVS.

sation a été accentuée par les difficultés éprouvées lors du passage à une économie de marché : les liens sociaux existant à l'époque soviétique (notamment entre travailleurs d'un même « collectif », selon la rhétorique d'alors) se sont délités. D'ailleurs, la chute de la participation à des groupes collectifs (de 1999 à 2008) s'explique principalement par un effondrement des appartenances syndicales. Dans le même temps, les associations paroissiales et associations dans le domaine de l'éducation enregistrent une petite hausse, montrant que l'on se regroupe plus volontiers autour de solidarités éthiques et affinitaires que catégorielles.

Le triomphe de l'économie de marché, instaurant en Russie un climat de compétition et de rivalité généralisées, dans un contexte de pénurie de biens sociaux (santé, éducation), a profondément affecté les liens sociaux et provoqué le repli sur le microgroupe, familial ou affinitaire. Ce que des sociologues russes ont pu qualifier d'« égoïsme de groupe », lequel se substitue aux solidarités élargies. Cette propension individualiste a été également accentuée par la valorisation — libérale — de la réussite individuelle, qui était contraire à l'éthique soviétique.

L'enquête mesure l'individualisme avec un indice basé sur le rejet des solidarités avec différents groupes sociaux et sur une très faible implication sociopolitique. On observe ainsi son énorme développement dans la société russe (tableau 9)¹⁶. Le niveau russe d'individualisme est le plus élevé de tous les pays enquêtés, avec celui de la Hongrie et de l'Estonie¹⁷.

16. Sur la différence entre individualisation (au sens d'une recherche d'autonomie et de valorisation des choix individuels) et individualisme (qui désigne plutôt un repli sur soi), voir BRÉCHON Pierre, « L'individualisation des sociétés européennes », *Futuribles*, n° 395, juillet-août 2013, p. 119-136.

17. BRÉCHON Pierre, « Europe : des valeurs en évolution, mais toujours aussi clivées », *Futuribles*, n° 443, juillet-août 2021, p. 5-23.

Tableau 9. Individualisme, devoir social et individualisation en 2017 (en %)

	Russie	Europe de l'Est hors UE	Europe de l'Est dans l'UE	Europe de l'Ouest
Niveau fort d'individualisme	87	65	73	47
Sentiment du devoir social	58	62	57	30
Niveau fort d'individualisation	4	3	13	44

Source : EVS.

On assiste apparemment, depuis la sortie de l'ère soviétique, à un double mouvement, de délitement des liens sociaux concrets et de renforcement du lien national abstrait, avec des effets contrastés paradoxaux : un haut niveau d'individualisme combiné avec un sens du devoir social qui reste très fort et un très faible niveau d'individualisation ¹⁸ (toujours tableau 9).

Malgré le fort niveau d'individualisme, donc des logiques du « chacun pour soi », le sentiment du devoir social reste très important et supérieur à ce qu'il est en Europe occidentale : le sentiment que travailler, faire des enfants et s'occuper de ses parents vieillissants sont des devoirs envers la société est encore très largement partagé.

Il s'exprime parfois plus largement dans les termes d'un « devoir patriotique ». C'est une idée que l'on retrouve jusque dans la motivation à participer à une mobilisation protestataire : « Je suis dans la rue parce que j'aime mon pays », pouvaient dire des manifestants en janvier 2021, proclamant leur désapprobation du pouvoir après l'arrestation de l'opposant Navalny et affirmant que c'était un devoir éthique que de l'exprimer dans l'espace public. On voit que le sentiment de dette / devoir par rapport à la patrie peut s'incarner de façon inattendue. Le patriotisme peut être la source d'actions protestataires contre un pouvoir autoritaire.

Partout en Europe, le sens du devoir social est inversement proportionnel à l'individualisation, qui exprime une volonté d'autonomie dans la conduite de sa vie (« chacun son choix »), sans avoir à suivre les contraintes imposées par un État, une religion, une société ou sa famille. Du fait de leur fort individualisme et de leur sens du devoir, les Russes restent assez conformistes et présentent un très faible ni-

18. Le niveau d'individualisation est mesuré avec 15 indicateurs, dont cinq sur la permissivité des mœurs, trois sur les attentes d'un travail épanouissant où chacun peut avoir des initiatives, cinq sur la valorisation de plusieurs qualités (l'indépendance, la responsabilité, l'imagination, la tolérance envers les autres, la persévérance) et deux sur les objectifs prioritaires : la liberté d'expression et la participation aux décisions.

veau d'individualisation. Ils ont du mal à faire le deuil d'une société unie et consensuelle, qui était mise en exergue à l'époque soviétique, et fut intériorisée par une part importante de la population, grâce à l'apparente absence de conflictualité au sein de la société.

Un constat s'impose : il existe une tension forte entre méfiance sociale (enracinée dans les difficultés de la transition postsoviétique) et désir d'appartenance à une communauté (désir nostalgique, accentué par la peur de l'éclatement de la nation et l'amertume des liens sociaux rompus). Cette tension trouve une résolution à la fois dans un nationalisme revigoré et dans l'adhésion à un régime autoritaire, appelé à maintenir la cohésion nationale, fût-ce au prix de restrictions des libertés.

Le pouvoir russe s'est employé à attiser ce désir d'unité nationale en jouant sur le thème de la Russie « forteresse assiégée », menacée par le monde occidental¹⁹. Mais l'efficacité de ce ressort s'use, et ce d'autant plus vite que se dégrade la situation matérielle d'une part croissante de Russes. Cependant, si l'adhésion de la majorité de la société russe à un pouvoir autoritaire n'est pas inconditionnelle, sa remise en cause par les voies classiques de la démocratie représentative n'est pas à l'ordre du jour. Beaucoup des manifestants de janvier 2021 proclamaient vouloir changer le régime (et non pas changer de régime) en contraignant le pouvoir au dialogue. Il a répondu par un verrouillage accru de l'espace public et à l'heure des élections législatives de septembre, la réponse des citoyens russes fut de se détourner encore plus que d'habitude des urnes²⁰.

Au final, même si une propension à l'autoritarisme, inscrite sur la longue durée de la culture politique russe, se fait toujours sentir aujourd'hui, on observe une certaine érosion du tropisme autoritaire. Des sondages effectués par le Centre Levada dans la foulée des législatives de l'automne 2021 montrent également une érosion du sentiment d'impuissance : 30 % des Russes disent désormais croire à la possibilité d'influencer le cours des choses dans le pays (ils étaient 10 % en 2006).

Mais la prise de distance par rapport au pouvoir poutinien ne signifie pas pour autant rapprochement des *standards* de la démo-

19. La confiance en l'UE et même envers l'Organisation des Nations unies est très faible parmi la population russe.

20. Selon les sondages préélectorales, à peine un tiers des citoyens disaient qu'ils iraient voter. Le pouvoir a fortement incité à aller voter, notamment par Internet, et les résultats font état de 45 % de votants. Le vote en ligne aurait été beaucoup plus favorable à Russie unie, le parti de Vladimir Poutine, que le vote public, ce qui a alimenté les accusations de fraude.

cratie libérale. La demande d'une vraie justice l'emporte de loin sur l'exigence de la liberté de parole et d'élections réellement libres : 57 % des Russes donnent comme motivation à leur participation au vote le devoir civique, 7 % seulement la volonté d'exprimer une position politique. L'évolution du vote pour le parti communiste de Russie est elle aussi contre-intuitive : dans cet électorat, les moins de 25 ans sont désormais plus nombreux que les plus de 55 ans. L'observation des évolutions des valeurs de la population russe invite très souvent à réviser les grilles de lecture usuelles. ■

SOUTENIR LES DROITS DE L'HOMME EN RUSSIE

Le 11 novembre 2021, l'organisation non gouvernementale (ONG) russe **Memorial International** s'est vu signifier une plainte du Parquet général de la fédération de Russie demandant à la Cour suprême de déclarer sa liquidation à la suite de prétendues infractions répétées à la loi sur les agents étrangers. Le 12, c'est le Centre des droits humains (CDH) **Memorial** dont le Parquet de Moscou a demandé la dissolution pour avoir soi-disant enfreint cette loi sur les agents étrangers, mais aussi parce que les autorités prétendent avoir détecté, dans les publications du CDH, des éléments relevant de l'« apologie de l'extrémisme et du terrorisme ».

La situation est grave parce que l'ONG Memorial, fondée en janvier 1989 par Andreï Sakharov, a principalement pour objectif de reconstituer et de sauvegarder la mémoire des massacres perpétrés par le régime stalinien, d'aider les familles alors persécutées à retrouver la trace de leurs parents disparus, à promouvoir une histoire authentique de cette période sombre, et à défendre les droits humains. À sen-

sibiliser donc nos contemporains au régime de terreur qu'a connu le peuple russe à l'époque du goulag, une histoire que le régime actuel de Vladimir Poutine cherche à discréditer et s'emploie à réécrire.

Memorial, comme l'explique Nicolas Werth, président de Memorial-France, a créé une banque de données regroupant 3,5 millions de notices individuelles sur les victimes du stalinisme, un fonds d'archives de 60 000 dossiers, une riche bibliothèque de 40 000 volumes consacrée à cette sombre période de l'histoire russe. En nier la réalité, vouloir faire taire par la force ceux qui s'attachent à la dévoiler et à défendre les droits humains, témoigne de la répression croissante dont sont victimes aujourd'hui les intellectuels et éminents historiens réunis au sein de Memorial.

Soutenir cette ONG confrontée au risque d'une dissolution est une nécessité. Les lecteurs de *Futuribles* ne sauraient y être indifférents : voir le site Internet <https://memorial-france.org/> ■

Hugues de Jouvenel

Regard sur le soft power chinois

À propos du rapport de l'IRSEM sur les opérations d'influence chinoises ¹

Par Inès Cavalli ²

Alors que la crise Covid a mis au jour de nombreuses dépendances des États occidentaux, et en particulier européens, à l'égard de biens et matières stratégiques massivement produits en Chine, et que la rivalité sino-étatsunienne fait régulièrement la une de l'actualité, un rapport publié par l'IRSEM cet automne a fait grand bruit en France. Il porte sur les « opérations d'influence chinoises », autrement dit sur la façon dont Pékin s'immisce dans les entreprises, organisations et institutions étrangères pour asseoir son image et défendre ses intérêts. Il souligne en particulier le basculement qui est en train de s'opérer entre une période (en passe d'être révolue) durant laquelle la Chine usait de son soft power pour séduire à l'international, en donnant d'elle une image très positive, et une nouvelle période marquée par une attitude plus offensive, consistant à susciter la crainte, considérée comme un moyen désormais plus efficace au service des intérêts chinois. Inès Cavalli présente ici les grandes lignes de ce rapport très dense (plus de 600 pages) ; et ce qu'il révèle des ambitions de Pékin et des moyens (notamment technologiques) utilisés pour les servir. S.D.

Le rapport intitulé *Les Opérations d'influence chinoises. Un moment machiavélien*, publié par l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'École militaire) en octobre 2021, prend place alors que les débats se multiplient, au sein d'un nombre croissant de sociétés, quant à la posture à adopter face à une Chine ³ de plus en plus offensive dans la protection de ses intérêts.

1. CHARON Paul et JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, *Les Opérations d'influence chinoises. Un moment machiavélien*, Paris : IRSEM, 2^e édition mise à jour, octobre 2021, 654 p. URL : https://drive.google.com/file/d/1ySwlKzVx_j8w5K_A8eqt3R3iOr9qvARg/view?usp=sharing. Consulté le 17 novembre 2021.

2. Spécialisée dans l'analyse politique du monde chinois, doctorante en études chinoises (Rennes 1 / Institut catholique de Paris).

3. La Chine et Pékin sont ici utilisés de manière interchangeable et renvoient aux autorités gouvernementales chinoises.

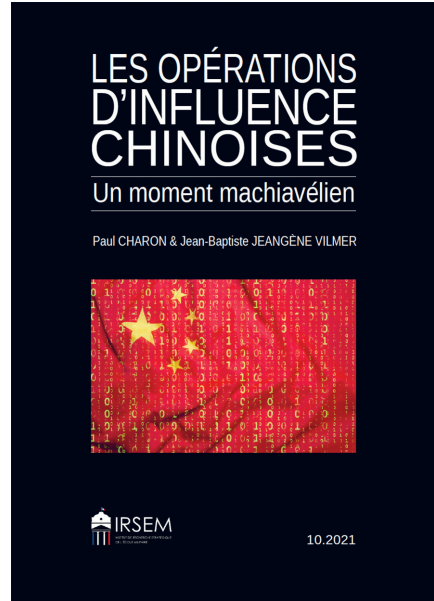
Si, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012, la Chine est demeurée discrète dans ses interactions avec l'étranger, elle n'hésite désormais plus à faire entendre sa voix, et à formuler désaccords et critiques à l'encontre de ses détracteurs. Cette tendance s'est intensifiée avec la détérioration des relations sino-américaines, la dénonciation par une partie du monde des violences perpétrées à l'encontre des peuples turcophones en région ouïghoure, la répression de la société hong-kongaise, ainsi que le flou entourant la naissance de la Covid-19. La condamnation de ce qui est perçu par Pékin comme relevant du lynchage et de l'ingérence dans ses affaires intérieures s'accompagne d'une agressivité récurrente de ses représentants à l'encontre des commentaires réprobateurs ou divergents sur son discours officiel.

La posture plus intransigeante de la Chine à l'égard des opinions contestataires inquiète également dans la mesure où elle renvoie à son poids économique colossal et à la dépendance qui peut en résulter. Elle soulève d'autant plus d'interrogations que la Chine apparaît désireuse de véhiculer, si ce n'est d'imposer, sa vision de ses affaires propres ainsi que de celles du monde, et semble développer une stratégie et un arsenal dédiés à cet objectif.

Dans ce contexte, ce rapport constitue un support de plus en faveur d'un dialogue constructif et respectueux des valeurs des interlocuteurs de la Chine. Il vise à sensibiliser les dirigeants politiques, les élites économiques et les sociétés quant à la nature du pouvoir politique chinois, ainsi qu'aux leviers d'action dont celui-ci dispose à leur égard.

Les grandes lignes du rapport

Corédigé par Paul Charon, directeur du domaine « Renseignement, anticipation et menaces hybrides » à l'IRSEM et spécialisé sur la Chine, et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, directeur de l'IRSEM, travaillant sur les relations internationales, les nouvelles formes de conflictualité et notamment sur les menaces hybrides, le rapport



revient sur la nature et le déploiement des opérations chinoises d'influence au sein de sociétés étrangères. Cette stratégie doit se comprendre dans ce que les auteurs qualifient de « moment machiavélien », soit la conviction, pour les dirigeants chinois, qu'il est à présent préférable que la Chine inspire de la crainte plutôt que de l'attraction afin de mieux protéger ses intérêts. Elle témoigne en ce sens d'une « russianisation » ou « soviétisation » des méthodes chinoises, c'est-à-dire de l'importation de techniques caractéristiques des politiques soviétique et russe d'influence à l'étranger.

Les auteurs structurent leur propos en quatre parties. Dans un premier temps, ils introduisent le cadre théorique nécessaire à la compréhension des opérations chinoises d'influence. Les acteurs situés au cœur de la mise en place et de l'application de ces opérations sont ensuite présentés : l'État et le parti communiste chinois (PCC), l'APL ou Armée populaire de libération (activités de propagande, de récolte d'informations et d'influence), ainsi que le marché et les entreprises chinoises (collecte de données, et développement de l'intelligence artificielle et des technologies de la communication et de l'information).

Le rapport détaille par la suite la nature des opérations d'influence en relevant la dualité de la stratégie chinoise. Si les autorités s'efforcent de cultiver une image attrayante du pays (histoire millénaire, culture pacifique, société moderne et civilisée), elles semblent de plus en plus désireuses de lutter contre les récits qui ne vont pas dans leur sens, soit de manière officielle et assumée, soit de façon plus informelle, voire clandestine : menaces et représailles envers des individus critiques, nationaux comme étrangers (les personnalités publiques, chercheurs et politiciens en particulier), financement d'événements entre entreprises ou personnalités politiques chinoises et étrangères, invitation d'étrangers à des formations et séjours financés en Chine, placement de publicité dans les médias non chinois, pressions sur des étudiants chinois à l'international, sont des méthodes visant à toucher un large éventail d'acteurs et de secteurs.

L'ensemble de ces éléments est illustré à travers des études de cas. Parmi ces cas, Taiwan et Hong Kong constituent les laboratoires de l'arsenal chinois, du fait de leur proximité avec la Chine et de la dissonance de leurs récits par rapport au discours de Pékin sur la nation chinoise. Singapour, malgré sa société multiethnique singulière comptant une majorité de ressortissants d'origine chinoise, et la Suède, en tant que démocratie libérale jugée particulièrement

alerte en matière de protection des droits individuels, constituent deux cas de pays particulièrement hermétiques aux tentatives d'intrusion et d'influence. La situation du Canada illustre quant à elle le basculement effectué dans un État à la fois proche des États-Unis et pays d'accueil d'une importante *diaspora* chinoise, dans lequel les tensions avec Pékin se sont multipliées ces dernières années. Le rapport se termine par un retour sur le déploiement de la campagne chinoise de désinformation ayant suivi le début de la crise sanitaire.

Des opérations diverses et variant selon les contextes nationaux

Parmi les axes de réflexion soulevés par le rapport figure la question de la pluralité et de l'adaptabilité des actions au cœur de la stratégie chinoise. En effet, les opérations sont fonction du contexte national propre aux sociétés ciblées et se nourrissent de sujets d'actualité, généralement les plus clivants et sensibles, alors même que les divisions entre gouvernants et gouvernés ou entre différents groupes d'intérêt n'impliquent pas nécessairement la Chine : le mouvement Black Lives Matter aux États-Unis, les revendications indépendantistes en Nouvelle-Calédonie ou à Okinawa, les divisions au sein de l'Union européenne, les tensions entre certains ressortissants chinois et leur pays d'accueil comme le Canada ou l'Australie, la méfiance de la société taiwanaise sur des sujets tels que la santé ou le secteur agroalimentaire, sont autant de débats visés par les opérations chinoises de désinformation, de déstabilisation ou d'infiltration.

La centralité des technologies de l'information dans les opérations d'influence

Le rapport souligne également l'intérêt accru des élites intellectuelles, militaires et politiques chinoises envers les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les sciences cognitives. Une réflexion poussée semble être menée pour déterminer les outils et les stratégies les plus à même d'influencer le cerveau humain, les opinions et les comportements à travers l'utilisation des hautes technologies. Il s'agit d'un élément central de la guerre psychologique menée par l'APL qui, par ailleurs, s'appuie sur les capacités colossales des entreprises chinoises à récolter les données de leurs clients. Les crispations récentes entre Pékin et ses interlocuteurs autour des transferts forcés de technologie, de la 5G, mais également de la vente et de la mise en circulation de biens technologiques et de logiciels chinois renvoient à cette question.

Une stratégie d'influence autocentrée

Les auteurs reviennent sur la tendance des opérations chinoises à être perçues comme contre-productives dans les sociétés visées. Cela a été le cas avec l'offensive des diplomates, dits « loups guerriers », qui n'a qu'ajouté à la méfiance et parfois à l'animosité croissante à l'encontre de Pékin dans les États concernés. L'analyse souligne également le peu d'attention portée dans la présentation et la discrétion de certaines opérations d'influence en ligne : l'utilisation de faux comptes, de comptes dormants ou achetés, indique qu'il s'agit de relayer des informations au plus grand nombre sans forcément se soucier de la fiabilité des vecteurs mobilisés. Cette tendance s'explique par le fait que la stratégie chinoise d'influence vise avant tout à servir les intérêts du PCC, et non à séduire ou convaincre l'opinion étrangère à tout prix.

Il est également notable que les interventions américaines dans le monde, ainsi que la centralité de la psychologie, de l'information et de la communication dans les stratégies militaires américaines aient fait l'objet d'études approfondies en Chine. L'effort de contre-propagande de Pékin n'en est que plus important, et les auteurs soulignent la crainte palpable des autorités à l'égard de toute intrusion de récits étrangers, au sein de la société, à même de les desservir. En ce sens, la stratégie chinoise d'influence apparaît particulièrement autocentrée puisqu'elle diffuse avant tout les sujets figurant au cœur de l'agenda politique du PCC (critique des gouvernements américain et européens, défense de la posture chinoise à Taiwan, à Hong Kong ou en mer de Chine, promotion de la gestion chinoise de la crise sanitaire), ce afin de promouvoir la supériorité d'un modèle chinois face à des démocraties libérales jugées décadentes. De cette manière, la Chine parle surtout d'elle-même, ce qui expliquerait en partie la portée relative de ses efforts d'influence.

La défense des droits fondamentaux à l'étranger face aux pressions chinoises

La question des liens entretenus entre les autorités et ce qu'elles considèrent comme la communauté nationale chinoise à l'étranger est régulièrement abordée dans le rapport de l'IRSEM. Il ne s'agit pas seulement de la *diaspora* d'outre-mer mais bien d'individus, dont ceux de nationalité étrangère, considérés comme liés à la mère-patrie par leurs origines. De fait, la Chine a tendance à s'appuyer sur ses ressortissants, et surtout sur les étudiants, pour défendre la nation chinoise dans les débats la concernant à l'étran-

ger. Cette pratique suscite des interrogations quant à la protection de la libre pensée et de la libre expression au sein de sociétés démocratiques : elle tend à favoriser l'autocensure, si ce n'est la complaisance envers le récit officiel chinois dans de nombreux milieux, notamment ceux de l'éducation et de la recherche. Dans le même temps, elle place les ressortissants chinois parmi les victimes de première ligne. Le rapport abonde d'exemples témoignant des pressions allant jusqu'aux menaces et au harcèlement, subies par la *diaspora* chinoise lorsqu'elle s'oppose à se constituer en relais du discours officiel. La nature du gouvernement chinois porte ainsi atteinte à des droits et libertés qui devraient être protégés au sein de systèmes politiques libéraux.

Sans surprise, cet entrisme est palpable jusqu'aux portes d'Hollywood, où l'accès d'une partie de l'industrie au marché chinois fait l'objet de négociations en échange de productions culturelles neutres ou favorables à la Chine. Une telle pression entraîne des répercussions sur l'essence même des sociétés démocratiques libérales dans lesquelles le droit de représenter ou non une opinion à travers un récit constitue une garantie primordiale des individus.

*
* *

Ce rapport se place dans le sillage d'une prise de conscience généralisée des vulnérabilités des États dans leurs relations avec la Chine. Il s'agit de reconnaître la réalité des efforts de Pékin pour sensibiliser, orienter ou manipuler les réalités perçues par les individus, tout comme leurs choix et leurs comportements. Bien que les auteurs dressent un constat pour le moment mitigé quant à l'effectivité de ces efforts, cette prise de conscience ne constitue pas moins un prérequis nécessaire à toute relation équilibrée avec Pékin, dans le respect des valeurs et des normes chères à ses interlocuteurs, et ce alors que la Chine constitue dorénavant une puissance incontournable sur la scène internationale. ■

Géopolitique de la mer : les enjeux des routes arctiques

Par Hervé Baudu ¹ et Frédéric Moncany de Saint-Aignan ²

Poursuivant notre série consacrée à la mer et aux océans, cet article d'Hervé Baudu et Frédéric Moncany de Saint-Aignan se penche sur une région dont l'intérêt stratégique a été considérablement renforcé par les effets observés et annoncés du changement climatique. Il s'agit de l'espace arctique, situé au pôle Nord de notre planète, concernant au premier rang les cinq pays bordant l'océan Arctique (Canada, Danemark, États-Unis, Norvège et Russie), mais suscitant bien d'autres convoitises depuis que la fonte des glaces libère de nouvelles routes maritimes durant des périodes plus longues dans l'année. Si l'on ajoute à cela les réserves minières qui s'y trouvent (pétrole et gaz en particulier), les conditions pourraient être réunies, entend-on parfois, pour qu'émergent de nouvelles tensions entre les puissances concernées.

Comme le montre cet article, certes le changement climatique modifie effectivement la donne dans la région Arctique, ouvrant de nouvelles opportunités stratégiques et commerciales, certes la Russie tend à renforcer ses moyens militaires sur place, et certes la Chine, plus éloignée, s'y intéresse fortement, suscitant l'inquiétude des États-Unis. Mais le droit international et les outils de gouvernance mis en place entre les pays concernés ont fait leurs preuves jusqu'ici. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? S.D.

Avec le changement climatique, l'espace arctique devient de plus en plus accessible pour l'exploitation des ressources d'hydrocarbures jugées considérables, et de nouvelles routes maritimes se dessinent, dont certaines pourraient être libres de glaces deux mois pendant la période estivale d'ici à 2050. La construction de navires de classe « glace » et de brise-glace russes n'a jamais été aussi importante depuis quelques années. L'Arctique est-il en train

1. Professeur de l'Enseignement maritime à l'ENSM (École nationale supérieure maritime, qui forme les officiers de la marine marchande française) ; membre de l'Académie de marine.

2. Président du Cluster maritime français.

de devenir une nouvelle zone de tension ou, au contraire, un nouveau « Panama blanc » reliant le Pacifique à l'Europe ? Existe-t-il pour autant une réelle course à l'appropriation de cette zone polaire et de ses ressources ? Nous verrons cependant que l'Arctique demeure un espace fermé légitime et réglementé qui en favorise son contrôle notamment par la Russie.

Bref état des lieux

Dans son dernier rapport d'août 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) avance qu'une augmentation de température atmosphérique de plus de 1,5 °C d'ici à 2100 aurait pour conséquence la disparition complète de la banquise estivale de façon récurrente³. Le pôle Nord se réchauffe deux à trois fois plus vite que le reste de la planète. Depuis 1979, les relevés réguliers par satellite de l'extension et de l'épaisseur de la banquise attestent d'une diminution accélérée de la glace de mer. La superficie de la banquise dite annuelle en fin d'été perd 12,6 % de son étendue par décennie. La banquise pluriannuelle qui se concentre au nord du Groenland ne représente plus que 1,4 % de cette superficie. Elle était de 16 % en 1985. L'épaisseur moyenne de la banquise qui se reconstitue chaque hiver est passée de 3,59 mètres en 1975 à 1,25 mètre. La banquise annuelle fragilisée met plus de temps à se reconstituer pendant l'hiver, devient moins épaisse et fond donc plus vite l'été venu. La surface de l'océan moins couverte de glaces perd une grande partie de sa capacité à réfléchir les rayons du soleil qui contribuent alors à réchauffer la mer. Et l'hiver arrivant, l'augmentation de la température de surface retarde le regel de la mer.

Ce processus d'emballage dans le temps forme une boucle dite rétroactive positive qui se traduit par une montée globale du niveau de la mer. Les projections du GIEC les plus pessimistes, qui pourraient s'avérer être *in fine* les plus réalistes, prédisent une augmentation de près d'un mètre du niveau des océans en 2100. Ce macabre constat a focalisé l'attention des médias sur le potentiel que pourrait ainsi offrir la libération des eaux côtières qui bordent l'Arctique. Beaucoup y ont vu des routes maritimes alternatives plus courtes que celles empruntées par le canal de Suez

3. GIEC, « Polar Regions », *Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, Genève : GIEC, 2021, chapitre 3. URL : <https://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-3-2/>. Consulté le 25 novembre 2021.

pour joindre l'Asie à l'Europe, d'autres y ont prédit une course effrénée vers des ressources d'hydrocarbures que l'on prétend extraordinaires



Banquise arctique en été © Hervé Baudu, 2021

dans les fonds marins devenus accessibles une grande partie de l'année, au premier rang desquels la Chine, grande consommatrice d'hydrocarbures qui viendrait coloniser cet espace arctique.

Cet enthousiasme doit être beaucoup plus nuancé. La région Arctique est un concentré des défis contemporains qui fait l'objet depuis quelques années d'une forte médiatisation, souvent exacerbée quant aux tensions entre États riverains, trop optimiste sur le potentiel d'une route maritime du Nord alternative concurrente aux routes actuelles, et erronée sur une prétendue course acharnée aux ressources d'hydrocarbures.

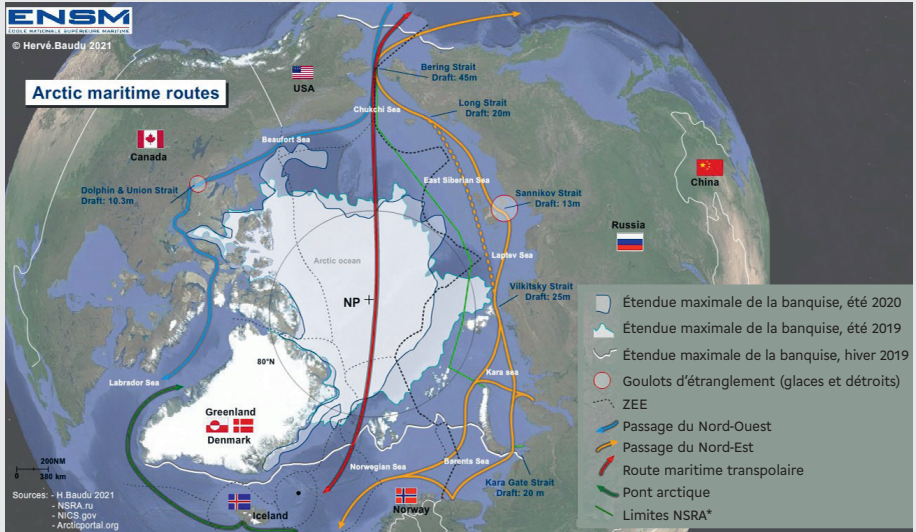
L'Arctique : un espace fermé

La zone arctique est régie essentiellement par les lois maritimes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer⁴ qui définit parfaitement la répartition de souveraineté des espaces maritimes. Les eaux intérieures et territoriales sont sous souveraineté de l'État côtier ; les ZEE (zones économiques exclusives), et le plateau continental sous-jacent, qui s'étendent à 200 milles n'octroient que des droits souverains sur les ressources des sous-sols et de la colonne d'eau. Cette souveraineté peut même s'étendre dans certaines circonstances sur le sous-sol dans une limite de 350 milles. Les trois quarts des fonds sous-marins de l'océan Arctique sont donc la propriété des cinq pays qui le bordent, la Norvège au titre du Svalbard, le Danemark au titre de sa souveraineté sur le Groenland, le Canada, les États-Unis et la Russie ; nommés les *Arctic 5*.

Depuis les dernières études de l'institut de géologie américain USGS (United States Geological Survey), qui remontent déjà à 2008, l'Arctique détiendrait 10 % des réserves mondiales supposées

4. CNUDM (UNCLOS, *United Nations Convention on the Law of the Sea*, en anglais), signée en 1982 à Montego Bay (Jamaïque) ; dite convention de Montego Bay.

Carte 1. Les routes maritimes polaires



de pétrole et 30 % de celles de gaz non encore exploitées. Et les trois quarts de ces réserves supposées se situeraient dans les sous-sols des ZEE des États côtiers ; 60 % du gaz arctique reposeraient même en ZEE russe. Cette répartition ne laisse donc aucun doute quant à leur appartenance et exclut une exploitation libre sans le consentement de l'État riverain.

L'océan Arctique est le plus petit de la planète. En considérant qu'il est gelé la plus grande partie de l'année, il n'est en réalité accessible qu'à l'est, par le détroit de Béring, et se trouve contraint à l'ouest par la mer de Barents et la limite de la banquise. La circulation générale des courants et des vents arctiques favorise la libération des glaces le long des côtes sibériennes russes et augmente leur accumulation sur la partie nord-ouest de l'archipel canadien, notamment sur la route du passage du Nord-Ouest la plus directe, par le canal de McClure, qui reste encore inaccessible pendant l'été. La route transpolaire la plus directe, qui passe par le pôle Nord, n'est actuellement pas praticable sans l'aide de l'escorte d'un puissant brise-glace et n'offre donc pas d'intérêt avant plusieurs décennies (carte 1).

L'intérêt d'une route commerciale alternative est ainsi plus marqué sur la route maritime du Nord RMN (NSR, *Northern Sea Route*, en anglais), celle qui longe les 23 000 kilomètres de côtes russes. La navigation dite de haute mer est libre dans les ZEE. Cependant,

l'article 234 de la convention de Montego Bay établit toute la légitimité d'un État côtier à adopter et appliquer des lois et règlements non discriminatoires pour la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution marine pour les navires transitant dans les eaux de la ZEE couvertes par les glaces. Les deux pays qui possèdent le plus de littoral arctique, le Canada et la Russie, s'appuient sur cette règle pour exercer un contrôle strict sur le trafic maritime qui longe leurs côtes.

Si le Canada s'évertue à ne pas développer les routes maritimes qui traversent son archipel du Nord pour des questions essentiellement de préservation de l'environnement⁵ et de restriction de passage dans ses eaux intérieures, la Russie en revanche met tout en œuvre pour promouvoir cette route maritime du Nord. Elle investit massivement pour la rendre attractive et sûre, ne serait-ce que, dans un premier temps, pour assurer le transit des navires de ses sites d'exploitation d'hydrocarbures vers l'Europe et l'Asie. Potentiellement, le passage du Nord-Ouest pourrait devenir une route directe entre le détroit de Béring et la côte est des États-Unis, mais à la seule condition que cette voie emprunte le détroit de McClure qui traverse la zone archipélagique centrale canadienne. Or, ce détroit, assez ouvert, est encombré des glaces dérivantes qui proviennent de l'océan Arctique et qui le rendent impraticable pendant toute la période estivale, sauf par des brise-glace de classe élevée. Avec le réchauffement climatique, on peut s'attendre à une débâcle systématique importante chaque été, mais la route transpolaire passant directement par le pôle Nord pourrait être libre de glaces plus fréquemment que le passage du Nord-Ouest par le détroit de McClure. D'où une faible publicité de cette route.

La route maritime du Nord

Les enjeux des routes maritimes polaires reposent sur deux types de voyages opérés par les navires marchands. Le premier, dit « transit juste à temps » concerne les lignes régulières où les délais de transit doivent être tenus impérativement. Ce sont principalement les lignes régulières des porte-conteneurs, notamment celles qui vont de l'Asie vers l'Europe ou les États-Unis. Le second type de voyage dit « de destination » concerne principalement les navires de charge aux vrac liquides ou solides affrétés pour des

5. Toutes les voies maritimes dans l'archipel canadien ont été fermées au trafic pendant la période de Covid par crainte de contaminer les populations locales.

destinations variables négociées pour un seul ou plusieurs voyages suivant le mode d'affrètement du navire. Le trafic juste à temps par les routes arctiques est actuellement anecdotique.

À la lecture d'une carte, la route maritime du Nord est la plus courte de 30 % par rapport à la route classique par le canal de Suez, à la seule condition que les ports desservis soient ceux de la Chine du Nord et de l'Europe du Nord. Certes, elle serait plus économique puisqu'un navire exploité sur cette ligne mettrait moins de temps à transiter entre ces deux destinations. Néanmoins, cette route n'en demeure pas pour autant plus rapide. En effet, l'environnement arctique n'est pas si favorable au respect des horaires stricts de chaque escale du voyage indispensable pour ce type de transit « à temps ». Il est très difficile pour une compagnie de transport conteneurisé de réorganiser son trafic pour la seule période estivale alors que son modèle économique repose sur un transport massifié de navires qui peuvent emporter jusqu'à 23 000 conteneurs en un seul voyage. De nombreux facteurs rendent plus aléatoire le transit : les conditions de glaces dérivantes rencontrées qui imposent une vitesse réduite, le manque de moyens de communication et de positionnement sûrs, l'absence de cartes parfaitement hydrographiées, des passages de faible profondeur qui ne sont pas compatibles avec les tirants d'eau des navires de grande taille, des équipements spécifiques imposés par la réglementation du Code polaire, la disponibilité et l'obligation d'une escorte payante d'un brise-glace russe en fonction de la zone et de la classe « glace » du navire, les surprimes d'assurance, la quasi-obligation d'utiliser du carburant désoufré, beaucoup plus cher que le fioul lourd mais nécessaire pour la protection de l'environnement, etc.

Pour ces nombreuses raisons, trois des cinq plus grandes entreprises de transport de conteneurs, dont la compagnie française CMA-CGM (Compagnie maritime d'affrètement-Compagnie générale maritime), déclarent ne pas vouloir transiter dans la région. Le volume annuel de transits directs sur la RMN ne représente qu'une trentaine de navires par an pour un tonnage de 440 000 tonnes ⁶, soit le volume équivalent à une journée de trafic par le canal de Suez. À l'inverse, le trafic de destination en vrac solide ou liquide sur cette même route, même s'il demeure modeste, devrait atteindre 32 millions de tonnes en 2021, soit une augmentation de plus de 16 % en cinq ans. Le décret du président de la fédération

6. Contre 1,2 milliard de tonnes par an pour le canal de Suez.

de Russie du 5 mai 2018⁷ fixe clairement des objectifs de volumes de fret, soit 80 millions de tonnes par an à atteindre en 2024 sur la RMN. Ce volume est principalement lié à l'exportation des hydrocarbures et de minerais des sites d'extraction terrestre russes. Les sites industriels de la péninsule de Yamal concentrent la plus grande majorité des volumes exportés.

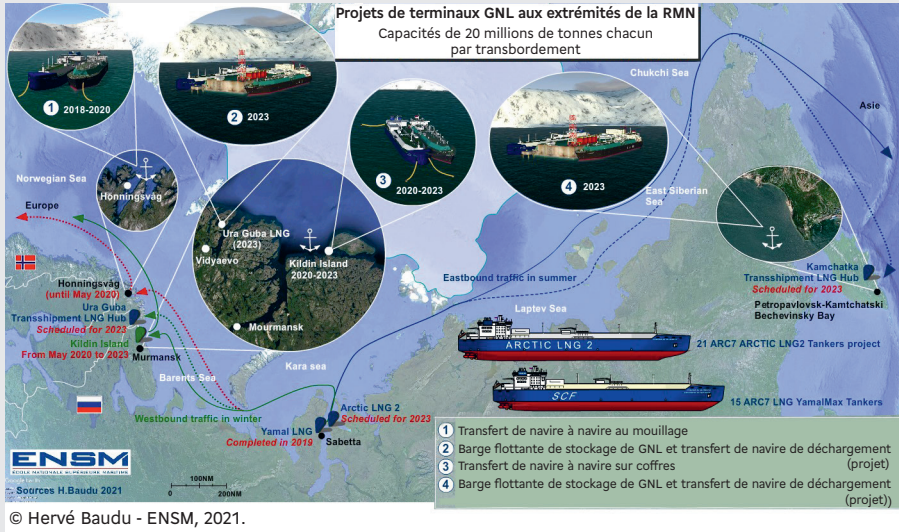
Ce trafic de destination repose en grande partie sur un trafic de *tankers* brise-glace spécialisés qui naviguent toute l'année. En été, ces navires naviguent vers l'Asie en empruntant la RMN et l'hiver, vers Mourmansk. En 2020, l'usine de liquéfaction de gaz de Yamal LNG (gaz naturel liquéfié / GNL), du géant industriel privé russe Novatek, a produit plus de 20 millions de tonnes de GNL qui ont transité par voie maritime, soit les deux tiers du volume annuel du trafic de destination. De très importants projets industriels russes miniers (charbon / AEON), gaziers (*Arctic LNG2* / Novatek), mais également pétroliers (Vostok Oil-Rosneft) avec des financements chinois, japonais mais aussi européens, sont en développement en péninsule de Gydan et de Taïmyr, en Sibérie orientale. Ils devraient générer un volume de trafic de destination qui pourrait dépasser les 100 millions de tonnes en 2030.

Pour assurer ce transport par voie maritime de gaz liquéfié de l'usine de Yamal LNG, 15 méthaniers brise-glace naviguent déjà. Une commande d'une nouvelle flotte de plusieurs dizaines de méthaniers et de pétroliers dotés d'une coque brise-glace est déjà passée, et certains sont déjà en chantier ou en service. Afin d'optimiser l'exploitation de ces navires conçus pour naviguer de façon autonome dans la banquise, des *hubs* de transbordement sont en cours de construction aux extrémités de la RMN, des *tankers* traditionnels assurant le reste du voyage vers leur destination finale. Des barges flottantes de transbordement avec la capacité d'accueillir deux méthaniers simultanément sont en cours de construction dans un chantier sud-coréen et seront mises en place en 2023, la première en péninsule du Kamchatka, sur la côte est de la Russie, dans le Pacifique Nord, et la seconde dans la baie d'Ura-Guba, à proximité de Mourmansk, en péninsule de Kola (carte 2).

Le développement économique de l'Arctique est une priorité pour le gouvernement russe : l'exploitation des gisements fossiles et miniers de la Sibérie représente 15 % du produit intérieur brut russe.

7. Décret du président de la fédération de Russie du 5 mai 2018 « sur les buts nationaux et les objectifs stratégiques du développement de la fédération de Russie pour la période allant jusqu'en 2024 ».

Carte 2. Hubs de transbordement aux extrémités du passage du Nord-Est



Leurs réserves à terre sont considérables et celles *offshore* semblent l'être aussi. La construction de nouveaux complexes industriels d'exploitation va mécaniquement contribuer à l'augmentation du trafic maritime, la fonte du pergélisol favorisant l'exportation par voie maritime plutôt que terrestre (*pipelines* ou ferroviaire).

Compte tenu de la nécessité de migrer vers des énergies moins polluantes, la Russie ambitionne de développer également la production d'énergie à base d'hydrogène qui pourrait abonder le volume du trafic maritime à la fin de cette décennie. Avec la loi du plan fédéral du développement de la route maritime du Nord de 2035, le gouvernement russe se donne les moyens de sécuriser ce trafic de vracs en investissant massivement dans les infrastructures civiles et militaires. Les investissements attendus sont colossaux, 216 milliards de dollars US seront nécessaires pour rendre attractif et sécuriser cet espace arctique.

Il s'agit de poursuivre la construction de nouveaux brise-glace à propulsion nucléaire. Une première série de cinq navires d'une puissance de 60 mégawatts (MW) est actuellement en chantier. Le premier, l'*Arktika*, est déjà en service. Un autre méga-brise-glace de 120 MW, projet *Leader*, dont la quille a été posée début 2020, sera capable, à sa mise en service prévue en 2027, d'ouvrir un chenal dans la glace de 50 mètres de large. La volonté de la Russie est d'ouvrir la route maritime du Nord vers l'est toute l'année, pour le

trafic à destination de l'Asie, à partir de 2023. Atomflot, la filiale de Rosatom qui est chargée de la gestion et du développement de la route maritime du Nord, ambitionne pour 2030 de développer une route de transit à temps avec des navires porte-conteneurs brise-glace, entre deux *hubs* dédiés, aux extrémités du passage du Nord-Est.

Souveraineté de l'espace arctique

L'espace arctique est bordé de grandes nations d'une puissance militaire conséquente et d'un poids politique majeur. À la chute du mur de Berlin et à l'initiative de la Finlande, fut créé en 1996, par la déclaration d'Ottawa, le Conseil de l'Arctique. C'est un forum de discussion entre les pays de l'Arctique destiné à renouer un dialogue entre nations et populations locales sur les problématiques du Bassin arctique. En 2008, à l'occasion de la déclaration d'Ilu-lissat, les cinq pays de l'arc arctique se sont entendus pour régler leurs différends maritimes conformément aux lois internationales, et en particulier à la convention de Montego Bay. Politiquement, toutes les problématiques entre les pays de l'Arctique, à l'exception de celles relevant des affaires étrangères, de défense et de sécurité qui demeurent souveraines, sont débattues au sein du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail ⁸.

Ce forum de coopération intergouvernementale qui regroupe les cinq pays de l'Arctique auxquels s'ajoutent l'Islande, la Suède et la Finlande (les *Arctic 8*), ainsi que les représentants permanents des peuples autochtones, des pays subarctiques et associations diverses agissant comme « observateurs », est un lieu de discussion et non un organe décisionnel gouvernemental. Cette assemblée revendique le droit de régler les différends entre pays de l'espace arctique sans que les pays subarctiques aient à interférer. Cet équilibre entre un Conseil de l'Arctique qui permet aux peuples autochtones de s'exprimer et la liberté d'action souveraine des pays riverains convient pour l'instant à tous les acteurs. Ce mode fonctionnement est inédit et génère cependant de la frustration dans les pays subarctiques, au premier rang desquels la Chine et l'Union européenne, qui ne souhaitent pas une gestion fermée de la haute mer de l'océan Arctique.

8. Les groupes de travail du Conseil de l'Arctique sont au nombre de six. Site Internet du Conseil : <https://arctic-council.org/>

Tensions sous-jacentes

Ce développement économique n'est cependant pas exempt de tensions, liées notamment à l'affirmation de souveraineté des pays forts de l'Arctique. Sous le prétexte d'assurer la sécurité de ses côtes et de ses approches maritimes, la Russie a modernisé ses bases militaires fortement armées sur les îles de Sibérie ou sur son littoral — sans toutefois atteindre le niveau de la guerre froide. La présence militaire de la Russie dans l'Arctique vise essentiellement trois objectifs : développer une puissance militaire, maritime notamment, pour affirmer sa souveraineté sur son arc arctique et plus largement sur l'ouest de l'Arctique ; disposer de moyens armés modernes pour contrer les puissances de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), notamment au-delà de la mer de Norvège, afin de protéger ses bases stratégiques de la péninsule de Kola ; et contrôler le trafic maritime du passage du Nord-Est.

Toute la mer de Barents est considérée par la Russie comme une zone sanctuaire (bastion) étendue à la mer de Norvège jusqu'au GIUK⁹, dans laquelle la marine de la Flotte du nord doit contenir les flottes de l'OTAN qui se trouveraient alors à portée des centres vitaux russes (bases de sous-marins nucléaires, Flotte du nord) par des tirs de missiles de croisière. Pour atteindre ses objectifs, la Russie se donne les moyens de faire de l'océan Arctique un espace fermé, en exerçant un contrôle strict sur un corridor correspondant à sa ZEE, ouvert en période estivale et à terme toute l'année grâce à sa future flotte de brise-glace à propulsion nucléaire.

La remilitarisation de la Russie en Arctique comprend le déploiement de moyens modernes, notamment dans le domaine anti-aérien, ainsi que de nouvelles constructions ou des rénovations de bases, principalement sur les archipels arctiques où sont déployés des garnisons, des avions de chasse, des batteries de missiles anti-aériens, des systèmes modernes de détection aérienne moyenne et longue portées, associés à des capacités de guerre électronique (détection et brouillage). Fait unique dans la structure de commandement militaire de la fédération de la Russie, la Flotte du nord a obtenu le statut de district militaire autonome en janvier 2021,

9. Greenland, Iceland, United-Kingdom (Groenland, Islande, Royaume-Uni) : passage obligé des flottes de sous-marins de l'OTAN pour pénétrer dans l'océan Arctique et « verrou » pour la marine russe, gênée d'accéder librement en Atlantique Nord. Pendant la guerre froide, ce passage était équipé d'hydrophones sous-marins américains mouillés au fond de l'océan, la chaîne SOSUS (SOund SURveillance System barrier), chargés de repérer les navires russes qui rejoignaient l'océan Atlantique. Elle est aujourd'hui désarmée.

soulignant ainsi la dimension de maîtrise de l'espace maritime polaire. Face à ce déploiement de forces, les marines de l'OTAN (Angleterre, États-Unis, Norvège et dans une moindre mesure le Danemark) mènent des opérations dites de sécurité de plus en plus nombreuses en mer de Barents, prétextant vouloir affirmer leur liberté de naviguer dans l'océan Arctique.

Sans toutefois qualifier ces manœuvres de FONOPs¹⁰, ces incursions dans son bastion font l'objet de protestations chroniques de la fédération de Russie. Face à ces démonstrations de force que la Russie interprète comme une ingérence dans son espace de défense légitime, elle n'hésite pas à se manifester de façon jugée agressive, avec notamment de longs survols d'avions de reconnaissance aux limites des territoires arctiques, norvégiens et américains, voire à brouiller de manière sporadique les ondes GPS, perturbant localement le trafic aérien civil. Sans pour autant parler de montée de tension entre la Russie et les pays de l'OTAN des *Arctic 8*, notamment la Norvège et les États-Unis, l'activité militaire n'a jamais été aussi importante ces dernières années. À titre d'exemple, l'exercice OTAN *Trident Juncture*, qui s'est tenu fin 2018 en mer de Norvège, fut le plus grand jamais organisé depuis la fin de la guerre froide. Les États-Unis ont également réactivé leur deuxième flotte pour affirmer leur présence en mer de Barents. On notera que le Canada se tient à l'écart de ces exercices militaires, se limitant à sa politique de défense et de coopération avec son encombrant voisin, notamment avec la mise en œuvre de la chaîne radars de détection avancée AEW qui fait partie de la ligne de défense contre les missiles balistiques russes.

Les tensions ne se limitent pas à des frictions d'ordre militaire ; elles sont également d'ordre politique. Beaucoup de problématiques subarctiques viennent polluer les discussions endémiques à l'espace arctique, notamment les contentieux entre la Chine et les États-Unis. Les Américains supportent difficilement la présence des Chinois dans l'Arctique. La Chine ne veut pas se contenter d'un rôle de bailleur de fonds dans les projets de production d'hydrocarbures russes. Sa politique expansionniste la pousse à s'affirmer comme pays « presque arctique ». Son projet de BRI (*Belt and Road Initiative*), ou nouvelles routes de la soie, qui est à la fois

10. *Freedom Of Navigation Operations* : opération navale justifiant la liberté de navigation en haute mer (au-delà des eaux territoriales) conformément à la CNUDM. La marine américaine mène de façon régulière de telles opérations en mer de Chine pour protester contre l'appropriation illégale de la Chine des atolls de Spratley et de Paracel.

maritime et terrestre, pousse l'empire du Milieu à investir dans tous les projets arctiques nécessaires à son expansion économique. Comme pour l'Inde ou le Japon, les ressources énergétiques de la Russie et du Groenland leur sont indispensables. Les États-Unis considèrent la présence chinoise dans cet espace arctique comme une ingérence dans les affaires des *Arctic 5*. Les propos très agressifs du président Trump par l'annonce faite en août 2019 de vouloir acheter aux Finlandais le Groenland démontrent bien la volonté des États-Unis de tenir le plus possible les Chinois à l'écart des enjeux économiques de l'Arctique. Pour preuve, le retrait contraint de la Chine d'investissements stratégiques au Groenland, comme l'exploitation des terres rares, ou du financement de l'extension de ses trois plus grands aéroports.

Alors, doit-on s'inquiéter de savoir comment réagiront, par exemple, les *Arctic 5* lorsque les Chinois viendront escorter sur la RMN leurs propres cargos avec leur brise-glace lourd à propulsion classique ou nucléaire, dont le projet est en cours de développement ? Doit-on s'attendre à une escalade entre puissances militaires, d'un côté une puissance en reconquête de souveraineté pour s'assurer une suprématie sur son proche environnement maritime, et de l'autre des nations voulant garantir un accès légitime à l'espace maritime arctique conforme à la réglementation internationale ?

En réalité, le concept politique introduit par la Norvège du « *High North, low tension* » prédomine dans les échanges politiques, surtout depuis la prise de la présidence du Conseil de l'Arctique par la Russie. Même si force publicitaire est faite sur les risques d'escalade militaire, il est très peu probable que l'espace arctique devienne l'enjeu de confrontations pour des ressources et des territoires déjà souverains. Une certitude cependant, la Russie se donne pour l'instant les moyens de développer et de rendre attractive cette route maritime du Nord dont dépendent 15 % de son produit intérieur brut. La volonté de Vladimir Poutine est de rendre les projets de l'industrie des hydrocarbures les plus accessibles possible aux investisseurs étrangers en besoins chroniques d'énergie. Ces ambitions passent dans un premier temps, et à échéance de cette nouvelle décennie, par le fait d'être en mesure d'assurer un transit régulier des exportations d'hydrocarbures toute l'année. Et dans un second temps, le transit à temps pourrait bénéficier de ces infrastructures mises en place si le marché est favorable. ■

Imaginaires de la mer : du passé aux futurs

Interview de Bernard Kalaora ¹ par Denis Lacroix ²

Poursuivant la série consacrée à la mer et aux océans, cette interview de Bernard Kalaora offre au lecteur un texte résolument différent de nos articles habituels, fort d'un regard à la fois philosophique, anthropologique et poétique sur ce que l'espace marin a apporté et peut apporter à nos sociétés profondément terriennes. Au travers de la façon dont ont évolué les perceptions de la mer au fil du temps, tant dans la littérature, la peinture, les représentations scientifiques, etc., Bernard Kalaora souligne l'importance du vivant et des interactions entre tous ses éléments, de l'acceptation de l'incertitude, des risques et du mystère. Il propose une vraie leçon d'écologie visant à nous faire prendre conscience, dans le contexte actuel de changement climatique et de finitude de notre planète, des apports et richesses que l'océan comporte dans la perspective d'une nouvelle alliance durable entre l'homme et la nature. Entre le propos que tient Bernard Kalaora et ce que nous avons pu observer à Glasgow lors de la 26^e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP26) s'agissant des actions que s'engagent à entreprendre les États — à mille lieux des mesures qui devraient s'imposer —, on mesure le défi que constitue une véritable transition écologique ! S.D.

Denis Lacroix : La mer est un espace immémorial et sans limites de projection des imaginaires des hommes. Peut-on y discerner des lignes de force ?

Bernard Kalaora : Depuis l'émergence de la conscience humaine, l'homme est structurellement un terrien. Face à la mer, il perd ses repères solides : devant lui, un espace illimité, mouvant, changeant, imprévisible, souvent menaçant et longtemps considéré comme mortel. Mais la mer est aussi un réservoir d'une vie multiforme : des monstres marins, des sirènes, des serpents de mer, et aussi des

1. Anthropologue (voir la présentation détaillée dans l'encadré page suivante).

2. Délégué à la prospective à l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer). Cette interview a été réalisée le 8 octobre 2021.

formes étranges mais pas sans intérêt pour se nourrir : des sortes d'herbe (algues), des « pierres » (coquillages), des poissons de toute taille et de toute couleur... Cet espace semble même vivant car il respire sur certaines côtes (marées), fait entendre sa voix (vent) et peut se mettre en colère (tempêtes). Il n'est pas étonnant que toutes les civilisations ayant accès à une mer aient personnalisé cet espace par un dieu spécifique, à la fois créateur et destructeur.

BERNARD KALAORA

Bernard Kalaora est né en 1945 à Paris. Après avoir soutenu sa thèse sous la direction d'Henri Mendras, et approfondi sa formation à l'ADSSA (Association de développement des sciences sociales appliquées), il est chercheur à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) et responsable de la mission Science sociale au ministère français de l'Environnement. En 1992, il rejoint le Conservatoire du littoral dirigé par François Letourneux, dont il devient conseiller scientifique et où il est l'inspirateur et l'organisateur des Ateliers du littoral.

Tout en poursuivant ses activités au Conservatoire du littoral, il devient professeur de sociologie à l'UPJV (université de Picardie Jules Verne) d'Amiens et chercheur associé à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) où il participe à des séminaires et enseignements. Il est l'un des fondateurs de l'association LittOcéan, un laboratoire d'idées visant à développer la dimension maritime de l'action publique, dont il a été président entre



2010 et 2020, consultant auprès d'organisations nationales et internationales dédiées à la gouvernance de la mer et du littoral.

Bernard Kalaora est un auteur de référence dans le champ de l'environnement. Ses

travaux couvrent des thématiques et domaines divers, les forêts, les déserts, le littoral et la mer. Son engagement, ses nombreux ouvrages et articles ont contribué à la prise en compte des questions de nature, d'environnement et de « maritimisation » dans les sciences sociales et dans les politiques publiques. Il a été aussi un « passeur de frontières » entre les disciplines, les experts et les décideurs, contribuant au partage des savoirs nécessaire pour traiter de questions environnementales transsectorielles et transdisciplinaires. Dans ses derniers travaux, il explore les mutations des cadres cognitifs et de la sensibilité, au travers des représentations sociales de la mer et du littoral, et de leur usage dans le contexte de la crise environnementale et écologique.

D.L.

Le rivage est la limite entre deux mondes qui s'ignorent. Aristote ne déclarait-il pas qu'« il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont sur la mer » ? La mer est d'abord un monde primitif, voire primordial, hostile, froid, sombre, peuplé de créatures terrifiantes et sans pitié. Fondamentalement, le bipède humain garde une sorte de « superstition du territoire solide » profondément ancré dans son archéo-psychisme (cf. *Le Monde englouti* de James G. Ballard ³).

Mais avec les activités liées à la mer et aux lacs, dès la fin du paléolithique, l'espace marin révèle des ressources et des services précieux : de la nourriture, un support de transport pour les escadres militaires (900 navires à la bataille d'Actium, en 31 après J.C.) et pour les flottes de commerce, notamment pour des pondéreux comme le cuivre de Chypre, les jarres d'huile et même les pierres (les matériaux des pyramides de Gizeh ont été acheminés par bateau). L'imaginaire occidental s'empare ensuite de la limite de l'horizon : qu'y a-t-il au-delà des colonnes d'Hercule, du continent hyperboréen, du cap Bojador (Maroc), limite au-delà de laquelle commence « la mer des Ténèbres » selon les pilotes portugais du XIV^e siècle ? La soif de richesses (or, épices...) crée pour toujours les mythes de l'eldorado et des îles au trésor. La soif de connaissances, et de contrôle géopolitique, génère d'autres mythes comme celui « du bon sauvage », de l'éden perdu (Tahiti). Mais un paradis peut-il être autre que perdu (Milton) ?

Ces imaginaires conservent le clivage terre-mer avec une mer foncièrement hostile, dont les peintres ne retiennent d'abord que des scènes spectaculaires de mer démontée ou de naufrage dans lesquelles l'homme



William Turner, « Bell Rock Lighthouse », 1819

tente de survivre, le plus souvent comme naufragé (Eugène Isabey, William Turner, Caspar David Friedrich, Géricault ou Hokusai). Cette vision de la mer va changer

3. BALLARD James G., *Le Monde englouti*, Paris : Denoël (Présence du futur), 1964 (1962).

avec les peintres des XIX^e et XX^e siècles⁴ qui montrent une mer plus apaisée, dont les rivages invitent à la promenade, la pêche à pied, la régates et même la baignade (Alfred Sisley, Claude Monet, Albert Marquet, Paul Signac, Raoul Dufy, Peder Severin Krøyer, Edward Hopper). La barrière symbolique du littoral commence à s'estom-



Albert Marquet, « La plage des Sables d'Olonnes », 1933

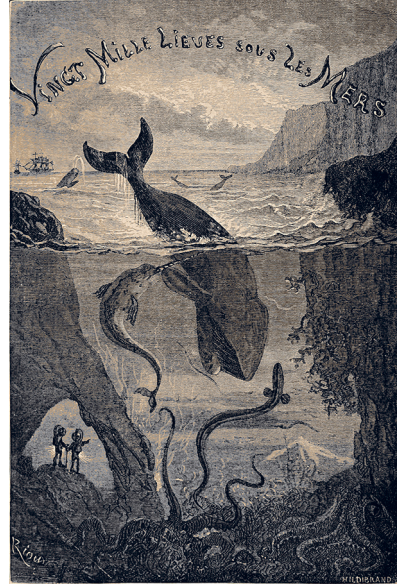
per : la plage des pêcheurs devient celle des baigneurs. Mais la mer reste un support d'usages, sans épaisseur. Une exception en littérature : le livre *Vingt Mille Lieues sous les mers* de Jules Verne (1869) plonge résolument en profondeur dans l'océan et en pronostique les richesses potentielles via l'aquaculture et même l'énergie thermique. Avec le cinéma, *Le Monde du silence*, le film de Jacques-Yves Cousteau et Louis Malle (1956), soulève la surface de la mer et fait accéder le grand public à la troisième dimension de cet espace.

La biodiversité marine est reconnue comme un trésor pour l'humanité, au moment où l'on prend conscience de sa fragilité (blanchissement des coraux, surpêche, pollution...). Ainsi, la mer menacée est devenue mer nourricière puis mer salvatrice de nos erreurs climatiques. Le prochain mythe serait-il celui de villes flottantes (de riches), seule échappatoire de continents surpeuplés, surchauffés et instables ?

Déjà, en 1962, dans son roman *Le Monde englouti*, J.G. Ballard imaginait un monde « tropicalisé » où les hommes survivants des catastrophes chroniques se réfugieraient dans les rares terres encore froides. L'homme s'interroge alors sur lui-même, sur son rapport au vivant et son obsession de domination de la biosphère, qui le conduit à sa propre perte. Même le mythe ultime d'une arche de Noé de dernier recours ne fonctionnerait plus ?

4. Cf. KALAORA Bernard, *Rivages en devenir. Des horizons pour le Conservatoire du littoral*, Paris : La documentation Française, 2010.

D.L. : Les progrès fulgurants de la connaissance scientifique de l'océan (*in situ* et par l'observation satellitaire), de la numérisation et de la modélisation, conduisent à l'élaboration d'un « océan numérique », véritable « avatar » de l'océan réel. Quelles en sont les conséquences pour notre perception de la mer ?



Page de garde de la première édition Hetzel de *Vingt Mille Lieues sous les mers*

B.K. : Le mot « océan » désigne au départ un objet physique, immense et difficile d'accès, dans un espace ouvert. Au fil des siècles, il s'est enrichi des connaissances issues des sciences de la vie et de la nature. Cette masse se révèle n'être qu'une fine pellicule d'eau (3,5 kilomètres de profondeur moyenne pour un rayon terrestre de 6 400 kilomètres), mais cela change tout dans les conditions d'émergence de la vie ! Si la planète avait la taille d'un pamplemousse, la mer serait contenue dans une seule goutte d'eau. En résulte une vision de l'océan qui fait de ce milieu extraordinairement diversifié (du nanoplancton à la baleine) la condition même de la vie. Cette biosphère marine, qui joue un rôle majeur dans les équilibres du climat, est un ensemble de communautés interdépendantes dont on commence seulement à comprendre les interactions majeures. Et notre ignorance reste immense lorsqu'il s'agit de la haute mer et de ses abysses. La mise au point de nouveaux outils d'analyse — ceux de la science, de l'expertise, de la valorisation des ressources, de l'ingénierie écologique — conduit depuis quelques décennies à transformer le regard du grand public comme des décideurs sur le littoral et la mer, reléguant au second plan les dimensions esthétiques et symboliques. La priorité est de mettre en avant les processus dynamiques du vivant, les interactions entre l'océan et l'atmosphère — clef du climat — et les flux de toutes sortes qui relient les ports de tous les continents ainsi que les bassins versants aux abysses.

La multiplication des données et des connaissances peut donner l'illusion de la possible maîtrise de la mer en dépit des incertitudes persistantes dues à la crise environnementale actuelle dont la pandémie est un premier signal d'alerte. On croirait donc avoir « la

mer dans la main » avec l'intelligence artificielle pour en décrire les évolutions ? Le rêve de Descartes — « devenir comme maître et possesseur de la nature ⁵ » — s'appliquerait ainsi au dernier espace ouvert sur la Terre ? L'économie dite « bleue » ne serait-elle pas une nouvelle forme d'exploitation des ressources naturelles de la mer ? En opposition frontale à cette vision, le Conservatoire du littoral s'est construit sur une mise à distance de la nature pour la protéger. Mais, ce faisant, il prolonge paradoxalement la distinction homme / nature ⁶.

Il faut repenser l'économie moderne dans une société « liquide » (Zygmunt Bauman*) où la mécanique des fluides l'emporte sur celle des solides, l'imprévisible sur le prévisible. L'individu s' imagine avoir gagné son autonomie parfaite alors qu'il n'est de fait qu'atomisé dans des réseaux dont il dépend et qui, le plus souvent, l'instrumentalisent. En matière de perception de la mer et du littoral, tout doit être repensé à partir d'un modèle d'aménagement fondé sur l'incertain, l'imprévu et qui soit posé en termes de risques, sur le long terme, dans l'épaisseur de la zone côtière en intégrant tous les scénarios d'évolution probables et / ou souhaitables.

*BAUMAN Zygmunt, *La Vie liquide*, Arles : éd. du Rouergue, 2006.

Cela implique de devenir capable de créer de l'intelligence collective autour du littoral : citoyens, scientifiques, sociologues, économistes, journalistes, élus, philosophes..., et de changer de paradigme, de rompre avec la vision dualiste et cartésienne qui oppose les humains aux non-humains, la société au milieu, comme la pandémie nous y incite de manière de plus en plus contraignante. Nous n'en prenons pas le chemin car la tentation reste élevée d'un retour faussement sécurisant aux habitudes du *business as usual*. Mais des cadres de pensée rigides peuvent-ils rester longtemps compatibles avec un monde de plus en plus mobile ?

La vague des changements de toute sorte met en mouvement toutes les sociétés : elle peut détruire, comme elle peut permettre de surfer ou de produire de l'énergie. La mer nous offre ainsi des opportunités de sens nouveaux pour les sociétés afin de les éclairer sur leurs avenir, ainsi que l'avait pressenti dès 1951 la biologiste

5. *Discours de la méthode*, « Sixième partie : choses requises pour aller plus avant en la recherche de la nature », Paris : Gallimard (La Pléiade), 1937 (1637), p. 134.

6. Cf. la thèse de Thomas Bellouin, « Les stratégies d'aménagement à l'épreuve des aléas littoraux. L'épaisseur littorale, un nouveau paradigme pour l'aménagement des territoires côtiers ? (France, XIX^e-XXI^e siècles) », université Gustave Eiffel, laboratoire OCS (Observatoire de la condition sub-urbaine), 2020.

marine américaine Rachel Carson ⁷. Son écriture sensible, littéraire, voire poétique, suggère une évolution pour la pensée hors des cadres standardisés soi-disant rationnels. Selon elle, la mer nous parle de notre passé comme de notre avenir. Elle nous invite à apprendre à l'écouter comme une des composantes vitales de notre équilibre à la fois pour soi, comme société et comme humanité.

Par ailleurs, la représentation de la mer, longtemps statique, s'oppose à l'expérience contemporaine d'un milieu vivant et dynamique, dont la réalité va bien au-delà de ses deux limites apparentes, l'horizon et la surface. Le milieu marin est par essence fluide et il ne cesse de circuler, « frère » de l'air et du temps. L'observation scientifique a ainsi permis d'établir qu'une goutte d'eau qui s'enfonce dans l'océan profond au contact des eaux froides du Groenland met 1 500 ans à faire le tour du globe, tantôt en profondeur à 3 500 mètres de fond et à 4 °C de température, tantôt en surface, jusqu'à 25 °C. Cette mer universelle, sans début ni fin, sans âge, sans trace du passage des hommes, est « toujours recommencée » (Paul Valéry). La contempler, la connaître, s'y plonger, la peindre dans tous les arts, toutes ces approches concourent à faire éprouver « le sentiment océanique de la vie » évoqué par Romain Rolland dans une lettre à Sigmund Freud (5 décembre 1927).

D.L. : Cette prise de conscience progressive de notre vulnérabilité et de la fragilité de notre planète influence-t-elle déjà nos imaginaires sur la mer, ou nos représentations de celle-ci restent-elles des archétypes traditionnels ?

B.K. : La science contribue à faire évoluer les visions de la mer, mais attention à la submersion sous les données ! Des millions de mesures sont prises chaque jour par des satellites, des bouées dérivantes, des observatoires fixes, des navires océanographiques, des *ferries* et même des petits voiliers. Nous risquons « l'infobésité » de données. Mais mesurer n'est pas connaître et connaître n'est pas nécessairement comprendre. L'approche scientifique permet de classer, décrire et comprendre progressivement les dynamiques à l'œuvre. Mais elle ne va pas au-delà de la démarche analytique classique en trois étapes : observer, conjecturer, vérifier. Alors comment rendre sensibles ces masses colossales de données afin que l'intelligence humaine puisse s'en emparer dans toutes leurs dimensions, y compris celle du rêve ? Il faut travailler avec tous les

7. CARSON Rachel, *La Mer autour de nous*, Marseille : Wildproject, 2012 (1951).

acteurs et passer par l'image, la danse, la musique..., en cherchant des milieux immersifs ! Il s'agit de construire une « appréhension complète du monde » selon les mots de Kenneth White, « géo-poète » écossais, par le croisement de toutes les disciplines du savoir et de l'art.

Cette tentative de plonger dans la matière même de l'existence requiert de croiser les sciences dures, celles du contexte, et de rechercher la transe unificatrice. L'importance de cette approche globale, source d'éveil de la conscience humaine comme de la réconciliation de l'homme avec la nature, a été soulignée par des auteurs aussi différents que Nietzsche (*Le Gai Savoir*⁸), Henry David Thoreau (*Walden ou la vie dans les bois*⁹), Philippe Descola (*Par-delà nature et culture*¹⁰), Laurent Mermet (*Étudier les écologies futures*¹¹), Thierry Gaudin (*2100, récit du prochain siècle*¹²).

La perception, très progressive, de la finitude de la planète Terre et des civilisations qu'elle porte, fait mieux comprendre les liens existant entre la terre et la mer. Ces liens impliquent les humains et les « autres vivants » dans une histoire complexe de dépendance mutuelle, d'enchevêtrement, de compétition, et de coopération et friction croisées.

Cette découverte modifie les cadres anciens d'interprétation du milieu marin, celui-ci étant perçu depuis l'Antiquité soit comme le réceptacle passif de l'activité anthropique, soit comme une scène théâtralisée de nos visions romantiques, sans lien organique avec le monde terrestre. Cette représentation porte une conception dualiste du monde où l'homme reste fondamentalement extérieur au milieu, celui-ci n'étant perçu que comme un monde hostile, même s'il est nourricier. De fait, l'homme a tendance à considérer que ce qui est extérieur à lui n'a pas d'intériorité. Mais dans le passé, l'homme a constitué sa conscience par rapport à des puissances extérieures : le tigre (indien), l'aigle (inca), le jaguar (maya), le poisson-chat (japonais)...

Aujourd'hui, la science nous parle de changement climatique, concept qui ouvre la porte à des bouleversements d'écosystèmes qui menacent les ressources et l'habitat même des humains. Ainsi

8. Paris : Gallimard, 1950 (1882).

9. Paris : Gallimard (Nouvelle Revue française [NRF]), 1922 (1854).

10. Paris : Gallimard (NRF), 2005.

11. MERMET (sous la dir. de), *Étudier des écologies futures. Un chantier ouvert pour les recherches prospectives environnementales*, Bruxelles : Peter Lang, 2005.

12. Paris : Payot, 1990.

des mégafeux incontrôlables commencent à mordre sur la périphérie de grandes villes. L'harmonie du cosmos, chère aux Grecs de l'Antiquité comme aux Chinois confucéens, serait-elle menacée par le chaos à cause de la démesure (*hubris*) des hommes ? Les hommes sont responsables de leur « paradis » terrestre mais, par leur arrogance, leur soif de puissance et leur irresponsabilité, ils fabriquent peu à peu un enfer. Les mythes profonds restent les mêmes mais les récits qui les portent doivent être prolongés. Icare aurait ainsi survécu à son vol d'essai, mais si tous les hommes ont acquis la puissance d'Icare, quelle histoire va porter la menace d'une puissance sans limite ? En effet, si Icare chute parce qu'il s'approche trop du soleil, quels sont alors les (faux) soleils de notre temps ? Il n'y a que des histoires projetées qui nous permettraient d'imaginer des voies de sortie comme des catastrophes.

Il faut éviter les trois pièges suivants : le retour aux habitudes de production et de consommation (« parce que l'on connaît et on sait faire »), le repli sur sa sphère personnelle justifié par un relativisme universel, et enfin la fuite en avant portée par la croyance que la technologie trouvera les solutions aux problèmes que nous accumulons.

Cette dernière option semble faire fi de l'observation de Talleyrand : « Quand c'est urgent, c'est déjà trop tard. » Vue sous cet angle, la mer conserve toute l'ambiguïté des mythes qu'elle représente : elle monte (submersion du Déluge), elle multiplie les tempêtes (colères de Poséidon), elle distribue en abondance ses richesses, puis semble les reprendre. Elle reste un monde de profondeurs, d'obscurité et de mystère. Et pourtant, elle tient la clef du climat pour Gaïa tout entière !

D.L. : La mer est donc fondamentalement ambivalente pour les hommes, à la fois menace et source de bien-être, richesse et destruction. Peut-elle être aussi une mer de sagesse pour le terrien déboussolé ?

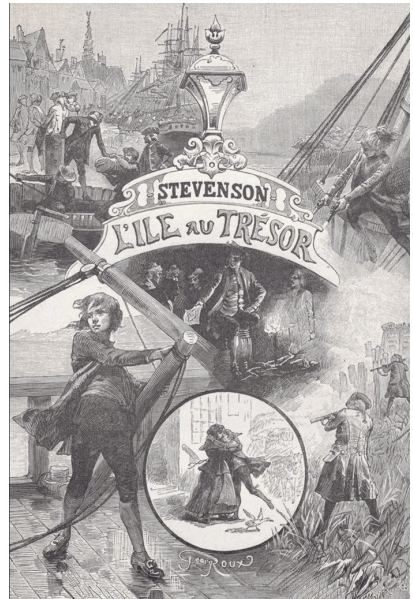
B.K. : Dans le monde fluide de l'espace marin, il n'y a plus de points d'ancrage intangibles et définitifs pour fixer pensées, valeurs et décisions. À terre, l'esprit est habitué à s'appuyer sur des repères stables et reconnus, ce qui réduit la sensibilité aux relations, processus et flux qui contribuent à leur formation. Par habitude encore, nous voudrions reproduire en mer ce que nous savons faire sur terre, comme conquérir et marquer un territoire, tracer des frontières, cartographier, planifier des usages, optimiser

les flux selon nos besoins. Il faudrait ainsi rendre le monde liquide conforme à nos modèles humains, en imposant des règles fixes dans un espace en mouvement permanent. Par exemple, comment prétendre protéger la qualité des eaux d'un parc marin alors qu'il est traversé de courants divers venant d'aires hors de la juridiction nationale ?

Au contraire, se tourner vers la mer, c'est accepter d'aller vers l'inconnu, l'incertain et l'invisible. C'est aussi perdre ses repères, les échelles de temps et d'espace qui semblent si naturelles sur terre. Cet abandon permet une nouvelle ivresse, celle chantée par Baudelaire, Mallarmé ou Rimbaud (« Ô que ma quille éclate ! Ô que j'aille à la mer ¹³ ! »), l'ivresse d'une immersion dans le cosmos. Que le Soi fini rencontre une forme de l'infini fait communier avec un monde sans borne, entre ciel et terre, entre terre et mer. Cette transe est proche de celle suggérée dans les mystères dionysiaques d'initiation des Grecs comme dans celle de la création artistique telle que théorisée par Nietzsche dans *La Naissance de la tragédie* ¹⁴.

Le cadre d'une pensée que l'on pourrait qualifier de « maritime » est celui du passage, d'un espace transitoire entre terre et mer, aux frontières floues et changeantes.

Par nature, cet espace ouvre vers une part d'aventure et d'incertain parce qu'il invite à larguer les amarres, et à accepter le flottement de la conscience et l'imprévisibilité de la destination finale. La dérive ne fait-elle pas partie intégrante du calcul d'une route sur la carte marine ? La raison doit apprendre à composer avec l'imprévu, le probable, le possible, autant de portes sur le rêve, l'imagination, voire la folie. Ce jeu permanent entre les contraires (le solide et le liquide, le fixe et le mobile...) mène au risque de perdre pied dès lors que l'on quitte le monde connu pour aller vers un ailleurs. Il faut alors accepter de se laisser gagner par l'expérience de l'altérité. Cette « pensée du passage » a été exprimée en littérature sur des mo-



Gravure de Georges Roux dans l'édition de 1885 de *L'Île au trésor*

13. Arthur Rimbaud, *Le Bateau ivre*, 1871 (in *Œuvres complètes*, Paris : Gallimard [La Pléiade], 2009).

14. *La Naissance de la tragédie à partir de l'esprit de la musique*, Paris : Gallimard, 1940 (1872).

des variés comme le rêve (*Mar morto* de Jorge Amado ¹⁵ ; *La Chasse au Snark* de Lewis Carroll ¹⁶), l'aventure (*L'Île au trésor* de Robert Louis Stevenson ¹⁷), l'angoisse métaphysique (*Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad ¹⁸), le mythe (*Moby Dick* de Herman Melville ¹⁹), la philosophie (*La Promenade au phare* de Virginia Woolf ²⁰). La musique s'en est emparée aussi comme le montrent les œuvres de Wagner, Debussy, Ravel...

La recherche de cette émergence d'une conscience nouvelle conduit à réintroduire une part d'utopie dans la politique afin qu'elle évolue en une forme de poïétique (processus de stimulation des potentialités de création inscrites dans une situation donnée). En effet, la finalité du politique ne se réduit pas à la gestion et au contrôle des usages des territoires et des ressources. Pour se mettre en mouvement, les sociétés ont aussi besoin de rêves.

La nature est un grand professeur de durabilité parce que l'agencement équilibré qu'elle reflète nous apprend l'intelligence du vivant face au changement permanent. Mais pour comprendre cet enseignement, il faut réussir à faire l'alliage de la connaissance scientifique et de la sensibilité humaine. En effet, comment éviter le chaos collectif des sociétés humaines, résultante du croisement entre, d'une part, une croissance matérielle indifférente à ses impacts sur l'environnement et, d'autre part, la dangereuse montée des inégalités entre sociétés, entre pays, entre continents ?

Le capitalisme industriel moderne maximise les flux et épuise les stocks naturels. C'est tout le contraire de la nature qui construit des stocks avec les excès des flux (cf. René Passet ²¹). Il faut donc repenser les logiques de développement et rendre chaque personne actrice solidaire de son propre développement comme l'ont montré magistralement les travaux de plusieurs prix Nobel d'économie : Muhammad Yunus, Amartya Sen, Elinor Orström, Esther Duflo. Il reste le problème de l'écart entre la microéchelle et la macroéchelle en évitant une approche doctrinaire, la généralisation systématique, l'extrémisme, la stigmatisation des positions alternatives, les solutions radicales coercitives...

15. Paris : Flammarion, 1982 (1936).

16. Paris : Seghers, 2012 (1876).

17. Paris : Hetzel, 1885 (1883).

18. Paris : Gallimard, 1925 (1899).

19. Paris : Gallimard, 1941 (1851).

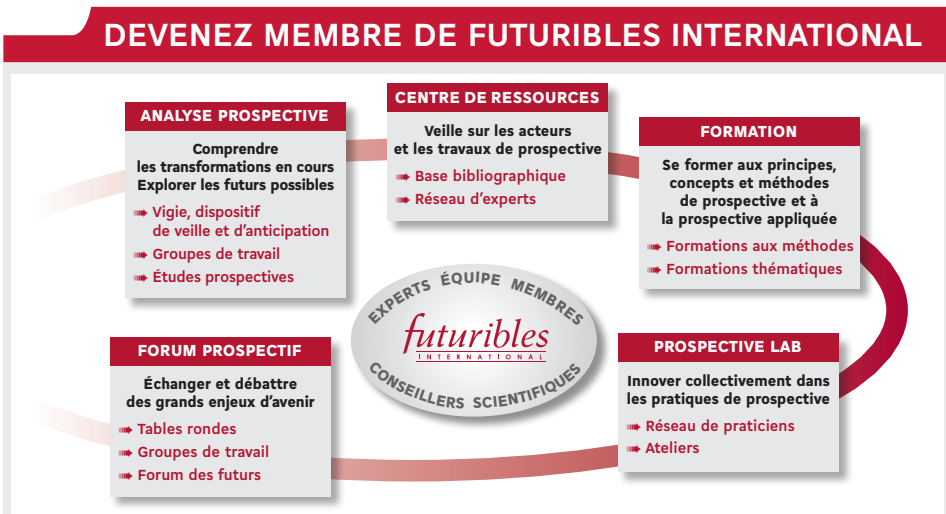
20. Paris : Stock, 1929 (1927).

21. PASSET René, *L'Économique et le vivant*, Paris : Economica, 1979.

Le danger majeur actuel est que les risques d'atomisation progressive des sociétés soient exploités par de grands réseaux du numérique pour asservir les individus. Si la conscience de Gaïa passe par Google, sera-ce un progrès ? Nous avons donc un devoir de vigilance pour que chacun ne devienne pas son propre gardien sous la pression sociale. Nous perdrons alors l'essence de la liberté humaine : l'incertitude, qui permet de choisir ! Il est légitime d'avoir peur quand on voit ce que la pandémie récente nous a habitués à faire peu à peu à distance : apprendre, échanger, aimer...

La mer peut être mère de sagesse parce qu'elle met en jeu des images, des valeurs, nos rapports à la démocratie, aux enjeux majeurs, aux liens entre les pays, entre notre espèce et les autres. Les potentiels de la mer vont bien au-delà des ressources. Ce radiateur de la terre nous est vital, à tous ! Et son évolution dépend de nos actes comme citoyens, comme consommateurs, comme éducateurs. Voilà de bonnes raisons pour apprendre à écouter ce monde océanique aux multiples voix, pour s'atteler à repenser le terrestre et pour construire une humanité durable. Il y a des continents mais un seul, l'océan, qui les relie tous. La mer n'est pas qu'un immense puits de carbone, elle est une source de sagesse et ses rivages dessinent les interfaces de la nécessaire solidarité humaine et organique. ■

DEVENEZ MEMBRE DE FUTURIBLES INTERNATIONAL



Futuribles International est un centre de réflexion sur l'avenir. Ses travaux visent à comprendre les grandes transformations en cours. Ils intègrent la dimension du temps long en insistant sur les marges de manœuvre des acteurs et les stratégies possibles.

Information-contact : Aude Houguenague • ahouguenague@futuribles.com • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 73
<https://www.futuribles.com/fr/qui-sommes-nous/nous-connaître/l'association/>

Quel avenir pour la Constitution administrative de la France ?

L'action publique et son rapport au temps

Par Arnaud Teyssier ¹

L'originalité et la force du modèle politique français résultaient du fait que l'État s'appuyait sur deux piliers, affirme Arnaud Teyssier, l'un d'essence politique, l'autre de nature administrative, une « Constitution administrative » dont Bonaparte avait jeté les bases. De Gaulle avait bien compris l'intérêt d'un tel attelage entre la sphère politique et la sphère administrative, et s'était attaché, après la Libération, à le restaurer, considérant que la démocratie relevait du politique, celui-ci étant sujet aux fluctuations de l'opinion et inévitablement court-termiste, tandis que la République devait sa force à une administration solide et pérenne, incarnant l'intérêt général, capable de penser le long terme tout en affrontant les urgences. Nos lecteurs comprendront que l'auteur, en nous livrant cette interprétation, plaide la cause d'une administration incomprise et aujourd'hui menacée.

Si la démocratie est en crise et les institutions fragilisées, cela résulte à ses yeux de la destruction, depuis 30 ans, de cet heureux équilibre, notamment de la remise en cause de la « Constitution administrative » du fait d'une ignorance de sa spécificité, et de la confusion des rôles entre le politique et l'administration. Arnaud Teyssier dénonce ici le démantèlement de cette dernière, soumise à une double critique, celle de son omniprésence et celle de son impuissance ; il milite ainsi pour la restauration d'un État rétabli sur ses deux pieds, y compris donc d'une administration publique garante des institutions et stratège. Un point de vue solidement argumenté, mais qui ne manquera pas de susciter le débat. H.J.

1. Haut fonctionnaire, professeur associé à l'École normale supérieure (ENS) et conseiller scientifique de Futuribles International.

Une démocratie n'obéit pas exclusivement à une logique constitutionnelle, pas plus qu'elle ne se définit par les seuls mécanismes qui régissent les rapports entre les pouvoirs. Une Constitution au sens large, c'est un régime, une vision de la société qui s'inscrit dans l'histoire d'un peuple. Ce sont aussi de savants équilibres qui assurent la pérennité d'une grande aventure collective. De ce point de vue, la France est singulière. Hippolyte Taine, dès la fin du XIX^e siècle, allait jusqu'à dire qu'elle n'était pas une nation « normale » — non tant pour le déplorer que pour mieux souligner l'originalité et la complexité de son destin. Rudyard Kipling, qui connaissait bien le pays pour l'avoir souvent visité, écrivait dans ses *Souvenirs de France* (1933) : « C'est ce que je tâchais d'expliquer à un compagnon de voyage qui s'obstinait à traiter les Français de cabotins. Je m'efforçais de lui faire entendre que ces prétendus comédiens avaient derrière eux un passé de drames et de désastres, dont le poids se fait sentir encore dans tous les aspects de leur existence ². » Enfin, le général de Gaulle lui-même devait déclarer, le 16 juin 1946 dans son discours de Bayeux, résumant d'un trait 150 ans d'instabilité constitutionnelle et une certaine forme de tragédie française : « Au cours d'une période de temps qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut envahie sept fois et a pratiqué treize régimes, car tout se tient dans les malheurs d'un peuple. »

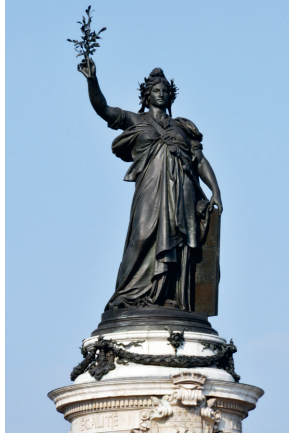
La V^e République elle-même, qui va battre bientôt un record de longévité, défie tous les efforts de définition : la France se trouve-t-elle dans un régime présidentiel, semi-présidentiel, parlementaire, semi-parlementaire, présidentieliste ? Nul ne saurait le dire ni démontrer avec certitude que le système démocratique français a réellement atteint sa maturité. Il reste l'héritier d'une histoire où l'administration a joué un rôle fondateur. C'est pourquoi le destin de cette administration, les transformations qu'elle est appelée à connaître auront des effets directs sur la crise démocratique dont chacun peut sans peine identifier les symptômes — non seulement en France, mais dans la plupart des démocraties occidentales.

Une construction démocratique singulière

Cette singularité est interprétée généralement de manière négative. Il n'est pas rare que l'on entende dénoncer par de hauts responsables politiques la résistance séculaire des Français aux réformes, qui les distinguerait d'autres peuples cités volontiers en modèles — notamment les Allemands. Très vite, dans la suite du raisonnement, c'est l'État qui est mis au pilori : pour son poids jugé excessif, pour les réflexes de dépendance qu'il entretiendrait chez le citoyen, pour les obstacles qu'il multiplierait devant la libre entreprise. C'est lui qui serait responsable de la profonde inadé-

2. KIPLING Rudyard, *Souvenirs de France*, Paris : Grasset, 1933, p. 53.

quation de la France au monde. Le poids de l'État-providence, l'héritage du Conseil national de la Résistance sont le plus souvent désignés comme les sources originelles de l'impuissance collective du pays. Le pacte, pourtant fantasmagique, qui aurait été passé à la Libération



© Thomas Dutour / Shutterstock

entre les gaullistes et les communistes aurait enserré la société française dans un étau digne des prédictions les plus angoissées de Tocqueville.

Il est plus pertinent de s'interroger sur la structure profonde, réelle et si originale de la démocratie française, qui est liée à son histoire et explique ce pseudo-conservatisme, du moins la force des résistances à d'autres modèles : la France n'a pas une seule Constitution, mais plusieurs qui, pour être fort atteintes aujourd'hui dans leur substance, n'en restent pas moins étroitement solidaires. Les Français ont provoqué, à la fin du XVIII^e siècle, une révolution de très grande ampleur qui, sur la durée, a bouleversé le destin de l'Europe et peut-être celui du monde. En France, dès les premières années du XIX^e siècle, Bonaparte a jeté les bases d'une construction institutionnelle qui devait stabiliser le sol français pendant près de deux siècles : il a doté la France d'une Constitution administrative (ce qu'il appelait « les masses de granit »), sous la forme de grandes

institutions civiles, de grands corps de l'État (Conseil d'État, Cour des comptes, préfets...) s'ordonnant eux-mêmes en harmonie avec une organisation territoriale entièrement nouvelle, issue de la Révolution et conçue de manière presque géométrique (le département). Il lui a

donné aussi les premiers éléments d'une Constitution sociale — le code civil —, qui a façonné durablement la société après avoir permis de réconcilier ce qui demeurait de l'ancienne France avec les forces neuves nées de la Révolution. Avec le Concordat, il lui a apporté même — toujours dans le but de stabiliser la société et de pacifier les rapports entre les citoyens — une Constitution religieuse qui a pris fin avec la séparation des Églises et de l'État en 1905.

Au milieu de la grande instabilité constitutionnelle qui suivit la chute de l'Empire — et qui fut entrecoupée de périodes de stabilité plus ou moins longues —, la France a poursuivi ainsi d'étonnantes lignes de force et construit, envers et contre tout, une grande aventure collective, faite de puissance, de prospérité et même de conquêtes extérieures : ce fut possible grâce à sa Constitution administrative, issue de la synthèse napoléonienne qui réconcilia l'héritage de l'Ancien Régime et celui de la Révolution : une Constitution forte, énergique,

centralisée qui fournit, au fil du temps et des régimes, des figures exceptionnelles.

C'est donc Tocqueville, l'un des premiers, qui l'identifia, mais pour s'inquiéter des effets de cette Constitution centralisatrice qui prenait selon lui ses racines dans l'Ancien Régime, au risque de devenir un corset pour les libertés publiques. Plus tard, au début de la III^e République, Gambetta se félicitera au contraire que le jeune régime républicain ait pu disposer d'un outil de gouvernement aussi puissant, et ainsi retourné à son profit. Enfin, au début des années 1930, dans *Décadence de la liberté* (1931), Daniel Halévy décryptera définitivement cette singularité française : « Un corps électoral ignorant les problèmes de l'État, les groupes qui intriguent, les ministres qui passent et tombent, cela ne peut être le vrai régime d'un peuple. Il doit donc y avoir autre chose ³. » Autre chose ? « En arrière des mouvements de foule et d'opinion, et de ces votes parlementaires qui sont encore des mouvements de foule et d'opinion, l'administration, le fonctionnaire apparaissent [...] La France républicaine a, en réalité, deux Constitutions : l'une, celle de 1875, officielle, visible, et qui occupe la presse : elle est parlementaire ; l'autre, secrète, silencieuse, celle de l'an VIII, Constitution napoléonienne qui

remettait aux corps administratifs la direction du pays ⁴. »

Mais ce mauvais attelage avec des institutions faibles ou incertaines s'est désarticulé dans la honte et la confusion en 1940, dans une débâcle où une grande partie des élites ont été entraînées. Il fallait donc préparer le nécessaire redressement : ce sera l'œuvre du gouvernement provisoire de la République française, qui puisera son inspiration dans les réflexions des juristes et des publicistes des années 1930, ainsi que dans les travaux préparatoires de la Résistance. La grande construction de la Libération — souvent réduite au seul « programme du Conseil national de la Résistance » — est en réalité inspirée par les leçons de l'Histoire. De Gaulle a compris que l'on ne reconstruit pas durablement la démocratie en se limitant à une œuvre constitutionnelle classique. Il faut asseoir ses bases non seulement sur des institutions politiques solides et efficaces, mais aussi sur une administration forte et une société réconciliée. La démocratie devra être politique, mais aussi administrative, sans que l'on puisse dissocier ces deux dimensions.

Il le dit explicitement à Alger, en juillet 1944, devant l'Assemblée consultative provisoire : « dans l'ordre politique, nous avons choisi. Nous avons choisi

3. HALÉVY Daniel, *Décadence de la liberté*, Paris : Grasset, 1931, p. 84.

4. *Ibidem*. La Constitution du 22 Frimaire an VIII, qui établissait le Consulat et donnait la primauté au pouvoir exécutif, renvoie à la période où Bonaparte met en place les grandes institutions administratives modernes. C'est cette « Constitution administrative » sous-jacente qui est désignée ici, par commodité, pour en opposer la stabilité et la pérennité aux trois lois constitutionnelles de 1875 qui composent la Constitution de la III^e République proprement dite.

la démocratie et la République. » Ce n'est pas simplement une formule, car il décline aussitôt son raisonnement. La démocratie, c'est le jeu politique, les élections, l'exercice des libertés publiques. La République, c'est l'armature de la démocratie, c'est l'État, son autorité, la force d'incarnation de l'intérêt général que porte l'administration. Avec cette idée que la conception française de la démocratie, là encore, est singulière, porteuse de transcendance, qu'elle se réfère à des principes souvent moins affirmés dans les autres grands pays occidentaux — la supériorité absolue des intérêts publics sur les intérêts privés — et qu'elle met l'accent sur la puissance de l'État, dans le droit fil d'ailleurs de l'étymologie du mot « république » (*res publica*).

En réalité, on pourrait presque soutenir que la Constitution administrative, au fil du temps, a tenu, par défaut, la place d'une Constitution fondamentale — une place qui aurait dû être occupée par une charte politique fondatrice et durable. Dans l'important entretien télévisé qu'elle avait accordé à Roger Errera, en octobre 1973, à New York, et que l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) devait diffuser en juillet 1974 dans la série « Un certain regard », Hannah Harendt disait ceci, à propos du système politique américain, alors en pleine crise du Watergate : « La Constitution, ici, c'est un document sacré ; c'est le souvenir constant d'un acte unique et sacré : l'acte de fondation des États-Unis. La fondation a consisté à réunir en un tout

des minorités ethniques et des régions entièrement disparates, sans pour autant niveler et faire disparaître ces différences [...] Je pense que l'affaire du Watergate a révélé l'une des plus profondes crises constitutionnelles que l'Amérique ait jamais connues. Et quand je dis "crise constitutionnelle", c'est beaucoup plus important ici en Amérique qu'en France [...] Je ne sais pas combien vous avez eu de Constitutions depuis la Révolution, mais, pour autant que je m'en souviens, au moment de la Première Guerre mondiale, vous en aviez eu quatorze. Ici, par contre, il n'y a eu qu'une Constitution, et cette Constitution est en vigueur depuis près de deux siècles. Le contexte historique est donc entièrement différent. C'est toute la structure du système politique qui est en jeu. »

Transposons ce raisonnement à la France : comme le disait un jour Gambetta sous forme de boutade, la France n'a jamais eu d'autre vraie Constitution que celle de l'an VIII. Sa charte fondamentale, pour être moins visible et moins sacrée que celle des États-Unis, n'en existe pas moins : mais elle est administrative, et non politique. La Constitution de 1958 — plus exactement la pratique constitutionnelle de la V^e République — n'est que le couronnement, ou la face émergée d'une Constitution non écrite qui est avant tout une Constitution administrative et qui, pour être, en effet, moins visible et moins solennellement proclamée, n'en a pas moins joué le rôle d'une charte aussi fondatrice et unificatrice

que la Constitution américaine. Le miracle politique français, c'est précisément l'unité et l'homogénéité d'un système administratif et social qui a survécu à la succession des régimes, des troubles et des révolutions, des guerres et de l'occupation, des conflits de la décolonisation... Il faut relire ce qu'écrivait Pierre Legendre, il y a un demi-siècle déjà : « Ni libéral, ni socialiste, le système français d'organisation manifeste une solidarité en même temps qu'une plasticité remarquables. Les Français, éduqués par l'absolutisme, ont mis leur confiance dans l'État et, malgré les poussées les plus contraires, l'Administration semble arbitrer la guerre civile, tout comme elle assure avec régularité les fonctions techniques habituelles dont s'est chargé, en tous pays, l'État moderne ⁵. » Arbitrer la guerre civile, digérer les crises, ce n'est pas rien. Il n'est pas impossible, aujourd'hui, en France, qu'à travers la Constitution administrative ce soit toute la structure du système démocratique qui puisse se trouver en jeu.

Deux temporalités de l'action publique

L'importance de la refondation politique et administrative engagée en 1944-1945, remise sur le métier en 1958, prend dès lors tout son sens. À l'issue de la guerre, il faut reprendre l'ouvrage, reconstruire l'État dans sa

plénitude. C'est le grand projet gaullien. L'État, ce n'est pas l'administration réduite à elle-même : c'est bien plutôt un ensemble qui doit reprendre cohérence, c'est une harmonie retrouvée entre des institutions politiques fortes et des institutions administratives restaurées — en un mot, le politique et l'administratif marchant d'un seul pas. Et si le second doit être clairement subordonné au premier, il doit aussi en être respecté dans sa dignité et dans sa fonction démocratique.

Car — c'est une dimension fondamentale de cette reconstruction — l'État unit deux temporalités qui sont constitutives, solidairement, de l'intérêt public et de la continuité de la nation. Il s'agit, d'une part, de la temporalité du politique, qui est soumis au vote, au calendrier électoral, au temps court, car sa légitimité repose sur la confiance sans cesse renouvelée du peuple, y compris de manière directe — de Gaulle en fera l'éclatante démonstration en avril 1969, en se soumettant volontairement au verdict du peuple sur un projet visant à créer les régions et transformer le Sénat. Et il s'agit, d'autre part, de la temporalité de l'administration qui, elle, déploie son action sur le temps long, tout en ayant charge de se montrer apte, avec une égale efficacité, à affronter l'urgence. Ce sont donc, pour l'administration, des impératifs aussi paradoxaux que

5. LEGENDRE Pierre, *L'Administration du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris : Presses universitaires de France (coll. Thémis, textes et documents), 1969, introduction, p. 20. Ce volume est le recueil de textes et documents choisis, aujourd'hui introuvable, qui fait suite à *l'Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, paru un an plus tôt dans la même collection.



© Artem Avetisyan / Shutterstock

catégoriques : il lui faut planifier l'action publique sur la durée, mais aussi affronter l'imprévu, notamment lorsque la nécessité publique requiert son intervention hors des normes constitutionnelles d'usage. C'est pourquoi la confiance que le peuple met en l'administration est essentielle, elle est surtout de longue portée, elle repose sur son impartialité et sur des garanties qui font des fonctionnaires les serviteurs de la France, les collaborateurs loyaux du gouvernement légitime, mais non des personnes assujetties à un pouvoir éphémère : cette confiance — même si ce n'est pas toujours expressément dit — n'est donc pas sans lien avec le statut social et la condition juridique du fonctionnaire.

Il faut insister ici sur l'épaisseur remarquable de cette temporalité. Elle implique l'inscription dans la durée — c'est, notamment, tout le sens de la politique de planification qui marquera les premières années de la V^e République —, pour définir des priorités nationales et affronter des enjeux de longue portée qui échappent aux soubresauts de l'opinion et à leurs effets directs sur la politique quotidienne ; mais elle suppose donc aussi la capacité de réagir

face à l'exceptionnel. Au risque, dans les deux cas, de l'incompréhension ou de l'impopularité, puisqu'il s'agit de faire émerger des décisions lourdes et mûries, répondant à l'intérêt bien compris de la communauté des citoyens toutes générations confondues. La crise de la Covid-19 a illustré de manière éclatante ce paradigme. Cette idée selon laquelle l'administration, dans l'attelage qu'elle forme avec le politique, doit être à même d'assurer le fonctionnement du pays dans les périodes de crise, au prix de l'impopularité ou même de la réprobation des autres pouvoirs, est essentielle.

On ajoutera que tel était aussi le sens du septennat. Il fut superbement ignoré par la révision constitutionnelle qui fut sanctionnée par le référendum du 24 septembre 2000 — dont personne ne comprit le sens, au-delà d'une vague profession de foi modernisatrice. Le quinquennat, en confondant la durée du mandat présidentiel avec celle du mandat législatif, a pour ainsi dire « aplati » la densité temporelle du pouvoir exécutif. En alignant les temporalités, la réforme constitutionnelle a réduit ce dernier aux dimensions du plus court terme politique et retiré au président de la République la capacité d'incarner le plus long terme.

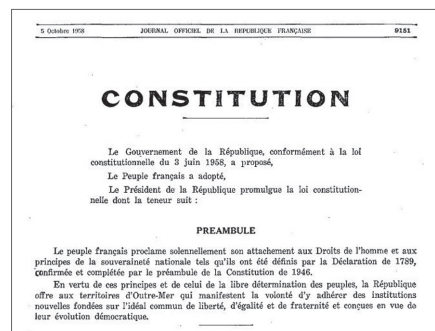
À cet égard, le système de la V^e République est porté par une conviction, tacite mais forte : l'ordinaire n'est qu'une forme atténuée de l'extraordinaire. L'appareil d'État conçu en 1958 — donc, la combinaison entre des organes constitutionnels puissants et

une administration forte — est la meilleure protection de la démocratie, parce que celle-ci est par nature essentiellement fragile, perpétuellement soumise aux menaces extérieures ainsi qu'aux conséquences de ses propres faiblesses. Sans le concours permanent des deux forces constitutives de l'État, elle est exposée à la soumission, au désordre, parfois à la guerre civile. De Gaulle avait défini cet équilibre dès *Le Fil de l'épée*, en 1932, en l'appliquant alors au politique et au militaire. Il en fit ensuite le cœur de sa pensée globale de l'État : « Dans la cohue des comparses, le tumulte de l'assistance, tout le drame se concentre entre ces deux acteurs [...] Mais, que l'un manque la réplique et, pour les deux, tout est perdu ⁶. » En deux étapes, 1944-1945, puis 1958, il place cette idée-force au cœur des institutions. Dans cette vision, un État fort est bien une condition vitale d'existence pour la démocratie tout entière.

Un outil de commandement décisif a été mis en place dès 1945 : l'École nationale d'administration (ENA). Son fondateur y voit le bras armé d'un État qui ne soit plus « une juxtaposition d'intérêts particuliers d'où ne peuvent sortir jamais que de faibles compromis, mais bien une institution de décision, d'action, d'ambition, n'exprimant et ne servant que l'intérêt national ⁷ ». L'ENA met plusieurs longues années à s'imposer dans

un paysage politique et administratif plutôt hostile à cette pépinière de cadres dirigeants, formés délibérément selon les mêmes méthodes et dans un même esprit. Mais sa création s'inscrit dans une perspective de réforme plus vaste de la fonction publique, qui doit elle-même accompagner l'installation de nouvelles institutions politiques dotées d'un exécutif fort. De Gaulle démissionne en janvier 1946, laissant place à la IV^e République et au régime des partis, qui sont pour lui la négation littérale de l'État « impartial » — celui dont l'organisation et les hommes sont soustraits à l'emprise des partis politiques.

Lorsqu'il revient au pouvoir en 1958, au terme de ces 12 années perdues qui ont mis le pays au bord de la guerre civile, il ne lui reste qu'à réunir en une seule et même force la Constitution politique et la Constitution administrative : ce qu'il appelle, donc, « l'État », dans sa plénitude. Doté d'un exécutif et d'un pouvoir réglementaire puissant, le nouveau régime peut tirer cette



6. GAULLE Charles (de), *Le Fil de l'épée*, Paris : Berger-Levrault, 1932, p. 131-132.

7. GAULLE Charles (de), *Mémoires de guerre. Tome III, Le Salut 1944-1946*, Paris : Plon, 1959, p. 98-99.

fois tout le parti possible de la vieille Constitution administrative qui, bon an mal an, a conservé la France en état pendant plus de 150 ans. De surcroît, le régime gaullien parvient dès ses débuts, grâce à l'insertion libérale du plan Rueff dans la nouvelle organisation étatique, à promouvoir une forme originale de « libéralisme d'État » qui représente sans doute la version la plus authentique qui ait jamais existé du libéralisme de tradition française. Pendant les 25 premières années de la V^e République, la Constitution administrative ainsi rénovée connaît son âge d'or, avec l'accès aux responsabilités de toute une génération qui va porter la modernisation du pays. Mais à partir du milieu des années 1980, s'ouvre un nouveau cycle de 30 ans qui va lui valoir une attention très différente de la part des pouvoirs publics.

Perte de sens, oubli des pères

Pendant cette même période, l'État connaît des transformations profondes, sous l'effet de la décentralisation et de l'accélération de la construction européenne. La Constitution administrative aurait pu être adaptée, voire transformée, pour continuer à jouer son rôle de stabilisation et d'inscription de l'action publique dans la durée. Mais au contraire, « lâchée » littéralement par le politique, elle a été progressivement désignée comme la source de tous les blocages. Car la crise

de l'État dans sa dimension administrative ne se conçoit pas, ne se comprend pas, sans celle de l'État dans sa dimension politique.

La réussite institutionnelle de la V^e République commence d'être compromise à partir du milieu des années 1980, dès lors que les codes fondamentaux du régime semblent perdus par les nouvelles générations politiques. On l'observe à travers la désacralisation de la fonction présidentielle, le choix d'une décentralisation non structurée mais atomisée, celui enfin d'une construction européenne conçue et pratiquée à marche forcée, dans l'oubli du politique. Dès lors, la désarticulation progressive du politique et de l'administratif, l'oubli des deux temporalités se conjuguent pour provoquer une crise profonde du système démocratique français.

Cette crise spécifiquement française va revêtir une gravité plus grande encore dès lors qu'elle s'inscrit dans le mouvement plus général de la mondialisation et de ses effets pervers, telle qu'elle a été décrite, dans ses travaux ultérieurs, par Pierre Legendre, en particulier dans *Leçons X. Dogma. Instituer l'animal humain*⁸ : subversion du libéralisme politique et du libéralisme d'État par l'ultralibéralisme avec la complicité de l'anarchisme libertaire, marchandisation du droit, désinstitutionnalisation généralisée, sacralisation de l'individu-roi aux dépens de l'individu-citoyen et des droits de la collectivité. En somme, par un

8. Paris : Fayard, 2017.

processus paradoxal, « l'État se technocratise en même temps qu'il est symboliquement neutralisé » : formule fulgurante. On connaît, en effet, le principe du nouveau management public (NMP). Il repose sur le triptyque : « économie, efficacité, efficience ». Le citoyen devient un client, et les services publics, des prestations dont on pourra mesurer l'efficacité avec des modes de contrôle et des indicateurs inspirés du modèle concurrentiel. Objectif déjà contestable dans son principe, et dont, de surcroît, la mise en œuvre s'est avérée d'un dogmatisme à toute épreuve, gommant, précisément, cette vérité profonde que le bénéficiaire des prestations n'est pas un simple client, mais un citoyen investi d'une tout autre relation avec le prestataire.

Cette logique s'est peu à peu emballée, et la pratique a fait que le discours sur la méthode, puis la méthode elle-même et ses instruments de mesure ont fini par se substituer à la décision proprement dite : en somme, l'outil est devenu sa propre fin, selon une logique purement quantificatrice. Nous avons un cas d'école avec la gestion des stocks de masques : on est passé, en quelques années, d'une logique de constitution de stocks stratégiques, inspirée par les leçons bien comprises de la crise du H1N1, à une logique de mutualisation des moyens. Celle-ci a conduit elle-même à un partage du risque sanitaire — qui est pourtant global, stratégique et relève d'arbitrages hautement politiques — entre une multipli-

cité d'acteurs — budgétairement contraints et politiquement déresponsabilisés. Le principe même du stockage a fini par être remis en cause. Les politiques, de droite comme de gauche, au nom d'une rhétorique d'optimisation des moyens devenue un peu folle, ont souscrit en toute bonne conscience à cet enchaînement terrible dans lequel l'objectif fondamental — la protection des populations et des personnels soignants — et la nécessité absolue d'anticiper les crises se sont perdus dans le décor.

Une chose est certaine : la démocratie, en France, traverse aujourd'hui une crise profonde. Or cette crise n'est pas un effet de l'État, elle est d'abord une crise de l'État lui-même et de sa fonction dans la société, dont les premiers signes visibles datent de la décennie 1980-1990. Elle n'a cessé de croître en gravité depuis, semblant laisser la France comme « un corps sans armure », pour reprendre l'expression forgée un jour par Charles de Gaulle. Dans *La France morcelée*, qu'il fait paraître en 2008, Jean-Pierre Le Goff peut décrire tous les symptômes du délitement démocratique en cours. La « langue caoutchouc » est le plus lisible parce qu'il affecte le discours politique. Mais le sociologue met au premier rang des facteurs « la fuite en avant », qui « caractérise une politique centrée sur l'adaptation dans l'urgence et la précipitation à un monde devenu apparemment chaotique et immaîtrisable » ; et « le pouvoir informe », qui « désigne l'incohérence de l'État dans sa compo-

tion interne et dans les politiques suivies »⁹.

Plus récemment, la crise des « gilets jaunes » – ou ses lointains prolongements comme les mouvements « antivax » ou « anti-pass » – n'est à cet égard que la manifestation superficielle et désordonnée d'un impensé, d'un trouble profond qui traduit une perte vertigineuse de confiance dans les institutions et qu'exprime la déstructuration progressive du vote des Français. Les thèmes très en vogue – mais non dépourvus de force démonstrative – de la « France périphérique » et de la « fracture territoriale » renvoient à une réalité plus complexe encore, si puissante que le pouvoir politique semble aujourd'hui désarmé devant elle, même si l'effet premier de la pandémie a été de suspendre le temps et de différer la confrontation avec le réel. Nous touchons ainsi au cœur même de notre construction démocratique, dont les éléments constitutifs ont perdu en plasticité – mais non en solidarité.

Aujourd'hui, les choses prennent un tour plus grave encore : si le système français, pris entre ces terribles contradictions, est parvenu à tenir jusqu'ici, envers et contre tout, il le doit à l'efficacité et, il faut bien le dire, à une forme d'adhésion de ses élites administratives. Or, ce sont désormais ces élites qui sont dans l'œil du cyclone : dénoncées parfois comme socialement privilégiées et conservatrices par

nature, elles passent, aux yeux de certains responsables politiques, pour les vraies responsables d'une forme de faillite démocratique. La suppression des corps – les inspections générales, mais aussi le corps préfectoral et le corps diplomatique – a été décidée par le président de la République au printemps 2021, dans la foulée de la suppression de l'ENA et de son remplacement par un « Institut national du service public ». Certains de leurs défenseurs, au sein de la haute fonction publique mais aussi au Sénat, redoutent une liquidation symbolique et professionnelle qui pourrait être la dernière étape d'un projet somme toute très construit, visant à faire disparaître la construction gaullienne de 1945.

C'est le débat latent qui affleure aujourd'hui avec la mise en œuvre de l'ordonnance du 2 juin 2021 portant réforme de l'encadrement de la fonction publique de l'État. Par une sorte de parallélisme surprenant, ou d'effet retour, elle porte des conséquences tout aussi considérables que celle du 9 octobre 1945, bien qu'elle ne se situe en rien dans le contexte singulier de la Libération et des débats très puissants qui se tinrent à l'époque : comme en 1945, cette réforme part de la question du recrutement et de la formation des hauts fonctionnaires, mais, comme en 1945, elle porte en réalité en elle une transformation profonde du système administratif tout entier. Le projet qui semble se dessiner est celui d'un encadre-

9. LE GOFF Jean-Pierre, *La France morcelée*, Paris : Gallimard (Folio actuel), 2008, p. 10-11.



© Gallofilm / Shutterstock

ment supérieur de l'État « fonctionnalisé », et sans doute, dans un second temps mais assez vite, pénétré par un mouvement profond de contractualisation. Donc, si cela se confirmait, et pour dissiper toute ambiguïté à cet égard, une remise en cause radicale de la grande entreprise engagée à la Libération.

Vers un réalignement des temporalités ?

Cette grande, cette profonde remise en cause a été préparée par une lente, mais inexorable évolution des esprits depuis 30 ans, à laquelle une partie de la haute fonction publique, saisie par le doute ou l'observation fascinée de contre-modèles étrangers, a elle-même contribué. On se souvient de la somme collective publiée par Roger Fauroux et Bernard Spitz en 2000 chez Robert Laffont : *Notre État. Le livre vérité de la fonction publique*. Après une introduction très prudente et factuelle de Pierre Joxe sur « la crise d'identité de l'État », le premier chapitre était intitulé, de manière fort significative : « L'État est-il malade de ses hauts fonctionnaires ? » Et cet important ouvrage, qui faisait lointainement écho au célèbre *Mal français*

d'Alain Peyrefitte (Paris : Plon, 1976), s'achevait par un texte intitulé « État d'urgence », dont l'un des passages les plus révélateurs est celui-ci : « Quand donc comprendra-t-on, dans notre République encore mal affranchie des séquelles du despotisme monarchique, conventionnel ou impérial, qu'en démocratie l'opinion est maîtresse et souveraine, et qu'au surplus la société est aujourd'hui beaucoup plus intelligente, mobile et imaginative que ne le fut jamais la classe politique ? C'est la première, non la seconde, qui a inventé l'écologie, créé les ONG humanitaires et exigé que la justice secoue le joug de la corruption : autant de réponses novatrices à des préoccupations d'intérêt général passées depuis longtemps par pertes et profits dans le système. L'État a suivi, récupérant sans hâte et plutôt gauchement les découvertes de l'opinion. Les remèdes sont pourtant à portée de main : pour que l'État descende de son piédestal dérisoire, nous proposons de décentraliser sans relâche des pouvoirs qui ne cessent de se reconcentrer, et de rehausser par tous les moyens possibles la dignité et l'influence du Parlement. »

Si l'on met de côté l'allusion fugitive aux pouvoirs du Parlement, la dissociation entre le politique et l'administratif était donc ici, déjà, pleinement assumée, au profit de la société, ou mieux encore : de « l'opinion », consacrée comme « maîtresse et souveraine » en démocratie. À l'image du politique, l'administratif devait se soumettre

désormais au règne de l'opinion, qui n'est autre que la dictature du court terme et le renoncement de ce qui fait la mission même de l'État : l'inscription de l'intérêt public dans la durée, au nom d'une légitimité démocratique incarnée par les institutions politiques et administratives. Et abandonner ce principe central de la V^e République qui veut que gouverner et administrer soient indissociables, ne soient que les deux versants d'une seule et même réalité, les deux visages d'une seule et même force en action qui définit la nation et l'inscrit dans la durée : l'État, incarnation vivante de la démocratie.

Ce dont il est question aujourd'hui — la suppression des corps, la logique du statut d'emploi, la fonctionnalisation et la contractualisation — pourrait, à l'évidence, résulter d'un choix démocratique débattu, consenti, assumé. Mais tout cela doit être pesé et médité, car il faut être conscient de la force des enjeux qui sont en cause. La Constitution administrative de la France a été au cœur de sa construction démocratique. La temporalité singulière dans laquelle s'inscrit l'action de l'administration en France reste aujourd'hui un élément décisif de son fragile équilibre démocratique. La réforme a été très critiquée au Sénat, car elle a été engagée dans le cadre d'une ordonnance au contenu jugé très vague, qui concernait essentiellement l'École nationale d'administration et le recrutement des hauts fonctionnaires. Mais il est plus significatif encore que l'on ait

pu procéder à de tels choix sans avoir sollicité la moindre réflexion prospective. C'est la marque d'un système de décision où la fonction prospective reste peu reconnue ou prise en compte, en dépit de la création récente d'un Haut-Commissariat au Plan.

De combien de cadres supérieurs l'État aura-t-il besoin dans les deux décennies qui viennent ? Pour quels métiers, quelles missions et avec quelles compétences ? Et quelle place doit avoir l'administration future dans le fonctionnement général du système démocratique ? Des réflexions nombreuses, mais éparses, ont été produites depuis 30 ans. Mais il manque une vision d'ensemble qui puisse fonder une véritable stratégie, indépendamment des effets d'annonce ou des considérations un peu vagues et générales sur les « aptitudes managériales ». Elle devrait s'inscrire dans une réflexion plus vaste sur le jeu des équilibres entre État central et collectivités décentralisées, à la lumière de la crise récente, sur les réformes à y apporter hors de tout présupposé idéologique. Au moment où est survenue la crise sanitaire, il était question de franchir une nouvelle étape, décisive, dans la décentralisation, notamment avec la mise en œuvre de la « différenciation » et de la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger aux dispositifs législatifs ou réglementaires — voire de devenir elles-mêmes créatrices de droit. Une telle révolution dans l'organisation de la démocratie française ne doit-elle pas être

examinée à la lumière des leçons nées d'une crise majeure ? Et ne doit-elle pas être précédée d'une réflexion approfondie sur le rôle nouveau que devraient jouer les administrations — nationales et locales — dans un tel processus ? Notamment, leur rôle de stabilisation et d'arbitrage ?

Alain Supiot a donné une très belle définition du modèle français — statutaire — de fonction publique, et d'un rapport au temps et au pouvoir qui le distingue du contrat de travail classique et constitue l'esprit de service public : « la dignité dans le rapport au pouvoir, la sérénité dans le rapport à l'argent et la continuité dans le rapport au temps ¹⁰ ». C'est en ce sens que l'administration française a fini, au terme d'évolutions laborieuses qui auront couvert près de deux siècles, par devenir une composante essentielle — et non plus le seul soubassement — de la démocratie française. Sa fragilisation, sa réduction pure et simple à la seule temporalité du politique risquent de provoquer un déséquilibre majeur, à l'heure où l'action publique va précisément se trouver confrontée à des choix de très longue durée, à mettre en œuvre dans un cadre national et européen : défi écologique, maintien des cohésions sociales et territoriales, éducation et formation des nouvelles générations, retour à des choix de souveraineté dans des domaines essentiels de l'action publique, lutte contre

les dérives communautaristes et toutes les formes de repli identitaire. Pour faire face à tous ces défis, il faut une administration en ordre de marche et solidement ancrée dans la longue durée.

L'idée, assez répandue, d'une stabilité institutionnelle qui serait entrée dans les faits depuis 1958 est en réalité trompeuse : depuis 30 ans, elle ne correspond plus à la réalité. La fragmentation du système français de décision a été continue, c'est une tendance lourde qui a eu pour conséquence une perte brutale de confiance des citoyens envers leurs institutions. Plus on parle de gouvernance, moins on parvient à gouverner : le temps se trouve, en quelque sorte, aboli. Or la gestion intelligente du temps, l'inscription de l'action publique dans la durée et, en parallèle, la capacité à réagir dans l'urgence sont les clefs d'une vraie et saine démocratie. Il faut assurément rendre à l'administration française son dynamisme, en adaptant les recrutements et les formations, ainsi que la gestion des carrières, aux exigences nouvelles de l'action publique. Mais en prenant les choses dans le bon ordre : en identifiant au préalable les champs prioritaires d'action de l'État dans les 20 années à venir, et en décidant des orientations stratégiques indispensables. Enfin, en redonnant à l'action publique tout la densité, toute l'épaisseur temporelle qui lui permettront de réagir aux chocs du réel. ■

10. SUPIOT Alain, « La crise de l'esprit de service public », *Droit Social*, n° 12, décembre 1989, p. 777- 783.

L'Europe prise au piège des migrations ?

Par Jean-François Drevet ¹

Six ans après l'épisode de la crise migratoire de 2015 qui s'était soldé par un marchandage contesté entre l'Union européenne et la Turquie pour contenir l'afflux de réfugiés en provenance de Syrie, une nouvelle crise a éclaté cet automne 2021, cette fois aux portes de la Pologne, alimentée par les autorités biélorusses en guise de riposte aux sanctions européennes à leur égard. Alors que dans de nombreux pays européens, les partis populistes gagnent du terrain et assoient leurs arguments sur la lutte contre l'immigration et l'islamisme auquel ils l'associent, les questions migratoires prennent une place croissante dans les débats publics – à droite comme à gauche de l'échiquier politique. Et dans ces débats, il n'est pas rare que les pourfendeurs de l'immigration pointent la responsabilité de l'Union européenne.

Or, comme le montre cette chronique, les choses ne sont pas si simples. Certes, l'Union européenne a favorisé la libre circulation des personnes au sein de l'Union, et donc les migrations intra-européennes (répondant aussi, de la sorte, à de réels besoins de main-d'œuvre des États membres les plus développés). Mais la gestion des flux migratoires en provenance de pays extérieurs et l'intégration des migrants relèvent des politiques nationales ; chacun a donc sa partition à jouer en la matière : à l'Union européenne de faire en sorte de disposer d'une politique migratoire efficace, concertée et ne faisant pas porter toute la charge sur les États membres situés à ses frontières extérieures ; et aux États de revoir leurs politiques nationales d'intégration pour ne pas faire le jeu des extrêmes de tous bords. S.D.

En ce temps de pandémie, la consultation de la liste des médecins d'un hôpital européen fait apparaître un grand nombre

de patronymes d'origine étrangère. Puis un séjour fait prendre conscience du rôle essentiel de la main-d'œuvre non européenne

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

parmi les membres du personnel soignant. Cette situation, que la France partage avec les pays européens les plus développés, ne nuit pas, bien au contraire, à la performance hospitalière, qui fait l'objet de commentaires flatteurs.

Sans vouloir tomber dans l'angélisme, l'hôpital n'est pas un cas isolé. Dans un contexte budgétaire difficile, il témoigne de la capacité d'un milieu technologiquement avancé, imposant des contraintes horaires et sanitaires fortes à son personnel, à intégrer des populations en provenance de pays socialement assez éloignés, notamment dans leur rapport à la santé. Est-ce la preuve que dans l'avenir les Européens peuvent compter sur un apport positif de l'immigration s'ils savent la gérer ?

Rappelé depuis longtemps par les démographes, son rôle témoigne de l'ampleur du besoin de main-d'œuvre de secteurs entiers de l'économie, qui découle à la fois des baisses des taux de fécondité (descendus presque partout en Europe en dessous du seuil de renouvellement des générations), des erreurs de programmation qui ont, par exemple en France, limité le nombre des médecins, du vieillissement et des changements technologiques.

Cette réalité est pourtant bien éloignée des débats qui encombrant les médias sur les risques encourus par la société française à cause de l'arrivée, prétendument massive, de populations d'origine de plus en plus lointaine. Comment alors expliquer que les migrations fassent

l'objet d'autant d'appréciations opposées ? D'une part, il n'y a pas de mots assez durs pour condamner l'« Europe passoire », ouverte à des populations animées de mauvaises intentions. D'autre part, les critiques sont aussi virulentes contre l'« Europe forteresse », qui laisse mourir à ses portes des milliers de victimes. Il en résulte une confusion totale dans les débats et des réactions émotionnelles qui s'écartent des réalités. Bien que le problème ait une dimension européenne, il a pris en France, contrairement à l'Allemagne, un poids politique disproportionné.

Sans vouloir en faire une analyse détaillée qui dépasse largement le cadre de cette chronique, une bonne partie du « désordre établi » proviendrait de la gestion défectueuse des migrations, notamment par l'Union européenne (UE), qui intervient à deux niveaux :

- par la mise en pratique du principe de libre circulation et de libre établissement des citoyens européens, qui remonte aux débuts de la Communauté économique européenne (CEE) ;
- à travers les dispositions établies pour la gestion des flux de ressortissants des pays tiers, notamment des demandeurs d'asile.

Les effets de la libre circulation des personnes dans l'UE

Les traités garantissent l'égalité de traitement des citoyens européens, quel que soit leur État membre de résidence : celui-ci

ne peut pas traiter différemment de ses nationaux les ressortissants d'un autre État membre. Depuis le début de la CEE à six États membres, ce principe est confirmé par une jurisprudence abondante, précise et détaillée de la cour de justice de Luxembourg, qui a apporté des améliorations substantielles à une nombreuse population, notamment dans les régions frontalières.

Depuis le grand élargissement de 2004-2007, un « flux silencieux », attiré par d'importants écarts de salaires, est venu répondre aux besoins des marchés du travail de l'UE à 15. Entre les migrants temporaires, venus pour quelques mois, ceux qui se stabilisent sans souhaiter s'installer et ceux qui vont finalement le faire, ce flux est difficile à quantifier. Ces mouvements, qui avaient été fortement sous-estimés, concernent maintenant plusieurs millions de personnes, notamment plus de trois millions de Polonais et autant de Roumains. Ils touchent aussi plusieurs pays tiers en raison des facilités offertes par certains États membres : par exemple, de nombreux Moldaves peuvent obtenir des passeports roumains. Cette main-d'œuvre occupe les emplois vacants dans les secteurs de la construction, de la santé et de l'assistance aux personnes âgées ou handicapées.

Ainsi, depuis deux décennies, l'Europe centrale et orientale a été en mesure de satisfaire une grande partie des besoins de main-d'œuvre de ses voisins de l'Ouest. À ce jour, en dépit des

fantasmes sur la concurrence du « plombier polonais », ces millions d'immigrants n'ont pas posé de vrai problème aux pays d'accueil, sauf au Royaume-Uni.

En 2004, en voulant donner une leçon de libéralisme à ses partenaires, Londres avait renoncé à la période de transition de cinq à sept ans prévue par le traité d'adhésion pour retarder les arrivées. Dix ans plus tard, la présence de 900 000 Polonais a pesé dans le référendum en faveur du Brexit. Effective depuis février 2020, la sortie de l'UE a permis au gouvernement britannique de mettre en place une gestion très restrictive de l'immigration européenne, dont il mesure maintenant les effets. Cette démonstration concrète de la préférence nationale est à méditer par ceux qui la réclament sur le continent, en attendant d'évaluer l'efficacité des contre-mesures décidées en urgence par Boris Johnson pour remédier à la pénurie d'infirmières et de chauffeurs routiers.

Les flux en provenance des pays tiers

Cependant, compte tenu de la baisse des taux de fécondité et de l'augmentation des niveaux de vie en Europe centrale et orientale, ce réservoir migratoire va se tarir. Ce sont donc les personnes originaires de la rive sud de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne qui vont constituer, à moyen et à long terme, les contingents les plus importants.

Depuis la fin des années 1970, après avoir accueilli plusieurs

millions de migrants, les pays d'Europe occidentale affichent des objectifs de limitation des migrations économiques. Cependant, ils ont tous accepté le regroupement familial et une gestion généreuse du droit d'asile. Depuis le début des années 2000, la pression s'accroît sous les effets cumulés de l'augmentation de la mobilité, qui attire des personnes originaires de pays de plus en plus lointains, et de la multiplication des conflits à ses périphéries, qui augmente le nombre de personnes déplacées.

En principe, ces flux sont fortement contingentés, beaucoup de pays ayant évolué vers une interprétation limitative : la migration économique est autorisée au cas par cas et en fonction des besoins. Dans le cadre de leurs obligations internationales, les pays européens n'acceptent que les personnes éligibles au regroupement familial ou au droit d'asile et les mineurs non accompagnés.

Il en résulte un recours à l'immigration illégale, alimentée par des réseaux de passeurs. Faute de mieux, les migrants utilisent tous les moyens à leur disposition pour pénétrer en Europe, sachant qu'une fois entrés, ils ont assez peu de chances de se faire expulser. D'après Frontex, le nombre de



Démantèlement du campement (la « jungle ») de Calais en France, octobre 2016 © Edward Crawford / Shutterstock

migrants restant illégalement sur le sol européen « ne cesse d'augmenter [...] Si on continue ainsi, on envoie un message implicite aux migrants potentiels : tenter à tout prix de passer en Europe, car même si on est pris, on a toutes les chances d'y rester ². » En effet, les renvoyer dans leur pays d'origine est un processus judiciaire complexe et coûteux pour les finances publiques.

Si les pays adhérents à Schengen ³ ont opté pour un espace sans frontières internes, ils sont en désaccord profond sur la politique commune à adopter. En dépit de la mise en place de l'agence Frontex ⁴, la gestion des frontières extérieures reste une compétence nationale. Face à un problème qu'ils ne parviennent plus à maîtriser, les gouvernements croient possible de conserver leur liberté d'action. Le meilleur exemple de

2. Fabrice Leggeri, directeur de l'agence Frontex. Propos recueillis par Francis Brochet, in « Fabrice Leggeri (Frontex) : "Nos frontières extérieures sont plus sûres" », *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 23 août 2018. URL : <https://www.dna.fr/politique/2018/08/23/fabrice-leggeri-frontex-nos-frontieres-exterieures-sont-plus-sures>. Consulté le 16 novembre 2021.

3. L'espace Schengen comprend 22 États membres sur 27 (Chypre, l'Irlande, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie n'en font pas partie) et quatre pays tiers (la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande).

4. Créée en 2004, elle a une fonction de coordination. Son budget (543 millions d'euros en 2021) et ses responsabilités sont régulièrement accrues.

cet échec est le règlement de Dublin, qui n'a de communautaire que le nom, puisqu'il confie au pays de première arrivée la responsabilité de la gestion des migrants. Ce règlement est non seulement inefficace, mais injuste et pénalisant : il ne donne quasiment rien à surveiller aux pays continentaux inclus en totalité dans l'espace Schengen et impose une tâche impossible aux riverains de la Méditerranée⁵. Proposée par la Commission européenne, la mise en œuvre de quotas de répartition a échoué en raison de l'opposition résolue des pays de Visegrád⁶. Sous la pression de leur opinion publique, les gouvernements exigent des mesures toujours plus restrictives.

Après avoir entravé la mise en place d'une politique européenne de la migration, les États membres se sont laissés entraîner vers des expédients, en confiant à des pays tiers la charge de retenir ou de reprendre les migrants. Ceci a d'abord conduit, dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) et avec un succès limité, à échanger des visas contre des engagements de réadmission. En 2015, à l'initiative de l'Allemagne, l'UE a été plus loin

en finançant la Turquie (à hauteur de trois à six milliards d'euros, assez mal utilisés d'après la Cour des comptes européenne⁷) pour empêcher les migrants, dont une proportion élevée de demandeurs d'asile, d'aborder les îles grecques⁸ ou de traverser les Balkans. Jugé infamant, l'accord est critiqué de toutes parts. Selon les réalistes, il n'y a rien de pire que de céder à un maître chanteur en le payant pour faire ce qui incombe à l'UE et à ses membres, c'est-à-dire contrôler ses frontières externes. Du point de vue des humanitaires, il serait illégal de bloquer en Turquie, où l'état de droit est quotidiennement bafoué, des personnes éligibles au droit d'asile. Bien que cet accord incite d'autres pays à pousser leurs indésirables vers l'UE, comme le Maroc et la Biélorussie en ont récemment donné l'exemple, plusieurs ministres, loin de culpabiliser, se sont déclarés prêts à recourir au même expédient pour sous-traiter la gestion des migrants afghans.

Le nouveau Pacte européen sur l'immigration et l'asile apportera-t-il des solutions⁹ ? Sa mise en œuvre implique des négociations difficiles au Conseil pour adopter

5. Selon le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, 80 000 réfugiés sont entrés dans l'UE, dont 75 000 par la mer. Au moins 1 200 personnes auraient disparu en mer.

6. La Hongrie, la Pologne et les Républiques tchèque et slovaque.

7. *La Facilité en faveur des réfugiés en Turquie. Une aide utile, mais des améliorations doivent être apportées pour optimiser l'utilisation des fonds*, Cour des comptes européenne, rapport spécial n° 27, 2018. URL : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_27/SR_TRF_FR.pdf. Consulté le 16 novembre 2021.

8. En 2020, 16 000 réfugiés en provenance de Turquie sont cependant parvenus en Grèce, dont 10 500 à travers la mer Égée.

9. « Troisième Pacte européen sur l'immigration et l'asile », COM(2020) 609 final, 23 septembre 2020. URL : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:52020DC0609>. Consulté le 16 novembre 2021.



Migrants traversant la Slovénie en direction de l'Allemagne, 2015 © Janossy Gergely / Shutterstock

les textes d'application : contrôle des entrées, révision du règlement de Dublin, mise en place de procédures de gestion des personnes recueillies en mer, de lutte contre les réseaux de passeurs et de réinstallation des déboutés du droit d'asile. Entre les pays affectés par les entrées illégales et les autres, les désaccords sont profonds.

En France comme en Europe, à force de sous-estimer le problème, les partis de gouvernement ont laissé se répandre une vision déformée et xénophobe des migrations qui paralyse aujourd'hui l'action publique. En ne voulant pas « faire le jeu de l'extrême droite », ils sont parvenus au résultat strictement inverse : ces questions sont maintenant au premier rang des agendas nationaux et européens, et un sujet majeur de chaque élection car leur exploitation par les populistes rapproche ceux-ci du pouvoir.

Contrairement aux espoirs des humanitaires, la médiatisation

des *boat people* du XXI^e siècle n'a pas débouché sur un important mouvement de solidarité. Les populations européennes, qui ont bien accueilli les victimes des conflits de la fin du XX^e siècle, ne sont pas prêtes à faire ce nouvel effort. En dépit de leur évidente inefficacité, les populistes prônent

les contrôles aux frontières nationales et plusieurs gouvernements les ont suivis en les rétablissant sous des prétextes divers, notamment la pandémie et la lutte contre le terrorisme.

Face à la pression, les calculs démographiques sont difficiles : on ne sait évaluer ni la propension à migrer ni la capacité d'accueil des pays visés. Au Maghreb, à l'émigration et au transit s'ajoute une installation de plus en plus durable de migrants d'Afrique subsaharienne. Le Sahara n'est plus une barrière : avec un véhicule 4x4, des bidons d'essence et un GPS, on peut le traverser en contournant les postes de douane. Bien qu'il soit difficile de l'évaluer avec précision, le réservoir migratoire africain reste important : les taux de fécondité y sont encore élevés et les facilités de déplacement se sont accrues (les billets d'avion à bas prix ne sont pas seulement pour les touristes européens¹⁰). On peut donc penser que les migrations futures seront nombreuses, avant que le développement économique et le vieillissement ne les réduisent.

10. Frontex estime que la politique turque d'exemption de visas pour remplir les avions de Turkish Airlines alimente les migrations illégales.

Il est aussi nécessaire de préciser ce qu'on entend par droit d'asile. En 1950, la convention de Genève a été adoptée dans un contexte où les pays dictatoriaux faisaient tout leur possible pour empêcher leurs opposants de quitter le pays. C'est le contraire aujourd'hui, où la tendance est à se débarrasser des indésirables, comme la Birmanie vient de le faire avec les Rohingya (700 000 expulsions), ou comme Milošević l'avait tenté au Kosovo en 1998-1999 ¹¹. Sur le fond, l'insécurité croissante dans un assez grand nombre de pays laisse craindre que le nombre d'authentiques demandeurs d'asile soit de plus en plus important.

Le problème fondamental de l'intégration

Même quand ils sont poussés hors de leurs pays par les circonstances et qu'ils souhaitent y retourner dès que possible, de nombreux migrants sont destinés à s'installer durablement en Europe. Bien qu'il ne faille pas confondre migration et intégration, les deux problèmes sont liés, aussi longtemps que les insuffisances de cette dernière alimentent les réticences d'une grande partie de l'opinion vis-à-vis des nouveaux arrivants.

Sur la durée, les perspectives ne sont pas favorables : que l'on n'ait rien fait dans les pays méditerranéens de l'UE, pas grand-chose dans l'Europe du Nord-Ouest, ou beaucoup dans les pays nordiques, les indicateurs socio-économiques montrent que l'on n'est pas parvenu à des résultats comparables aux périodes antérieures, quand il suffisait d'une génération pour intégrer les migrants. « Dans des sociétés fragiles, [arrivent des] populations peu qualifiées pour l'économie moderne [...] pétrées de modes de vie et de conceptions différentes de celles des démocraties [qui] ne s'intégreront pas comme l'ont fait dans le passé les vagues migratoires d'Européens venus de l'Europe du Sud ou de l'Est ¹². »

Et surtout, beaucoup des immigrés sont musulmans et le réservoir migratoire des PSEM (pays du sud et de l'est de la Méditerranée) et de l'Afrique sahélienne l'est également. Selon un sondage de février 2017 du *think-tank* britannique Chatham House, 55 % des Européens souhaiteraient suspendre l'entrée des immigrés venant des pays musulmans ¹³, aussi longtemps qu'une minorité de leurs coreligionnaires serait perméable à l'intégrisme, phé-

11. D'après Human Rights Watch, les forces serbes auraient déplacé ou expulsé 90 % des Kosovars albanophones (près d'un million et demi d'habitants), avant que l'intervention de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) ne leur permette de revenir.

12. SCHNAPPER Dominique, « Raffaele Simone et la grande migration », *Telos*, 4 novembre 2021. URL : <https://www.telos-eu.com/fr/societe/raffaele-simone-et-la-grande-migration.html>. Consulté le 16 novembre 2021.

13. Selon Chatham House, les Espagnols (41 %) et les Britanniques (47 %) seraient les seuls à ne pas franchir le cap de la majorité. Avec 61 %, la France arriverait après la Pologne (71 %), l'Autriche (65 %), la Belgique (64 %) et la Hongrie (64 %), mais devant l'Allemagne (53 %). Voir « What Do Europeans Think about Muslim Immigration? », Chatham House, 7 février 2017. URL : <https://www.chathamhouse.org/2017/02/what-do-europeans-think-about-muslim-immigration>. Consulté le 16 novembre 2021.

nomène analysé pour la France par les enquêtes de l'Institut Montaigne ¹⁴.

Si les campagnes xénophobes de l'extrême droite en France, une constante qui remonte aux débuts de la III^e République, n'ont pas entravé l'intégration des migrants arrivés jusqu'à la fin du XX^e siècle, elles ont aujourd'hui plus de retentissement, à cause des discours et des provocations des islamistes : non seulement ceux-ci s'opposent explicitement à l'intégration des musulmans européens, mais ils propagent l'islamophobie qu'ils prétendent combattre, en accroissant les réticences des Européens vis-à-vis des migrants. Les ingérences de certains pays étrangers ajoutent aux difficultés : comme elles ne sont pas occasionnelles, il se répand la crainte que les musulmans européens, au lieu de s'intégrer, soient en train de passer sous l'influence de mouvements totalitaires et ségrégationnistes, ce que la presse européenne a souligné en commentant les taux élevés obtenus par le président turc Erdoğan auprès des Turcs résidant en Europe lors du référendum de 2017 ¹⁵.

À moins de se diriger, à l'exemple des pays du Golfe, vers des politiques qui excluent l'intégration des migrants (refus du regroupement familial, expulsions massives), il n'y a pas d'alternative à la mise en œuvre, en Europe, dans la durée, de programmes d'incitation et d'obligation afin de lutter contre la ségrégation dans l'habitat et les discriminations dans la recherche d'un emploi. Pour résorber les ghettos, le Danemark a opté pour des mesures autoritaires ¹⁶. Les contraintes doivent aussi s'exercer sur les milieux hostiles à l'intégration, afin que les musulmans européens ne soient plus soumis aux pressions des intégristes.

S'il appartient à l'UE de surmonter ses problèmes de gouvernance en mettant en place une politique migratoire efficace, l'intégration des migrants est avant tout du ressort des États membres et de leurs collectivités territoriales, en tant que composante d'une réponse à une crise sociale qui touche une population bien plus nombreuse. Cet effort doit être une priorité sur le long terme, car il faudra du temps pour obtenir des résultats. ■

14. Voir EL KAROUÏ Hakim, *Un islam français est possible* ; et *La Fabrique de l'islamisme*, Institut Montaigne, respectivement septembre 2016. URL : <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport-un-islam-francais-est-possible.pdf> ; et septembre 2018. URL : <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/la-fabrique-de-islamisme.pdf>. Consultés le 16 novembre 2021. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays d'Europe occidentale.

15. Belgique (77,1 %), Autriche (73,2 %), Pays-Bas (70,3 %), France (65,2 %), Allemagne (63 %), Danemark (60,6 %).

16. HIVERT Anne-Françoise, « Le Danemark lance un plan controversé contre ses "ghettos" », *Le Monde*, 27 décembre 2018, p. 3.

Idées & faits porteurs d'avenir*

Le métavers, le nouveau pari de Mark Zuckerberg

Jean-François Soupizet

Mark Zuckerberg a annoncé le changement de nom de sa célèbre entreprise : Facebook devenant ainsi un des services proposés par Meta, la nouvelle société mère de l'entrepreneur américain. Dans le même temps, il a dévoilé son nouveau grand dessein, l'engagement de la société dans la construction du métavers¹ qui en devient l'axe stratégique majeur. Ce projet de monde virtuel dans lequel chacun pourra s'immerger par l'intermédiaire d'un avatar numérique, constitue l'occasion, selon lui, de rendre le monde plus ouvert, plus accessible et plus connecté.

Le projet consiste à créer des ambiances les plus proches possible des conditions réelles. Les utilisateurs y évolueront par le biais d'avatars avec lesquels ils seront en symbiose grâce à des dispositifs de connexion : casques de réalité virtuelle ou augmentée, consoles de jeu, ordinateur,

smartphone, etc. Ces avatars interagiront avec l'environnement et avec les autres avatars. Dans ce contexte, tout ce qui est possible dans le monde physique le sera dans cet univers : communiquer, enseigner, travailler, se vêtir, acheter, vendre, payer, visiter, explorer, etc. Le projet représente un défi technique considérable, mais de nombreuses briques existent déjà, comme par exemple l'expérience de Second Life², les jeux interactifs, les expériences de reproduction de quartiers de ville de Google Earth (Tokyo Downtown), etc. Il reste toutefois beaucoup à faire, ne serait-ce que pour développer les technologies d'interactions entre humains et avatars, reproduire les expressions corporelles et faciales, ou encore ressentir ce qui sera capté par l'avatar.

Et puis, parce que ce sera un projet collectif auquel beaucoup d'autres acteurs contribueront, il suppose également un effort considérable pour garantir l'interopérabilité et la synchronisation des fonctionnalités. Aussi,

1. Une illustration du métavers (contraction de méta et univers) est donnée par le film *Ready Player One* de Steven Spielberg sorti en 2018.

2. Sur Second Life, voir SUDOPLATOFF Serge, « Second Life : l'acte marchand de la postmodernité ? », *Futuribles*, n° 330, mai 2007, p. 71-80 (NDLR).

*La plupart des textes publiés dans la rubrique Actualités prospectives sont issus de Vigie, le système de veille mutualisée de l'association Futuribles International (NDLR).

l'horizon 2030 donné par Mark Zuckerberg pour le lancement du métavers ne peut-être qu'un objectif indicatif. Mais la voie pour en faire la promotion auprès des adeptes de Facebook est dès à présent planifiée. Elle s'incarne, notamment, par des boutiques physiques pour offrir l'expérience de la réalité virtuelle au plus grand nombre, et déclencher les émotions de curiosité et de proximité avec cet univers.

Beaucoup ont vu dans cette annonce une tentative du dirigeant de Facebook pour relancer son entreprise et faire table rase d'un présent de plus en plus difficile. De fait, et en dépit de bons résultats financiers, Facebook semble menacé de toutes parts. Son image est désormais durablement ternie par le scandale de Cambridge Analytica survenu en 2016 et le soupçon qui persiste sur les exploitations faites des données personnelles de ses utilisateurs. Les auditions du Sénat des États-Unis et le rapport de la Commission d'enquête n'ont pas amélioré les choses. L'entreprise est poursuivie désormais dans 46 États pour des abus de position dominante. De plus, les révélations de Frances Haugen³ ont accrédité la thèse selon laquelle Facebook privilégiait son intérêt financier au détriment de celui du public. Aux États-Unis, des réglementations restrictives sont débattues et, en

Europe, elles sont en voie d'adoption. Ailleurs, Facebook est mis en cause pour son rôle potentiel dans l'exacerbation des tensions sociales, ethniques ou idéologiques, et plus généralement, pour son rôle de haut-parleur et de caisse de résonance, relayant à l'envi les messages de haine, de discrimination ou de harcèlement.

Certes, Mark Zuckerberg n'est pas homme à se laisser menacer sans réagir, mais son annonce dépasse de loin une opération de *lifting* d'une entreprise via un changement de nom. C'est une transformation de l'identité même de l'entreprise qui est engagée. L'annonce de l'engagement dans le métavers est d'abord une opération stratégique dans le monde du numérique. En se positionnant en *leader* des mondes virtuels, Meta sera au centre d'un jeu et pèsera sur les choix des autres intervenants sur les normes techniques et sur les spécifications d'interopérabilité, et surtout, il sera en position de contrôleur d'accès aux marchés que représente le métavers. À cet égard, Meta possède déjà des avantages notables par ses réseaux sociaux (WhatsApp, Instagram et Messenger) et par certaines technologies développées (Horizon Home pour les assistants électroniques, Oculus et Nazare pour les lunettes de réalité virtuelle). Dès à présent, Microsoft s'est rangé à ses côtés par les nouveaux développements de Teams, sa plate-forme collaborative. Il en va de même pour Nike avec des *sneakers* protégées par des certificats de propriété numérique (NSF)

3. Ancienne employée de Facebook, lanceuse d'alerte, auditionnée le 26 octobre 2021 par le Parlement britannique et invitée à témoigner devant l'Assemblée nationale en France le 10 novembre 2021.

pour chausser les avatars à venir. En France, Carrefour a signé un contrat stratégique avec Meta ⁴. Sans doute, dans les mois à venir, de nombreuses autres entreprises se joindront-elles à ce projet. Ainsi, le lancement du métavers constitue certes une prise de risque pour le fondateur de Facebook, mais ses chances de succès ne doivent pas être sous-estimées.

Et puis comment ne pas y voir un défi, pour ne pas dire un pied de nez, à tous ces États qui préparent des réglementations ? La quantité de données personnelles recueillies par les dispositifs de connexion aux avatars, les réactions des personnes dans des contextes sensoriels et émotifs proches de la vie réelle, et les interactions avec les autres seront toutes enregistrées. Elles ouvrent la voie à un profilage d'une acuité inimaginable aujourd'hui, qui serait une source incommensurable de pouvoir et menacerait d'obsolescence les règlements en cours de préparation.

Il est vrai que le concept du métavers n'est pas en soi une nouveauté. Il est apparu en 1992 dans *Snow Crash*, un roman de Neal Stephenson ⁵. L'idée que ce pourrait être le futur de l'Internet a été développée et largement explorée, notamment en 2006 à l'occasion d'un *Metaverse Summit*

qui a produit *The Metaverse Roadmap*, un travail collectif à caractère prospectif qui en analysait les conditions d'émergence et les conséquences possibles. Et le scénario noir élaboré dans cette réflexion est particulièrement instructif. Il pointe les risques de toutes sortes que représente un tel développement. Le métavers exercerait un puissant pouvoir de séduction par le sentiment de sécurité lié à l'immersion dans un espace virtuel, loin des désagréments et de l'imprévisibilité de l'espace physique. Cela laisse présager des risques d'isolement, d'addiction et finalement de dysfonctionnements dans la vie réelle, particulièrement pour la jeunesse. Et il faut encore mentionner les dangers inhérents au numérique sur les données personnelles, l'identité des personnes, et surtout la résurgence des cultes et des groupes radicaux. Bref, autant de menaces que nous avons vu se matérialiser sur les réseaux sociaux tels qu'ils existent actuellement.

Le problème est bien là. Mark Zuckerberg cherche à s'affranchir de toute contrainte étatique, et au moment où il est confronté aux réactions des États, il bouscule à nouveau les équilibres en investissant le métavers dont il serait l'un des grands architectes. Ce faisant et sans méconnaître les perspectives incommensurables dont le métavers est porteur, cette annonce ne peut qu'inquiéter tous les tenants d'un développement respectueux des valeurs fondatrices de nos sociétés. ■

4. PLANCHER Alexandre, « Carrefour se transforme et signe un contrat stratégique mondial avec Meta », *Siècle digital*, 10 novembre 2021. URL : <https://siecle.digital/fr/2021/11/10/carrefour-se-transforme-et-signe-un-contrat-strategique-mondial-avec-meta/>. Consulté le 2 décembre 2021.

5. New York : Bantam Books, 1992 (éd. française, *Le Samouraï virtuel*, Paris : Robert Laffont, 1996).

À quand l'égalité dans les tâches domestiques dans le couple ?

Louis Maurin

S'il est un sujet essentiel sur lequel on manque d'information, c'est bien la situation de la répartition des tâches domestiques entre femmes et hommes. En France, les dernières données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) datent de 2010 ! Selon cette enquête, les femmes consacraient alors 3 heures 26 par jour aux tâches domestiques (ménage, courses, soins aux enfants, etc.) contre 2 heures pour les hommes. À la maison, les hommes s'adonnent volontiers au bricolage (20 minutes quotidiennes contre 5 pour les femmes). Mais les femmes passent deux fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et à s'occuper des enfants à la maison. L'INSEE ne se presse pas à mettre à jour ses chiffres, pourtant déterminants pour comprendre l'évolution de la société.

Une enquête beaucoup plus récente menée par le Céreq auprès des jeunes adultes indique malgré tout que les choses semblent progresser au sein de cette génération¹. L'organisme a observé la répartition des tâches dans deux générations de jeunes en 2005 et

1. COUPPIÉ Thomas et ÉPIPHANE Dominique, « Emploi, enfant et aspirateur : quelles évolutions chez les jeunes couples depuis 2005 ? », *Céreq Bref*, n° 403, mars 2021, Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). URL : <https://www.cereq.fr/emploi-enfant-et-aspirateur-queelles-evolutions-chez-les-jeunes-couples-depuis-2005>. Consulté le 2 décembre 2021.

L'évolution des modèles de couple en France, 2005-2017 (en %)

Modèle	2005	2017
Traditionnel	49	36
Paritaire	37	45
Moderne	14	19
Ensemble	100	100

Champ : jeunes vivant en couple, sortis de formation initiale depuis sept ans, soit en 1998 et 2010.

Source : Céreq.

2017, sept ans après leur sortie des études (1998 et 2010)². Il a distingué trois modèles à partir des réponses à trois questions : « Qui prépare le repas du soir le plus souvent quand vous êtes ensemble ? », « Qui fait les courses le plus souvent ? » et « Qui passe le plus souvent l'aspirateur » ? Dans le couple dit « traditionnel », la femme effectue elle-même les trois tâches, dans le couple « paritaire », les deux s'impliquent de la même façon, et dans le couple « moderne », la femme est moins impliquée que l'homme.

En 12 ans, entre 2005 et 2017, la part de couples traditionnels s'est réduite de la moitié à un tiers de l'ensemble. Celle du modèle paritaire est passée de 37 % à 45 % et celle des couples modernes de 14 % à 19 %. Ces évolutions indiquent que, même si on ne connaît pas la répartition en temps, la répartition des tâches tend à s'équilibrer, mais lentement, au fil des générations. Le modèle

2. L'âge des jeunes varie en fonction de leur âge de sortie des études, donc une grande partie a entre 25 et 30 ans.

traditionnel inégalitaire où la femme prend en charge la quasi-totalité des tâches se marginalise progressivement chez les jeunes.

Tout en notant que des inégalités de répartition plus grandes persistent chez les couples moins diplômés ou ceux qui ont des enfants, au bout du compte, le Céreq constate « un certain affaiblissement de la polarisation des rôles sociaux dans la répartition des tâches domestiques, dépoussiérant ainsi certains stéréotypes ». L'organisme remarque que ces changements se font « pour l'essentiel du côté des femmes » qui maintiennent plus souvent un lien avec le marché du travail au moment de l'arrivée d'un enfant qu'auparavant. « Les changements chez les hommes sont plus discrets, se concentrent vers une participation plus active au travail domestique et ne remettent en cause nullement le primat de l'emploi, y compris au moment de la naissance d'enfants », analyse le Céreq.

Globalement, la tendance va plutôt dans le bon sens au fil des générations. L'inégale répartition des rôles et la domination masculine sont de plus en plus critiquées. Les Français vont-ils vers l'égalité ? D'abord, il faut remarquer que beaucoup reste à faire, notamment à l'arrivée des enfants. Ainsi par exemple, en 2017, 49 % des femmes ont indiqué que l'arrivée de leur premier enfant a eu un impact sur leur emploi, et 61 % le déclarent à l'arrivée d'un second enfant. Chez les hommes, les proportions sont de 14 % dans

les deux cas. En particulier, 24 % des femmes sont passées à temps partiel contre 2 % des hommes. La situation ne se rééquilibre que très lentement et l'égalité paraît bien lointaine. La maternité demeure une cassure profonde dans l'équilibre. Reste à savoir comment se comporteront à l'avenir, dans ce domaine, les générations récentes. Les couples dits paritaires et modernes le resteront-ils ?

Des facteurs positifs structurels jouent, comme le niveau de diplôme des femmes, leur place dans l'emploi notamment. Mais rien ne dit que ces tendances ne soient pas remises en cause. Les tensions sociales notamment réactivent aussi des mouvements qui revendiquent ouvertement une séparation des rôles au sein du couple, en fonction du sexe, au nom de qualités soi-disant « naturelles ». L'évolution vers l'égalité n'est jamais définitive et des retours en arrière demeurent possibles.

Malgré tout, la tendance devrait se poursuivre dans le sens de l'égalisation, mais celle-ci ne se fera probablement que sur un temps très long, notamment car l'éducation des jeunes filles et garçons demeure différenciée selon le sexe. Consciemment ou non, les parents reproduisent les inégalités. La meilleure répartition des tâches se heurte aussi aux bénéfices liés à la spécialisation de chacun. La question de fond est alors moins la spécialisation en soi que la répartition selon le sexe (pourquoi est-elle toujours la même ?) et sa nature : aux

femmes, les moins valorisées et les moins durables (soins quotidiens, ménage, courses, etc.), aux hommes ce qui se voit et qui dure (bricolage, jardinage, etc.). Le féminisme a encore un bel avenir. ■

Source : cette note est issue d'un partenariat avec le Centre d'observation de la société (<http://www.observationsociete.fr/>).

Les émissions de CO₂ au prisme des revenus

Antonin Pottier

À l'automne 2018, lors des mobilisations des « gilets jaunes », les émissions de gaz à effet de serre (GES) des plus riches sont devenues un objet politique. Des chiffres, hasardeux pour un œil averti, ont été produits et ont rapidement circulé, sans regard critique ni sur les conditions de leur production ni sur les univers de sens qu'ils véhiculent. Brandis comme une évidence par des personnes respectables, ces chiffres avaient pour fonction de montrer, au-delà du doute, le caractère inique de la taxe carbone, manière hâtive mais aujourd'hui consacrée d'expliquer une mobilisation portée au départ contre la hausse du prix des carburants. Le propos ici n'est pas de juger du caractère juste ou injuste de la taxe carbone, mais de s'interroger sur ce que signifie mesurer les émissions des plus riches et de proposer quelques ordres de grandeur. Il reprend les résultats d'une étude extensive parue fin 2020¹.

1. POTTIER Antonin *et alii*, « Qui émet du CO₂ ? Panorama critique des inégalités écologiques

Commençons par une évidence. Les émissions de GES ne sont pas le fait de personnes mais le fait de processus biochimiques d'origine naturelle ou industrielle : combustion du charbon, décarbonatation du calcaire, fermentation entérique, dénitrification incomplète des engrais azotés, etc. Pour relier ces processus à des unités sociales (États, entreprises, groupes sociaux, personnes), il faut sélectionner des entités pertinentes parmi toutes celles reliées à ces processus et définir les règles qui leur imputent les émissions correspondantes. Toute analyse des émissions suppose donc le choix de telles conventions d'attribution. Pour les émissions d'origine fossile, on peut choisir les entreprises extractrices comme entités pertinentes (comme le propose Richard Heede²). On peut aussi choisir d'attribuer les émissions au territoire sur lequel elles ont lieu, c'est le principe d'attribution retenu par la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Pour les personnes, il est maintenant courant d'évaluer leur empreinte carbone, c'est-à-dire les émissions liées à la production des biens consommés, quoique d'autres conventions soient possibles, comme celle fondée sur les émissions permises par

en France », *Revue de l'OFCE*, n° 169, novembre 2020, p. 73-132. URL : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/3-169OFCE.pdf>. Consulté le 2 décembre 2021.

2. HEEDE Richard, « Tracing Anthropogenic Carbon Dioxide and Methane Emissions to Fossil Fuel and Cement Producers, 1854–2010 », *Climatic Change*, vol. 122, 2014, p. 229-241. URL : <https://link.springer.com/article/10.1007/s10584-013-0986-y>. Consulté le 2 décembre 2021.

toute contribution au processus productif³.

Lorsque l'on parle des « émissions des plus riches », c'est en fait implicitement de leur empreinte carbone dont on parle, comme si c'était naturel. Cette convention d'attribution n'est ni plus ni moins arbitraire que les autres, mais elle produit des effets de cadrage. Les entreprises extractrices de minerais fossiles, par exemple, n'apparaissent plus dans le tableau, car les émissions du pétrole sont attribuées à l'automobiliste qui l'achète, non à la compagnie qui l'a pompé du sol.

Cette manière de compter va de pair avec une vision de la responsabilité centrée sur le consommateur, vision que beaucoup acceptent aujourd'hui mais qui est aussi le produit de dispositifs sociotechniques et d'une configuration historique. Penser en termes d'empreinte carbone débouche donc sur une perception de la diminution des émissions sous l'angle des changements de mode de vie, de structure de consommation, de choix faits par les consommateurs, au détriment d'une mise en lumière des rapports de pouvoir, des décisions collectives et des actions à mener en commun. Ce n'est donc pas sans recul critique que l'on peut faire usage de l'empreinte carbone, même quand c'est au service d'une mise en évidence des dégâts environnementaux

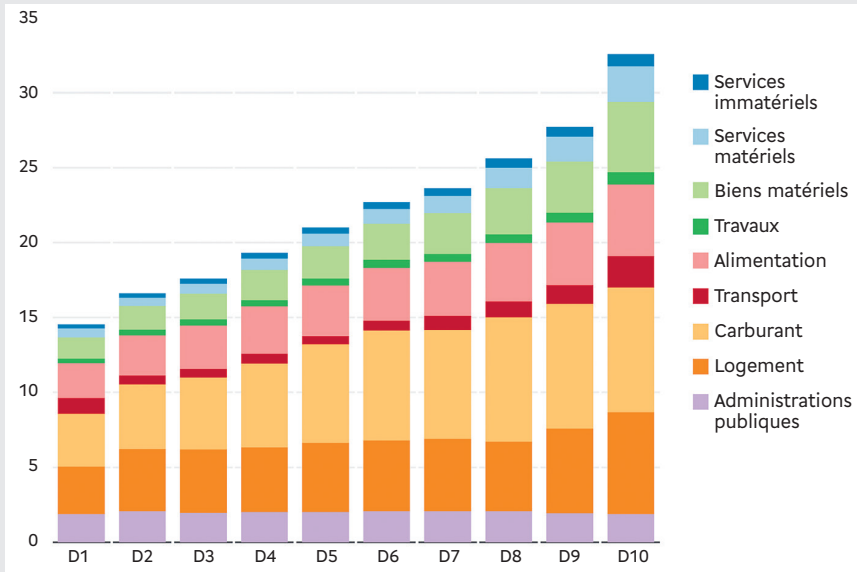
« causés » par le mode de vie des plus riches.

Une fois rappelé ce mode d'emploi de l'empreinte carbone et les limites nécessaires à garder dans toute interprétation, on peut s'intéresser à l'empreinte carbone des ménages français. Traditionnellement, et c'est la méthode que nous avons suivie, les empreintes carbone des ménages sont reconstituées à partir des enquêtes sur les dépenses de consommation. Réalisées en France par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'enquête « Budget de famille » livre pour chaque ménage interrogé son budget de consommation selon différentes catégories. Pour passer des dépenses de consommation à l'empreinte carbone, on applique un contenu en émission (kilogrammes de CO₂ par euro dépensé) spécifique à chaque catégorie. En répartissant les ménages par dixième (D) de niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) et en regroupant les empreintes par grand poste, on obtient alors le graphique 1 (p. 112).

On constate une progression des émissions avec le niveau de vie des ménages : un ménage appartenant aux 10 % plus riches (D10) émet en moyenne 2,2 fois plus qu'un ménage des 10 % plus pauvres (D1). Cette progression s'explique essentiellement par celle des dépenses puisque le *ratio* des dépenses annuelles moyennes entre D10 et D1 est de 2,8. Les disparités de revenus sont plus fortes encore (*ratio* entre D10 et D1 de 8,8), car

3. Proposée par MARQUES Alexandra et alii, « Income-based Environmental Responsibility », *Ecological Economics*, vol. 84, décembre 2012, p. 57-65.

Graphique 1. Émissions de CO₂ par ménage selon le dixième de niveau de vie (D) (en tonnes de CO₂)



Sources : INSEE, Banque de France 2011 ; calculs de l'auteur.

la fraction du revenu allouée à la consommation courante baisse quand le revenu augmente, le reste étant épargné. Notons, pour écarter une erreur fréquente, que dans l'empreinte carbone, il n'y a pas d'émissions liées à l'épargne : c'est le principe d'attribution retenu qui fait porter la responsabilité sur la consommation.

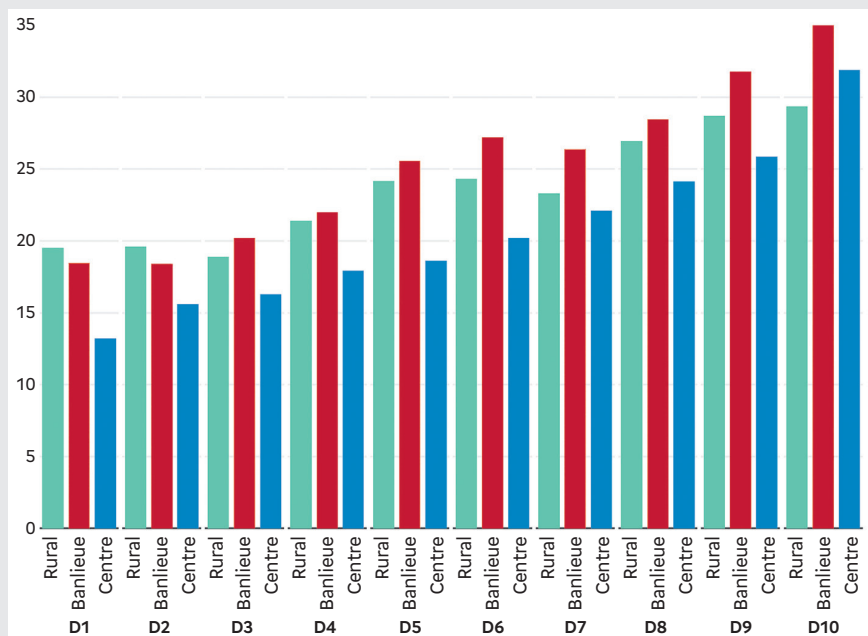
À cette concentration verticale, c'est-à-dire liée au revenu, de l'empreinte carbone s'oppose une disparité horizontale. À tout niveau de revenu, il y a en effet une grande hétérogénéité de situations (actifs / retraités, maison / appartement, personne seule / famille nombreuse, ville / campagne) qui se traduisent par des émissions différentes. Le graphique 2 permet d'appréhender une des dimensions de cette hété-

rogénéité. Il découpe les groupes de revenus selon la localisation des ménages (rural, banlieue, centre urbain).

L'empreinte carbone tend toujours à progresser avec le revenu pour chaque localisation, mais celle-ci est aussi déterminante pour le niveau de l'empreinte. Habiter en centre urbain conduit systématiquement, pour un même dixième de niveau de vie, à une empreinte en moyenne plus faible que pour les autres localisations ; dans le haut de la distribution des revenus, les ménages de banlieue tendent à avoir les empreintes moyennes les plus élevées.

Un examen plus fin des émissions du logement et du transport permet de rendre compte de cette disparité. Pour le logement, les surfaces à chauffer sont plus

Graphique 2. Émissions de CO₂ par ménage selon le dixième de niveau de vie (D) et la localisation du ménage (en tonnes de CO₂)



Sources : INSEE, Banque de France 2011 ; calculs de l'auteur.

importantes en campagne et en banlieue. Le fioul est plus répandu à la campagne, où il n'y a souvent pas d'accès au gaz. Pour le transport, les mobilités locales, et notamment domicile-travail, sont nettement moins émettrices en ville, du fait de kilomètres parcourus plus faibles et du recours aux transports en commun, souvent impossible dans les milieux ruraux. Les mobilités longue distance, qui dépendent plus d'un choix, comme celui de la destination de vacances, sont plus comparables entre les tissus urbains, avec toutefois un fort usage de l'avion chez les urbains du D10.

L'examen de ces situations révèle ainsi la part de contraintes et de choix derrière les empreintes

carbone des ménages. Il valide aussi les précautions à prendre quant à toute interprétation de l'empreinte carbone en termes de responsabilité. L'empreinte carbone d'un ménage est en effet déterminée pour une bonne part par l'environnement dans lequel il s'insère, plus que par ses choix quotidiens.

Les émissions des plus aisés posent deux problèmes distincts par rapport à ces enseignements généraux. D'une part, pour la mesure de leur empreinte carbone, il faudrait avoir, pour les hauts et très hauts revenus, des observations directes des budgets et des quantités consommées, alors que les enquêtes statistiques ne sont pas adaptées pour cibler un

segment si fin de la population. Il faudrait aussi surmonter des biais de méthode (l'effet « qualité ⁴ »), qui risquent d'être assez prononcés dans le haut de la distribution. D'autre part, la situation des plus aisés interroge encore plus la pertinence de l'empreinte carbone pour appréhender leur responsabilité. Il n'est ainsi pas possible de s'éviter une discussion sur la notion appropriée de responsabilité, dès lors que l'on s'engage dans la voie de la mesure des contributions individuelles au changement climatique. ■

4. Exemple : si l'empreinte carbone de quatre maillots à 10 euros est bien quatre fois plus importante que celle du même maillot à 10 euros, la méthode suppose que c'est aussi le cas pour un maillot à 40 euros ; pourtant, comme la qualité du bien peut être différente, l'empreinte carbone pourrait ne pas être dans le même rapport au prix. Il est très difficile de chiffrer cet effet qualité – voir POTTIER Antonin *et alii*, *op. cit.*, p. 104 et suivantes.

Catastrophes climatiques : quelles limites au modèle assurantiel ?

Marie Ségur

Après les inondations de l'été 2021 en Allemagne, le réassureur MunichRe annonce une hausse significative des prix des assurances, mettant fin à la relative stabilité du marché européen de ces dernières années. Le modèle assurantiel est prévu pour encaisser des événements extrêmes certes, mais ponctuels. Or l'Europe a connu une saison 2021 inédite d'événements inhabituels, entre sécheresses massives, inondations et incendies mortels. Ainsi, les inondations allemandes à elles

seules devraient coûter entre six et sept milliards de dollars US aux assureurs ¹. L'assurance peut-elle continuer à faire face à de tels chocs, et comment ?

Déjà en 2015 à l'occasion de la 21^e Conférence des parties (COP21), Henri de Castries, alors PDG d'Axa, premier assureur mondial, affirmait : « un monde à + 2 °C pourrait encore être assurable, un monde à + 4 °C ne le serait certainement plus ² ». À l'époque, sa déclaration avait fait l'effet d'un coup de tonnerre. Pourtant, elle se trouve confirmée par les événements récents. Dans les régions les plus à risque, il devient difficile pour les particuliers de s'assurer, comme en Floride ³, État régulièrement frappé par des inondations dévastatrices. Car les conséquences dramatiques du changement climatique coûtent trop cher et se multiplient.

Les rapports annuels de la Fédération française de l'assurance en dressent un tableau on ne peut plus clair. En 40 ans, la facture des sinistres climatiques a triplé, passant de 1,2 milliard d'euros par an entre 1984 et 1989, à 3,6 milliards d'euros entre 2016 et 2020 ⁴.

1. MADELIN Thibaut, « Assurance : hausses de prix en vue après les catastrophes naturelles en Europe », *Les Échos*, 11 août 2021.

2. Cité par Marina Fabre in « Réchauffement climatique : un monde à + 2 °C n'est déjà plus assurable », *Novethic*, 28 juillet 2021. URL : <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/rechauffement-climatique-un-monde-a-2-c-n-est-deja-plus-assurable-150028.html>. Consulté le 2 décembre 2021.

3. *Ibidem*.

4. 1984-1989 : 1,2 milliard d'euros par an ; 1990-2009 : 2 milliards d'euros par an ; 2010-2019 : 2,8 milliards d'euros par an ; 2016-2020 : 3,6 milliards d'euros par an.

Si cette hausse des dépenses s'explique en partie par une prise en compte de plus en plus importante des risques climatiques dans les polices d'assurance, notamment pour les agriculteurs, elle témoigne, par sa croissance significative, d'une réelle tendance à la hausse des frais liés aux catastrophes naturelles. Tout récemment en France, la tempête Alex, dans la vallée de la Roya, a coûté 200 millions d'euros ; les épisodes de gel de l'hiver 2021, un milliard d'euros. Le constat est le même, partout dans le monde. Les catastrophes se succèdent à un rythme toujours plus soutenu. L'Organisation météorologique mondiale révèle que, depuis 1970, le nombre de catastrophes naturelles a été multiplié par cinq, soit une moyenne de 10 par jour, avec, souvent, de graves dégâts matériels ⁵.

Alors que faire ? La prévention et l'adaptation à ces risques sont nécessaires, bien sûr. Les compagnies d'assurance militent, d'ailleurs, pour que de nouveaux bâtiments capables de mieux résister à divers aléas climatiques soient construits. Les assureurs pourraient ainsi calibrer leur tarif d'assurance en fonction du type d'habitation occupée par leurs clients et développer le modèle d'une couverture « sous conditions », comme cela existe déjà pour l'assurance automobile. Néanmoins, prévention et adapta-

tion seront insuffisantes pour tout endiguer d'ici 2050 ⁶.

Grâce à une simulation réalisée auprès des banques et des assurances entre juillet 2020 et avril 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) du secteur financier français annonce une hausse des primes d'assurance de 130 % à 200 % d'ici 2050 dans le cas d'un réchauffement compris entre 1,4 °C et 2,6 °C en 30 ans ⁷, un scénario qui semble aujourd'hui inéluctable. Au vu du taux de production des énergies fossiles actuel, les émissions de gaz à effet de serre pourraient être supérieures, en 2030, de 110 % par rapport au niveau fixé par les accords de Paris, selon l'Organisation des Nations unies ⁸. Dans ce scénario, les territoires français seraient, par ailleurs, très inégalement touchés. Le département des Alpes-Maritimes et les départements d'outre-mer sont, par exemple, les plus vulnérables aux inondations, aux tempêtes, aux sécheresses et aux incendies.

Faudra-t-il se résoudre, comme le laisse entendre l'étude de l'ACPR, à augmenter significativement les primes assurantielles dans les régions les plus touchées, au

6. BERGÉ Jérôme, « Le paysage actuel de l'assurance pourrait connaître un bouleversement complet face au risque climatique », *Le Monde*, 19 mai 2021.

7. ACPR, « Une première évaluation des risques financiers dus au changement climatique. Les principaux résultats de l'exercice pilote climatique 2020 », *Analyses et synthèses*, n° 133, 2021. URL : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20210602_as_exercice_pilote.pdf. Consulté le 2 décembre 2021.

8. « Climat : l'ONU s'alarme du niveau de production d'énergies fossiles », *Les Échos*, 20 octobre 2021.

5. BEZAT Jean-Michel, « Climat : "Les compagnies d'assurance tirent la sonnette d'alarme et commencent à refuser certains risques" », *Le Monde*, 2 septembre 2021.

risque d'exclure les populations les moins aisées, voire de plonger dans la précarité les personnes qui ne pourront pas réparer leurs habitations ? Les assureurs pourront-ils proposer de nouveaux types d'assurances paramétriques, s'appuyant sur les bonnes pratiques des individus pour les rembourser, en cas de catastrophe, à hauteur de leurs investissements dans la lutte contre le changement climatique ? Devront-ils refuser de couvrir certaines zones géographiques où l'aléa, devenu quotidien, réduit à néant le paradigme même de l'assurance ?

Un tel phénomène pourrait-il alors conduire à des exodes massifs, et une ghettoïsation de ces espaces, laissés aux moins fortunés ? L'État devra-t-il étendre, dans ce cas, ses garanties catastrophe naturelle et se porter comme assureur en dernier ressort ? Ou bien de nouveaux conglomerats d'acteurs pourraient-ils prendre un rôle plus important dans le secteur ? Au Sénégal, un consortium d'associations humanitaires rassemblant 50 organisations a ainsi souscrit à une police d'assurance pour 1,5 million de dollars US contre les sécheresses. Ce système pourrait permettre d'aider jusqu'à 160 000 personnes en cas de crise ⁹. ■

9. « Une nouvelle police d'assurance protégera jusqu'à 160 000 personnes contre les sécheresses au Sénégal », A5 News, 7 octobre 2021. URL : <https://www.afrique-54.com/2021/10/07/une-nouvelle-police-dassurance-protegera-jusqua-160-000-personnes-contre-les-secheresses-au-senegal/>. Consulté le 2 décembre 2021.

En France, les inégalités se stabilisent, la pauvreté augmente

Louis Maurin

Des inégalités de niveau de vie globalement stables

Les inégalités de niveau de vie semblent en voie de stabilisation en France. Selon les données 2020 de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), l'indice de Gini est revenu à son niveau de 2017 (0,29) ¹. Même chose pour le *ratio* dit de Palma, qui rapporte la masse globale des revenus que reçoivent les 10 % les plus riches à celle des 40 % les plus pauvres, qui s'établit à 1,06. Dans les années récentes, les mesures très favorables aux plus aisés prises en 2017 ont ensuite été compensées, notamment par le soutien aux bas revenus en 2019 — hausse de la prime d'activité —, obtenue suite aux manifestations des gilets jaunes.

Si on prend du recul, on observe une réouverture des écarts vers la fin des années 1990 et surtout au début des années 2000, avant même la crise de 2008. Après des décennies de diminution (1970-1980), les inégalités de niveau de vie ont alors commencé à augmenter. D'abord par le biais de l'envolée des revenus des catégories aisées, puis par la stagnation

1. Le coefficient de Gini permet d'évaluer le degré d'inégalité dans la distribution des revenus d'un pays donné. Il varie entre 0 et 1 (0 signifiant une égalité parfaite, 1 signifiant une inégalité totale) (NDLR).

du niveau de vie des catégories moyennes et populaires. Depuis 2012, les évolutions sont limitées. Le niveau des inégalités est en 2020 similaire à son niveau du milieu des années 2000.

À l'avenir, deux hypothèses sont possibles. La stabilisation actuelle ne sera qu'une parenthèse si l'activité ne reprend pas durablement et qu'aucune mesure de redistribution des revenus n'est mise en place. Une diminution du chômage n'est pas incompatible avec une progression des inégalités si les emplois créés sont très polarisés, avec de très bas et très hauts niveaux de salaires. On pourrait revenir, d'ici à une décennie, à un niveau d'inégalité de revenus comparable à la situation des années 1970. Inversement, une baisse du chômage assortie de garanties sur la qualité de l'emploi (salaire et statut) pourrait effacer assez vite les effets de la hausse des inégalités constatée entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000.

Il est beaucoup trop tôt pour statuer tant la situation est incertaine suite à la crise sanitaire et économique. Le modèle social français a amorti le choc. En 2021, l'activité a redémarré, ce qui pourrait profiter aux plus pauvres, mais jusqu'à quand ? Par ailleurs, l'ampleur de la dégradation du marché du travail est beaucoup plus importante que ne l'indique le seul taux de chômage qui ne comptabilise pas toute une partie

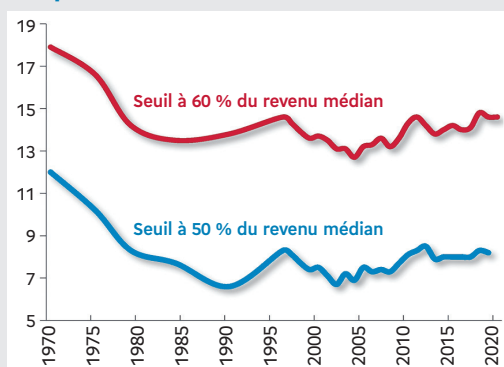
des adultes qui, découragés de rechercher un emploi, ne figurent plus dans les statistiques. Les entreprises elles-mêmes, pour investir et développer durablement l'activité, auront aussi besoin de perspectives aujourd'hui encore troublées par le contexte sanitaire.

Davantage de pauvres

Du côté de la pauvreté, la situation est différente. En 15 ans (de 2004 à 2019) le taux de pauvreté a progressé de 7 % à 8,2 % au seuil situé à 50 % du niveau de vie médian, et de 12,7 % à 14,6 % au seuil à 60 %. Selon le premier seuil, le nombre de pauvres a augmenté de 1,1 million (passant de 4,1 à 5,2 millions). En 2019, le taux de pauvreté a retrouvé son niveau de 1979.

La pauvreté a baissé dans les années 1970 et au début des années 1980, notamment du fait de l'amélioration de la situation des personnes âgées. Au seuil de pauvreté fixé à 50 %, le taux de pauvreté a diminué alors de

Évolution du taux de pauvreté en France (en %)



Source : INSEE. © Centre d'observation de la société.

12 % à 7 % entre 1970 et 1990. Le nombre de pauvres s'est réduit de 5,8 à 3,8 millions. Ce mouvement est considérable. Cela signifie qu'au cours de cette période, les inégalités se sont réduites « par le bas » : les revenus des classes moyennes ont progressé, mais ceux des plus pauvres, encore plus, en dépit de la montée du chômage.

Le milieu des années 1990 et surtout le début des années 2000 ont marqué un tournant. La pauvreté progresse alors sous l'effet de plusieurs facteurs. L'évolution de longue période repose en partie sur des phénomènes démographiques, en particulier la hausse du nombre de familles monoparentales aux faibles revenus. Le facteur migratoire (l'arrivée de populations démunies) joue, mais beaucoup moins que dans les années 1970, époque où le solde migratoire était beaucoup plus élevé. Depuis les années 2000, la hausse de la pauvreté est surtout le fait d'une croissance économique qui demeure historiquement faible et, en conséquence, d'un niveau de chômage élevé, même si la situation avait commencé à s'améliorer à partir de 2015. La détérioration structurelle du marché du travail (précarité et bas salaires notamment) pèse en particulier sur le niveau de vie des plus jeunes.

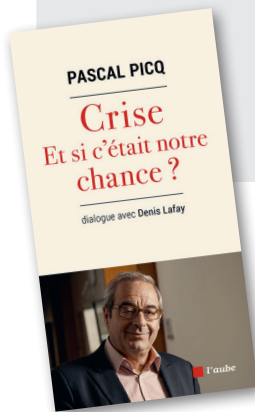
Comme pour les inégalités, l'avenir demeure très incertain. Les effets de la crise sanitaire sur la pauvreté ont été atténués. Selon

les données provisoires de l'INSEE concernant l'année 2020, le taux de pauvreté n'aurait pas augmenté. Globalement, les revenus sont restés quasiment stables en 2020, alors que l'activité a baissé de 8 %. Pour autant, cette situation n'est pas incompatible avec la croissance d'une forme de grande pauvreté, notamment celle de jeunes se retrouvant sans ressources. Rappelons qu'une baisse de revenu des personnes dont le niveau de vie est déjà inférieur au seuil de pauvreté — 900 euros mensuels au seuil à 50 % du niveau de vie médian —, soit un appauvrissement des plus pauvres, n'a pas impact sur le nombre de pauvres et le taux de pauvreté.

L'évolution actuelle de l'emploi est favorable. Si elle se poursuit durablement, la pauvreté devrait diminuer. Mais le cheminement est long et complexe. La baisse du chômage observée entre 2016 et 2020 avait eu un impact assez limité sur la pauvreté. Beaucoup dépend de la qualité des emplois et des personnes qui peuvent les occuper. La qualité des mesures de formation à disposition des moins qualifiés joue un rôle majeur. Enfin, si le chômage vient à baisser nettement, alors les entreprises seront moins regardantes sur les niveaux de qualification à l'embauche et auront davantage intérêt à assurer elles-mêmes le volet formation. ■

Source : cette note est issue d'un partenariat avec le Centre d'observation de la société (<http://www.observationsociete.fr/>).

Analyses critiques & comptes rendus*



PICQ Pascal, avec LAFAY Denis *Crise. Et si c'était notre chance ?*

La Tour-d'Aigues : L'Aube, septembre 2021, 152 p.

Pascal Picq, qui est paléanthropologue, propose dans ce livre des clefs de lecture des messages que la crise de la Covid-19 nous a envoyés et en tire des enseignements, dans un dialogue avec Denis Lafay, journaliste économique. Celui-ci l'ouvre par cette question : que penserait Charles Darwin de la pandémie de Covid-19 ? « Pas de panique ! », répond Pascal Picq, car au cours de l'évolution l'humanité a connu des périodes de crise, des transitions ; elle n'a jamais suivi un long fleuve tranquille, même si Darwin n'admettait pas la possibilité de changements rapides. En réalité, la pandémie nous rappelle que l'espèce humaine évolue en s'adaptant à son environnement naturel et à la modification de la biodiversité, mais aussi aux innovations techniques, culturelles et économiques qu'elle introduit (une « coévolution »), tout en nous adressant un message : « nous sommes allés

trop loin » dans les changements que nous avons apportés à notre environnement.

Nous ne sommes certes pas responsables de l'apparition du coronavirus, bien que nous ayons créé des conditions favorables à sa diffusion, mais la question est de savoir si nous saurons construire un monde différent. Les solutions existent, souligne Pascal Picq, il suffit de les sélectionner et de les développer. Le télétravail est un exemple : lors du confinement, il a permis de maintenir nombre d'activités, mais il a distendu les relations humaines, sociales et professionnelles. Interrogé par Denis Lafay sur la possible perte d'autorité et de crédibilité qu'aurait subie la science lors de la pandémie, Pascal Picq répond que la mise au point relativement rapide de vaccins montre que ce n'est pas le cas, bien que les avis sur les mesures sanitaires exposés publiquement par des autorités politiques et scientifiques, et relayés par

*Les analyses publiées dans la rubrique Lu, vu, entendu sont issues de la base bibliographique de Futuribles International : <https://www.futuribles.com/fr/bibliographie/> (NDLR).

les médias, n'aient pas toujours apporté la sérénité. Ceci montre qu'il faut toujours rappeler que les temporalités de la recherche et du politique sont différentes, celle de la première est longue, tandis que le politique travaille souvent sur le court terme, avec des arbitrages difficiles à rendre, sur des bases qui ne sont pas seulement scientifiques comme l'ont montré les épisodes de confinement. Qui plus est, il existe un « abîme » entre les scientifiques et le monde médiatique qui s'intéresse aux causes immédiates d'événements ou de phénomènes, les premiers voulant comprendre leurs « causes ultimes ».

Denis Lafay évoquant la question de la limitation de certaines libertés individuelles posée par le confinement, Pascal Picq remarque d'abord qu'elle n'avait pas l'ampleur connue à d'autres époques et qu'elle s'imposait afin de maintenir la possibilité de « vivre avec les autres », le refus de la vaccination traduisant celui de règles édictées pour ne pas mettre ceux-ci en danger. Toutefois, même s'il n'y a pas vraiment eu de conflit intergénérationnel, aurait-il été possible d'adapter les restrictions, après le premier confinement, afin de pas pénaliser tout le monde uniformément, certaines professions s'étant senties plus sacrifiées que d'autres ?

Au-delà de la gestion de la crise sanitaire, plusieurs questions de fond sont abordées dans la suite du livre. L'auteur souligne que la grande « leçon anthropologique » de la pandémie planétaire est

de reconnaître qu'il n'y a pas un modèle universel pour faire face aux problèmes de l'humanité (on pourrait remarquer toutefois que les pays développés n'ont pas tous su innover dans la mise au point des vaccins...). Il ajoute que l'Occident doit « s'extraire de l'idéologie de progrès » et de sa cécité sur des questions comme le racisme, le colonialisme, le sexisme, et l'avenir environnemental et climatique de la planète. La crise sanitaire a mis en évidence le rôle clef que jouent les techniques numériques avec les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et leurs homologues chinois, qui promeuvent un nouveau capitalisme.

Alors que faire ? Pascal Picq propose une mondialisation des entraides pour pallier les grandes inégalités qui existent dans le monde (l'accès aux vaccins notamment). Denis Lafay citant l'un de ses ouvrages, *Et l'évolution créa la femme*¹, remarque que les femmes ont été fortement sollicitées pendant la crise sanitaire et que les violences à leur encontre ont augmenté. Selon Pascal Picq, il est indispensable de mieux connaître leur contribution à l'économie, de comprendre les causes profondes des maltraitements dont elles sont victimes et pourquoi elles rencontrent des obstacles pour exercer des responsabilités dans la société à l'égal des hommes, en particulier dans les entreprises. Il estime qu'il s'agit là de « problématiques

1. PICQ Pascal, *Et l'évolution créa la femme*, Paris : Odile Jacob, 2020.

anthropologiques » profondes que l'on trouve dans toutes les sociétés, indépendamment de leurs systèmes socio-économiques. Sur ce point, il critique les approches politiques et sociologiques réductrices qui expliquent cette situation par le rôle du capitalisme, du colonialisme et du modèle patriarcal. Une recherche est nécessaire, ajoute-t-il, pour mieux défendre la cause des femmes.

Pascal Picq souligne qu'à une époque mondialisée et en transformation permanente il est nécessaire de mettre en œuvre une approche « darwinienne » en pratiquant la diversité. Or, la France souffre d'une forte consanguinité des élites, dans l'État et les entreprises, ce qui est un handicap ; il faut agir au niveau de l'École et de l'enseignement supérieur. Les entreprises doivent, elles aussi, évoluer pour faire face aux défis économiques et environnementaux, en s'engageant dans des politiques de responsabilité sociale et économique (RSE), en équilibrant, par exemple, le télétravail et la présence physique dans l'entreprise, en conciliant rentabilité et mission sociale (les entreprises à mission).

Le dialogue entre Pascal Picq et Denis Lafay se termine par une longue évocation de l'avenir des villes. Celui-ci rappelle que c'est dans les villes que s'est faite et se fait l'Histoire, et que, depuis 2007, la majorité de la population mondiale est urbanisée. La ville

se transforme mais en subissant une atomisation sociale, compensée par la connexion numérique des habitants ; on envisage des *smart* et *green cities* gérées par les technologies de l'information. Singapour est ainsi l'exemple de la cité du futur, mais Pascal Picq convient que les citoyens hyperconnectés déambulent dans les villes courbés sur leur *smartphone*, oubliant que le passage à la bipédie verticale a constitué une étape majeure de l'évolution humaine. Il remarque aussi que la traçabilité des individus dans les villes chinoises fortement connectées est une atteinte à la liberté. La pandémie a été un accélérateur des transformations du capitalisme et des villes, notamment des métropoles : modification du travail, des entreprises, du commerce, de l'enseignement. Rappelant qu'à l'exemple de Rome, le déclin des cités a souvent accompagné celui des civilisations, il souligne l'urgence de la transformation des villes.

Le lecteur ne trouvera pas, dans ce livre à la lecture facile, des réflexions nouvelles sur la crise du coronavirus, mais l'auteur, s'appuyant sur sa connaissance de l'évolution humaine, met au jour des dossiers majeurs qu'elle nous donne la « chance » d'ouvrir : la transformation du travail et des entreprises, la place des femmes dans la société et l'avenir des villes. ■

Pierre Papon



BADIE Bertrand / VIDAL Dominique
(sous la dir. de)

La France, une puissance contrariée
L'état du monde 2022

Paris : La Découverte (État du monde), août 2021, 272 p.

Depuis la défaite de la France en 1940, les cartes

de l'ordre international ont été entièrement rebattues : après une phase de décolonisation inscrite dans un monde bipolaire, et une fois refermée la courte parenthèse d'une domination américaine incontestée, l'heure est à la mondialisation avec l'émergence de nouvelles puissances et l'interdépendance croissante des économies. À cela s'ajoute l'apparition de nouveaux acteurs — organisations régionales, non gouvernementales (ONG), multinationales et groupes sociaux — qui conditionnent le jeu international et défient la puissance étatique. Enfin, à une époque où la postmodernité remet en question les notions de progrès, de modernité, d'universalité et de valeurs occidentales, ce sont les fondements mêmes des politiques d'influence et d'intervention qui sont ébranlés.

Dans ce nouveau contexte, que reste-t-il de la puissance française, ou qu'en est-il de sa « capacité à imposer sa volonté à l'extérieur de ses frontières », pour reprendre la définition que Raymond Aron et Max Weber donnent à la puissance ? Sous la direction de

Bertrand Badie et Dominique Vidal, historiens, chercheurs, enseignants, journalistes et diplomates se penchent sur la question.

Leur travail s'organise en trois parties. La première, sur la genèse de la culture française des relations internationales, est sans doute la plus instructive. En ouvrant la réflexion par une plongée dans l'histoire, Robert Frank explique d'où vient cette culture de puissance — dans le sens d'un *habitus*, d'une disposition d'esprit — si caractéristique de la France. Celle-ci s'est trouvée renforcée par la Constitution de la V^e République, qui attribue au président de la République un rôle éminent en matière de politique étrangère : désormais la puissance de la nation s'articule avec le pouvoir d'un homme. L'empreinte de Charles de Gaulle, évoquée dans la grande majorité des articles, fait l'objet d'une attention particulière dans celui d'Olivier Zajec, « La "variable" atlantiste ». En choisissant de se doter de l'arme nucléaire puis de sortir du commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le général jette les prémices d'une culture d'indépendance stratégique durable. En atteste la menace récente d'une sortie de l'OTAN après la crise des sous-marins australiens, révéla-

trice d'une « relation mal assumée » avec cette organisation.

Trois autres paramètres sont déterminants pour comprendre les prises de position françaises en matière de politique étrangère : les séquelles mémorielles de l'histoire coloniale d'une part, détaillées dans l'article d'Alain Ruscio ; la relation ambivalente à l'Europe ensuite, à la fois démultiplicateur de puissance et lieu d'expression d'une domination, comme l'explique Christian Lequesne ; enfin le poids de la déclaration universelle des droits de l'homme, traité en filigrane dans différents articles, parce qu'elle reste le fondement de l'ingérence au nom de la « responsabilité de protéger », mais place la patrie des droits de l'homme en porte-à-faux quand, à l'encontre des idées progressistes qu'elle défend, elle apporte son soutien à des régimes dictatoriaux ou négocie des ventes d'armes avec des pays en guerre.

La deuxième partie aborde les instruments de la politique étrangère : cellule diplomatique de l'Élysée, Quai d'Orsay, armée, vente d'armes, renseignements, diplomatie économique, diplomatie culturelle, *lobbies*. Enfin, la dernière partie est consacrée à des études de cas qui fournissent des éclairages par zone géographique — relations avec les États-Unis, la Chine, l'Allemagne, l'Afrique, le Moyen-Orient — ou par thématique — la construction européenne, le multilatéralisme, l'interventionnisme, le climat...

Si ces deux parties ont le mérite de proposer, l'une un panorama

complet des moyens d'action, l'autre un bilan de la situation, elles se heurtent aux contraintes de l'exercice qui, en se voulant exhaustif, aboutit à un survol des sujets plutôt qu'à leur analyse approfondie. Par ailleurs, en proposant tant des articles engagés — tel l'article de René Backmann sur la diplomatie d'Emmanuel Macron, ou celui de Dominique Vidal sur la relation France / Israël / Palestine — que des articles explicatifs plus académiques — sur la naissance, l'essor et les difficultés d'une diplomatie économique, par Yves Doutriaux par exemple —, Bertrand Badie et Dominique Vidal font le choix de produire un ouvrage hétérogène dont la crédibilité peut être mise à mal par le caractère militant de certains auteurs.

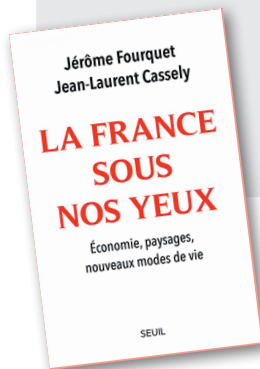
Il n'en reste pas moins que, quel que soit l'angle d'approche, quelle que soit la sensibilité des auteurs, une idée-force s'impose : devenue aujourd'hui une puissance moyenne, du point de vue économique, militaire, démographique ou culturel, la France s'efforcera de défendre son statut par tous les moyens, en menant une « diplomatie du rang », et en faisant de la défense ou de la construction de symboles les fondements de sa politique étrangère. Il en résulte bien souvent une prédilection pour le visible, voire le spectaculaire — visite surprise du ministre iranien des Affaires étrangères au G7 en 2019 — au détriment de la cohérence des actions ou des prises de position. En d'autres termes, des objectifs souvent trop ambitieux au regard de la modicité des moyens, et le

risque du soupçon d'arrogance, de l'échec ou de l'humiliation. La politique étrangère française serait-elle trop « émotive » ? À cet égard, l'article de Pierre Grosser intitulé « Quand la grandeur masque les défaites » illustre avec brio comment la diplomatie française s'est souvent construite sur une réaffirmation de puissance en réaction aux défaites.

Pourtant, selon Bertrand Badie, l'enjeu n'est plus de s'imposer

comme une grande puissance, mais plutôt comme une puissance « mondialisée » qui sache intégrer dans sa politique étrangère la pluralité des cultures, le collectif multilatéral, le nouveau visage de l'interdépendance qui, au-delà des relations économiques, porte aujourd'hui sur l'exposition aux risques, qu'ils soient sanitaires, écologiques ou cyber. ■

Justine Fernandez



FOURQUET Jérôme / CASSELY Jean-Laurent
La France sous nos yeux
Économie, paysages, nouveaux modes de vie
Paris : Seuil, octobre 2021, 496 p.

Dans un précédent livre, *L'Archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*¹, Jérôme

Fourquet, directeur du département Opinion à l'Ifop (Institut français d'opinion publique), mettait en évidence un éclatement de la société française en une multitudes d'îlots, de plus en plus isolés les uns des autres. Paru en mars 2019 dans un pays subissant encore les soubresauts de l'épisode des « gilets jaunes », l'ouvrage avait été très remarqué car il donnait des clefs de compréhension des transformations sociales à l'œuvre dans le pays. Son intérêt résidait également dans l'originalité des indicateurs

mobilisés par l'auteur, complétant les sources classiques que constituent les enquêtes d'opinion : on peut citer par exemple l'évolution de la diversité des prénoms donnés à la naissance au fil des décennies, ou encore la proportion de personnes tatouées selon les générations.

Dans *La France sous nos yeux*, Jérôme Fourquet s'associe au journaliste Jean-Laurent Cassely pour donner encore plus de relief au diagnostic. Le lecteur se voit ainsi doté de lunettes 3D permettant d'observer la France en croisant les dimensions géographiques, économiques, sociales et culturelles.

Les mutations économiques rappelées sont connues mais très structurantes, et leurs conséquences géographiques et sociales sont mises en évidence.

1. Paris : Seuil, 2019.

Dans une France désindustrialisée désormais orientée vers les activités de service et de loisir, les usines dispersées ont fait place à des entrepôts implantés sur les principaux axes autoroutiers. Les commerces de centre-ville ont disparu au profit des zones commerciales périurbaines dont les ronds-points deviendront fin 2018 les lieux de rassemblement des gilets jaunes. Les emplois de service peu qualifiés des secteurs du transport, de la logistique et de l'aide à la personne ont remplacé les emplois industriels, et ont fourni une grande part des *leaders* de cette mobilisation où les syndicats n'avaient plus leur place.

La dimension géographique vient donc refléter ces mutations montrant les contrastes entre une France désirable et une France des « relégués », les deux pouvant coexister sur les mêmes espaces. Les phénomènes de « mise en tourisme » de certains territoires et de gentrification de certains quartiers de la petite couronne parisienne ou du Perche sont ainsi décrits, les premiers faisant l'objet d'une conquête (dont les postes avancés sont des microbrasseries et des tiers-lieux) de la part des « bobos » ne pouvant plus se loger dans Paris, le second validé comme lieu de télétravail idéal à deux heures de Paris à l'occasion des confinements. L'impact de ces migrations sur les prix de l'immobilier est également mis en évidence, les Basques n'arrivant plus à se loger dans les villes côtières vers lesquelles les *posts* du footballeur / surfeur Bixente Lizarazu sur Instagram ont attiré

une population de Parisiens au fort pouvoir d'achat.

Dans les territoires périurbains et ruraux, les mutations sont également fortes, avec l'arrivée de néoruraux et l'aspiration des classes moyennes à ce que les auteurs appellent l'idéal « Plaza majoritaire », constitué de lotissements pavillonnaires implantés en périphérie des villes. Cette partie permet d'illustrer une des réussites du livre, la mise en évidence de la « démoyennisation » qui s'opère dans la société. Car cet idéal largement partagé, reposant sur le triptyque pavillon, voiture, piscine, se décline en autant de gammes, développées par les acteurs du commerce et des loisirs, qui reflètent l'étirement de la classe moyenne. Étirement vers le haut qui se traduit par la « premiumisation » de certains biens ou services traditionnellement populaires, comme les vacances au camping (rebaptisé hôtellerie de plein air par les acteurs du secteur) ou le barbecue Weber (400 euros pièce) qui devient un marqueur social. Mais il y a aussi l'étirement vers le bas révélé par l'essor des enseignes de *hard discount* et le succès des *Dacia*, véhicules à bas coût dont le groupe Renault a été le premier surpris par leur succès en France.

Sur la carte de France, les auteurs font enfin apparaître une superposition de couches culturelles qui accentuent encore la polarisation. Sur les vestiges des France catholique et ouvrière se développe ainsi une couche importante et transverse d'influence

de la culture américaine, avec ses traductions *premium* (49 % des catégories socioprofessionnelles supérieures ont déjà fait un voyage touristique aux États-Unis) et plus populaires (un chapitre étant consacré à la genèse et au développement de la danse *country* en France : 2 000 clubs et associations tout de même !). Dans cette partie culturelle, de nombreuses sources sont mobilisées, films, romans, mais surtout consommations alimentaires très révélatrices de l'éclatement des pratiques. La nourriture amenant naturellement au spirituel, les auteurs mettent également en évidence le *patchwork* des pratiques plus ou moins ésotériques permettant à des individus en quête de bien-être de pratiquer le yoga, de suivre une psychothérapie ou d'intégrer des communautés qui se positionnent de manière opportune sur ce créneau, s'adressant souvent à des publics spécifiques. On apprend ainsi qu'il y a plus d'églises évangéliques aujourd'hui en France qu'il n'y avait de temples protestants au moment de la signature de l'édit de Nantes, mais aussi que le chamanisme a le vent en poupe.

Impossible pour les auteurs de faire l'économie de l'analyse de la

traduction politique de ces phénomènes. On peut ici s'appuyer sur l'exemple de la carte des résultats des dernières élections européennes dans la Drôme, mettant en évidence le contraste entre les votes Europe écologie Les Verts (EELV) et Rassemblement national (RN), selon que l'on se situe dans la biovallée, terre d'asile de plusieurs vagues de néoruraux, ou en bordure de l'axe rhodanien, de ses lotissements périurbains et de ses entrepôts d'e-commerce aux emplois précaires, axe sur lequel figurent la plupart des points de blocage des gilets jaunes.

L'originalité des indicateurs mobilisés et la qualité de leur mise en forme, notamment à travers de très nombreuses cartes, font de cet ouvrage un outil très utile pour essayer de comprendre les mutations sociétales à l'œuvre en France. On apprécie aussi le fait que les auteurs s'abstiennent de pousser trop loin l'interprétation qui peut être faite de leurs démonstrations, laissant le lecteur se faire son opinion ; la limite étant peut-être que chacun y trouve des ingrédients permettant d'alimenter sa propre grille de lecture idéologique. ■

Marc Malenfer



CHARON Paul / JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste
Les Opérations d'influence chinoises
Un moment machiavélien

Paris : IRSEM, 2^e édition mise à jour, octobre 2021, 654 p.

Analysé en p. 53 de ce numéro.



RTE (Réseau de transport d'électricité) *Futurs énergétiques 2050. Les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050*

Paris : RTE, octobre 2021, 611 p.

RTE (Réseau de transport d'électricité), une filiale d'EDF (Électricité de France), publie dans ce rapport ses scénarios énergétiques à l'horizon 2050, en réponse à une saisine du gouvernement sur l'évolution du réseau électrique français. Il a été élaboré par étapes, depuis 2019, la dernière (achevée en juin 2021) étant une consultation publique sur ses scénarios impliquant 4 000 organisations et particuliers. Constatant qu'il n'existe plus aucun doute scientifique sur l'urgence à agir pour limiter le changement climatique, RTE estime que la sortie des énergies fossiles (60 % de l'énergie en France) est impérative et résume ainsi la stratégie française pour atteindre la neutralité carbone en 2050 : « une énergie bas-carbone et souveraine, fondée sur l'efficacité énergétique, l'électricité bas-carbone et le développement des usages de la biomasse ».

Le rapport envisage d'abord des scénarios sur la consommation d'électricité. Celle-ci est cadrée par la consommation finale d'énergie en France de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) : 930 térawattheures (TWh) en 2050, au lieu de 1 600 TWh aujourd'hui, soit une baisse de 40 %. En 2050,

elle serait satisfaite à 55 % par de l'électricité (25 % en 2019), à 24 % par de la biomasse, à 10 % par du gaz décarboné (10 % de renouvelables hors électricité en 2019) et quelques pour-cent d'énergies fossiles (60 % en 2019). RTE suppose une croissance économique annuelle de 1,3 % en moyenne (au lieu de 1,7 % dans la SNBC), avec 69 millions d'habitants en France métropolitaine, et retient un scénario de référence pour la consommation totale d'électricité de 645 TWh en 2050, une augmentation de 35 % par rapport à 2019. Celui-ci est bâti sur plusieurs hypothèses, notamment : une forte progression de l'efficacité énergétique (une rénovation de 2,5 % par an du parc des bâtiments, 70 % des logements neufs chauffés à l'électricité en 2050), une croissance du nombre de véhicules électriques (36 millions en 2050 et 21 % des camions électrifiés), une électrification de l'industrie permettant l'utilisation de l'hydrogène bas-carbone (50 TWh dédiés à sa production par électrolyse) bien que, souligne RTE, « l'incertitude sur son développement appara[isse] extrêmement forte ».

RTE propose cinq variantes de ce scénario de référence (un créneau de 555-754 TWh) avec différentes

hypothèses : une plus grande sobriété des consommateurs, un retard ou une accélération de l'électrification, un progrès insuffisant de l'efficacité énergétique, une forte demande d'hydrogène décarboné. Les pointes de consommation pourraient être élevées, mais gérables si la demande est flexible.

Pour faire face, en 2050, à la demande d'électricité de son scénario de référence, RTE met deux grandes options sur la table : un système électrique renouvelable avec du nucléaire, ou 100 % renouvelable. Toutefois, six scénarios sont proposés pour la production, entre deux extrêmes qui sont 1) un *mix* de 370 gigawatts (GW) avec 100 % d'énergies renouvelables (52 % d'éolien, 26 % de solaire photovoltaïque et 8 % d'hydraulique) avec la fermeture progressive du parc nucléaire de deuxième génération pour sortir du nucléaire en 2050 ; 2) un *mix* de 210 GW reposant sur 50 % de nucléaire (des anciens réacteurs « prolongés » et un « nouveau nucléaire ») et 50 % de renouvelables (25 % d'éolien, 13 % de solaire et 10 % d'hydraulique). RTE prévoit des doses homéopathiques d'énergie marine (1 à 3 GW) et de bioénergies (2 GW). Deux autres scénarios retardent l'arrêt du nucléaire à 2060 (hors EPR [réacteur nucléaire à eau pressurisée] de Flamanville) avec un développement important des énergies renouvelables, soit de façon diffuse sur le territoire, soit avec des grands parcs éoliens et solaires ; deux autres font l'hypo-

thèse d'une capacité nucléaire limitée (36 % ou 26 %) avec une mise en service moins rapide du « nouveau nucléaire ». Pour celui-ci, RTE envisage la construction de réacteurs EPR (dont le prototype de Flamanville n'est pas encore opérationnel) et de petits réacteurs modulaires. L'éolien *off-shore* a pris du retard en France, mais la filière terrestre est une technologie mature et compétitive qui est l'objet d'un débat politique virulent.

RTE a évalué les coûts complets de tous les scénarios, il observe que pour des infrastructures intensives en capital et aux durées de vie longues, le coût du capital et sa rémunération jouent un rôle important. Il estime ainsi que celui du nouveau nucléaire est un paramètre clef pour sa compétitivité, mais que l'investissement des nouvelles tranches d'EPR pourrait être abaissé à neuf milliards d'euros par réacteur (contre 13 milliards pour celui de Flamanville). Une première tranche de six réacteurs serait construite par paires (pour diminuer les coûts) sur la période 2035-2045. Les coûts de production, en 2050, seraient en moyenne plus faibles pour les énergies renouvelables les plus matures (entre 25 et 55 euros le mégawattheure [MWh]) que pour le nouveau nucléaire (entre 60 et 85 euros par MWh), mais RTE estime que « l'écart ne permet pas de conclure sur la comparaison des scénarios complets » et qu'à l'horizon 2030-2035, « le système électrique peut s'appuyer sur du nucléaire prolongé et des énergies

renouvelables de plus en plus compétitives », la poursuite d'exploitation de l'actuelle génération de réacteurs étant économiquement compétitive.

Les investissements (production et réseaux) pour atteindre la neutralité carbone seraient de 750 à 1 000 milliards d'euros sur la période 2020-2060, soit 20 à 25 milliards d'euros par an en moyenne (13 milliards d'euros sur la période récente). Mais les coûts complets annualisés des scénarios représenteraient 60 à 80 milliards d'euros (en incluant la production, la maintenance, des provisions pour le démantèlement des nouveaux réacteurs, la flexibilité et les réseaux). Compte tenu de la nécessaire flexibilité du système et des réseaux de transport, les scénarios avec un nouveau nucléaire seraient moins onéreux, à long terme, que ceux avec 100 % d'énergies renouvelables (sensibles aux hypothèses sur les coûts d'approvisionnement en gaz « vert » et de la chaîne logistique de l'hydrogène) ; le coût de l'électricité augmentant toutefois modérément.

RTE a pris en compte la sécurité des approvisionnements. La flexibilité doit pallier des défaillances par des capacités de puissance disponibles en permanence et mobilisables très rapidement ; elle est assurée par effacement de la demande, des batteries, du thermique décarboné avec de l'hydrogène, l'interconnexion des réseaux en particulier avec les pays européens. Dès 2040, ces capacités deviennent très im-

portantes (65 à 70 GW) dans les scénarios de sortie du nucléaire ; le parc pilotable étant réduit, elles le sont moins (25 à 35 GW) pour les deux scénarios à forte proportion de nucléaire. RTE conclut qu'un « scénario conservant une capacité de production nucléaire importante associé à un développement conséquent des renouvelables est de nature à limiter le risque de non-atteinte des objectifs climatiques », un scénario avec 100 % de renouvelables impliquerait de construire de nouvelles centrales thermiques (un parc de 20 GW fonctionnant au méthane ou à l'hydrogène).

RTE envisage, enfin, l'impact environnemental de ses scénarios. La pollution de l'air et de l'eau serait faible ; les parcs solaires et éoliens terrestres auront une empreinte au sol, mais leur développement ne conduirait pas, de manière générale, « à une forte artificialisation des surfaces en comparaison d'autres usages ». Selon les scénarios, celle-ci représenterait pour les installations électriques de 80 000 à 180 000 hectares au maximum (la superficie du département de l'Essonne), mais il y aurait un impact sur les paysages. RTE souligne que la transition énergétique induit des besoins et circuits d'approvisionnement nouveaux en ressources minérales, notamment pour les filières renouvelables (métaux critiques comme le lithium, le cobalt, le nickel, des terres rares), que la France devra importer. Le traitement des matériaux en fin de vie posera un problème de déchets ;

concernant ceux du nucléaire, le stockage des plus radioactifs dans des couches géologiques profondes est la solution retenue.

RTE présente de façon très détaillée des options pour le système électrique du futur. La France dépendrait considérablement moins de l'étranger qu'aujourd'hui pour son approvisionnement énergétique et resterait exportatrice

d'électricité. Il appartient au politique de faire des choix, même si ce rapport, comme d'autres, ne lève pas toutes les incertitudes, notamment : le coût du « nouveau nucléaire », celui de l'éolien *off-shore*, les techniques de stockage et l'électrification de l'industrie, l'impact paysager. Quoi qu'il en soit, selon RTE, « il y a urgence à se mobiliser ». ■

Pierre Papon



PITRON Guillaume

L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un like

Paris : Les Liens qui libèrent, septembre 2021, 352 p.

Journaliste et réalisateur de documentaire, Guillaume Pitron, auteur du remarquable

La Guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique, en 2018¹, poursuit, dans *L'Enfer numérique*, son travail documentaire sur les enjeux écologiques et matériels des nouvelles technologies, et plus particulièrement numériques. L'auteur s'est appuyé, pour cela, sur le travail d'analyse de plusieurs étudiants rédacteurs du CFJ (Centre de formation des journalistes), de Sciences Po et

HEC (École des hautes études commerciales), tous cités en fin d'ouvrage.

À travers une dizaine de chapitres thématiques d'une trentaine de pages, Guillaume Pitron traite de la matérialité (mines, câbles, réseaux, *data centers*, terminaux et objets connectés...) du système numérique. Matérialité dont l'utilisateur ne perçoit que l'écume, mais qui repose pourtant sur des bases physiques qui en font une des plus grandes infrastructures construites – sinon la plus grande. Car comme Elizabeth Bruton, conservatrice au Musée de la science de Londres, le dit : « en fin de compte, nous sommes aujourd'hui davantage reliés les uns aux autres par des fils que nous ne l'avons jamais été ! »

Guillaume Pitron réalise une plongée dans cet écosystème numérique en y entrant par les

1. Paris : Les Liens qui libèrent (analysé in *Futuribles*, n° 425, juillet-août 2018, p. 132-134) ; adapté en bande dessinée en 2021 sous le titre *Prométhium* (Paris : Les Liens qui libèrent / Massot éditions, présenté in *Futuribles*, n° 443, juillet-août 2021, p. 147-148).

terminaux, les *smartphones* et les applications, c'est-à-dire les usages les plus connus, pour arriver finalement sur les côtes et fonds marins, via les millions de kilomètres de câbles et fibres optiques tirés entre pays et continents. Car une fois connectés à nos antennes 4 ou 5G, c'est tout un réseau de câbles qui prend le relais. L'auteur développe ainsi des chapitres dédiés aux terminaux, aux réseaux, puis aux *data centers*, en passant par les Appalaches, Roubaix ou la Scandinavie, terres d'élection importantes des *data centers*. Ainsi, que ce soit pour l'accès à des ressources minérales, à l'énergie abondante ou à des friches industrielles, la géographie de l'écosystème numérique n'apparaît pas déconnectée des territoires, de leur climat et de leurs ressources.

La lecture de cet ouvrage est intéressante pour contrebalancer la vision dominante d'un numérique dématérialisé, hors du temps et de l'espace. Car à travers ses terrains d'enquête, c'est une géographie du numérique qui se révèle, où pour refroidir plus facilement, on va installer les *data centers* dans les zones nordiques ; où pour gagner quelques millisecondes, on va déployer de nouveaux câbles ou placer les serveurs au plus près des places financières. Et en cela, le numérique ne nous affranchit pas du temps, de l'espace ou des relations géopolitiques. Plutôt que révolutionner nos manières de produire, consommer, négocier, le numérique accélérerait surtout les tendances à l'œuvre (tendances non soutenables, faut-il rappeler).

Les chapitres sur les impacts écologiques permettent de vulgariser des mesures et indicateurs peu connus du grand public. Et le lecteur en ressortira avec la compréhension que plus un objet est complexe, techniquement et matériellement parlant, plus son bagage matériel et son poids environnemental sont importants. L'indicateur MIPS (*Material Input Per Service Unit*) permet d'appréhender cela, et notamment de se focaliser plus sur les ressources nécessaires à la fabrication d'un produit, plutôt qu'uniquement sur les pollutions générées. Cette réflexion permet d'illustrer que les impacts du numérique sont multiples et ne peuvent se limiter aux seules émissions de CO₂ qu'il conviendrait de compenser : des ressources non renouvelables sont aussi mobilisées, et probablement définitivement perdues pour les générations futures. Toutefois, cette accumulation de chiffres ne permet pas toujours de retenir quels sont les ordres de grandeur majeurs de ces impacts ni comment y remédier, notamment avec des *focus* (une fois sur les trotinettes à Paris, une autre sur les *data centers* en Scandinavie, ou à Amsterdam...). Le passage d'une échelle à une autre est peu intuitif, et des valeurs absolues fournies sans éléments de comparaison desservent parfois la compréhension et la mise en perspective.

Sur le volet géopolitique, les velléités des pays asiatiques, notamment de la Chine, ou de la Russie apparaissent cruciales sur ces « nouvelles routes de la soie » que constituent les câbles

sous-marins. Elles sont traitées paradoxalement un peu rapidement pour en comprendre les tenants et aboutissants, et la particularité par rapport aux autres infrastructures internationales.

Au final, ce n'est donc pas tant une analyse des réseaux sociaux, comme le sous-titre pourrait le laisser penser, qu'une lecture plus large de ce qui constitue le système numérique, au sein duquel les réseaux sociaux ne sont qu'une brique parmi d'autres. Le livre s'appuie sur de nombreux entretiens et sources ; chaque page est enrichie d'une nuée de notes, parfois répétitives, dont le volume dépasse quelquefois celui du texte principal et peut rendre la lecture alors fastidieuse.

Les parties prospectives sont limitées principalement aux derniers chapitres, excepté quelques lignes présentes dans

certains chapitres sur « une autre informatique ». L'auteur voit une quasi-impossibilité de se soustraire au déferlement numérique, notamment avec le déploiement de l'Internet des machines, objets et robots qui sont en train de devenir des acteurs plus présents sur le réseau que les humains. Le titre annonçait la couleur, et le bilan à la fin de l'ouvrage est bien là : selon Guillaume Pitron, par ses caractéristiques actuelles et ses dynamiques de développement (concentration économique, relations géopolitiques opaques, impacts environnementaux forts et multiples), le numérique ne peut que constituer un fardeau dans la transition écologique. Les quelques initiatives soutenables citées apparaissent en effet bien limitées face aux enjeux écologiques de notre époque. ■

Éric Vidalenc



CHAQUE TRIMESTRE, L'INTERNATIONAL EN DÉBAT

DISPONIBLE SUR
IRIS-FRANCE.ORG
EN LIBRAIRIE ET
SUR CAIRN



futuribles

N° 446 • January-February 2022

Underemployment and Recruitment Difficulties in France

The Issues around Vocational Training

Paul Santelmann

Though in mid-Autumn 2021 the unemployment rate in France has fallen appreciably, it remains distinctly higher than in the other Eurozone countries. However, while there is dynamic job creation, the number of unfilled job offers — a matter of bitter contention — once again reveals the mismatch between supply and demand. How can this phenomenon be explained? In this article, Paul Santelmann shows what a complex problem this is, since it involves a multitude of factors: the low level of employment of young people and seniors; the discrepancy between skills needed and qualifications being gained; regional disparities etc. And this is not even to mention life-long learning which, despite a variety of reforms, still seems highly ineffective, most significantly because of the welter of different actors playing a part in it, both within the civil service and in the training centres, who are not sufficiently apprised of the needs of businesses.

In this article, Paul Santelmann describes the particular situation of the French labour market, examines the role of the different existing recruitment channels and, most importantly, shows how vocational training neither works in matching supply to demand nor in enabling greater occupational

mobility. Given how the situation varies across different sectors of activity and geographical areas, this analysis suggests that it is urgent to review how training actually operates in France, so that it can be made to respond effectively to grassroots needs. The clear implication is that its oversight and management should be decentralized.

Teleworking: Post-Covid Perspectives

Marc Malenfer

As this issue of *Futuribles* is going to press in late Autumn 2021, several European countries have introduced stricter regulation to cope with an upsurge in the Covid pandemic, and some have reintroduced obligatory teleworking (e.g., Belgium, United Kingdom...). In the longer term, however, with an exit from the pandemic — credibly — in prospect (either through sufficient levels of vaccination or advances in treatment), the question of the use of teleworking represents a major issue for businesses and the economy, for workers (their welfare at work, their mental health etc.), for regions and so on. The questions arise: who is able to telework, in what sectors, to what extent, and with what impact on businesses, the labour force and the (national and international) labour market?

Marc Malenfer explored the subject this autumn for the *Futuribles* International association and has updated his findings for *Futuribles*. He

offers a number of responses to these questions, but also shows that many issues around teleworking remain unresolved and that very different scenarios are emerging, depending on occupation, geographical area, generation etc. All in all, whatever else eventuates, in many societies the Covid crisis and the way it has accelerated the use of remote working will have represented a major break with past working conditions.

Do Russians Hold Illiberal, Authoritarian Values?

Pierre Bréchon and Myriam Désert

In issue 443 of *Futuribles* last summer, we published some of the lessons from the latest European Values Study (EVS) carried out in 2017-18. In that article, Pierre Bréchon stressed the – still very marked – differences in values between the various geographical areas of Europe (West/South/East; EU members or non-members; the Nordic countries). In this article, co-written with Myriam Désert, he focuses now on the peculiarities of Russian society, analyzing the findings of the EVS surveys carried out in Russia since 1999 and comparing these with the findings from Europe in 2017. Russians have a reputation for relatively illiberal and authoritarian values, a view bolstered by their support for Vladimir Putin over the last 20 years, but is this reputation deserved?

Bréchon and Désert first remind us of the approach the EVS takes to the notion of democracy and how it surveys for it. They go on to look at Russians' aspirations for the advancement of a democratic system, recalling in the process how the weight of their history plays into some responses. They highlight the strong nationalist, xenophobic sentiments of the Russian

people, but when the objectives they view as important are examined in detail, the article shows that pro-democratic opinions are tending to make headway. And, though not very politicized or much inclined toward protest, Russians aspire to be heard by their leaders. Lastly, the authors turn to the development of social ties in Russia, stressing the correlation that usually exists between the strength of those ties and democratic aspirations: they show, for example, that the breakdown of social bonds in recent decades has played an important role in causing nationalist, authoritarian values to predominate, but that the levers the government previously relied on to consolidate those values are losing a little of their effectiveness on account of the country's deteriorating social and economic situation. The authoritarian tendency is still largely dominant and movement away from it is very slow, but it does seem to have begun.

A Look at Chinese Soft Power On the IRSEM Report on Chinese Influence Operations

Inès Cavalli

While the Covid crisis has exposed the extensive dependence of Western – and, in particular, European – states on strategic materials and goods mass-produced in China, and while Chinese-American rivalry regularly makes headlines, a report published this autumn by IRSEM (the French Defence Ministry's Institute for Strategic Research) has caused a good deal of commotion in France. It relates to "Chinese influence operations" or, in other words, to the way Beijing intervenes with foreign companies, organizations and institutions to consolidate its image and defend its interests. In

particular, it stresses the shift currently underway between a period (currently coming to a close) when China used its soft power to exert influence on the international stage by giving a very positive image of itself, and a new period, characterized by a more offensive attitude, in which engendering fear is seen as a more effective way of serving Chinese interests. Inès Cavalli presents the major features of this very dense report here (more than 600 pages) and explains what it reveals about Beijing's ambitions and the resources (including technological resources) deployed to serve them.

The Geopolitics of the Sea Issues around Arctic Shipping Routes

*Hervé Baudu and Frédéric
Moncany de Saint-Aignan*

Continuing our series on the sea and oceans, this article by Hervé Baudu and Frédéric Moncany de Saint-Aignan focuses on a region that has grown substantially in interest as a result of the observed — and predicted — effects of climate change. We are speaking of the Arctic, the region at our planet's North Pole. Primarily concerned are the five countries bordering the Arctic Ocean: Canada, Denmark, Norway, Russia and the USA, but many other states have been casting an envious eye on the Arctic since the melting of its ice freed up new shipping routes for longer periods of the year. If we add in the mineral reserves present in the region (oil and gas in particular), it is sometimes argued that conditions are ripe for new tensions between the powers concerned.

As this article shows, climate change has certainly altered the state of play in the Arctic, opening up new strategic and commercial opportuni-

ties. Russia is undoubtedly strengthening its military capabilities there and China, though more distant, is definitely taking a great interest in the region, prompting concern in the USA. On the other hand, international law and the governance tools put in place between the countries concerned have so far proved robust. Will this continue to be true in the future?

Imaginations of the Sea: From Past to Futures

*Bernard Kalaora
interviewed by Denis Lacroix*

Continuing the series on the sea and the oceans, this interview with Bernard Kalaora offers readers something markedly different from our usual articles. It looks from a philosophical and anthropological, but also a poetic, angle at what the marine space has contributed — and can still contribute — to our profoundly landbound societies. Examining the way perceptions of the sea have changed over time, in literature, painting, scientific representations and the like, Kalaora stresses the importance of living things and the interactions between all the elements of life, together with the need to accept uncertainty, risks and mystery. He presents us with a genuine lesson in ecology, aiming to sensitize us, in the current context of climate change and the finite nature of our planet, to the wealth of resources the ocean can contribute as part of a lasting new alliance between humanity and nature. Comparing Bernard Kalaora's words with what we have seen in Glasgow during the 26th conference of the parties to the UN Framework Convention on Climate Change (COP26) in terms of the undertakings made by states — a million miles from the measures that need to be put in place — we can see the chal-

lence a genuine ecological transition represents!

What Future for France's Administrative Constitution?

State Action and its Timescales

Arnaud Teyssier

The originality and strength of the French political model were attributable to the fact that the state rested on two pillars, argues Arnaud Teyssier. One of these was political in essence, the other administrative, providing an “administrative constitution” for which Napoleon laid the foundations. De Gaulle understood the advantage of such a harnessing of the political to the administrative sphere and was keen to restore it after France was liberated, taking the view that democracy was a political matter, politics being subject to fluctuating opinions and inevitable short-termism, whereas the republic owed its strength to a robust standing civil service that embodied the general interest and was capable of long-term thinking, even as it confronted emergencies. Our readers will appreciate that the author, in providing this interpretation, is pleading the cause of a misunderstood civil service that is currently under attack.

If democracy is in crisis and state institutions vulnerable, this is the product, in his view, of the destruction over the last 30 years of this happy equilibrium – particularly the questioning of the “administrative constitution” as a result of an ignorance of its specific nature – and the confusion of roles between the political and administrative spheres. Arnaud Teyssier bemoans the dismantling of a civil service that has been subjected to a twofold criticism: as being both all-powerful and powerless. He advocates the restoration of a state with a dual foundation,

one pillar of which is a civil service that upholds institutions and acts strategically. Teyssier's is a carefully reasoned viewpoint, but one that will inevitably prompt debate.

Europe Caught in the Migration Trap?

Jean-François Drevet

Six years after the migration crisis episode of 2015, which ended in a controversial deal between the European Union and Turkey for containing the inflow of refugees from Syria, a new crisis has been sparked this autumn (2021). This one has broken out on the borders of Poland and is driven by the Belarusian authorities by way of a riposte to EU sanctions. With populist parties gaining ground in many countries and making their case by combating immigration and the Islamism they associate with it, questions of migration are looming larger in public debate on both the Right and Left. It is not unusual, in these debates, for the fierce opponents of immigration to hold the European Union responsible.

However, as this opinion piece shows, matters are not so simple. The EU has, admittedly, promoted the free movement of persons within the Union and, hence, intra-European migration (as a response to real labour-force needs among its most developed members). But both the management of migrant flows from external countries and the integration of migrants fall within the remit of national governments. Each has a role to play then: it is up to the EU to establish an effective agreed migration policy that doesn't heap all the burden on the member states at its borders, and for the individual states to review their national integration policies so as not to play into the hands of extremists of whatever kind. ■

ABONNEZ-VOUS À *futuribles*

L'anticipation au service de l'action

Tous les deux mois, la revue *Futuribles* propose un décryptage des grands enjeux d'avenir



La revue de prospective *Futuribles* propose des dossiers sur les grands défis du monde contemporain, des analyses des tendances émergentes, une chronique sur l'avenir de l'Europe, des fiches « repères », une rubrique bibliographique

Abonnement



	1 an	2 ans
Édition imprimée*		
France et autres pays	6 n ^{os} 115€	12 n ^{os} 199€
Enseignant, étudiant <i>Sur justificatif</i>	6 n ^{os} 58€	
Édition numérique et archives*	1 an	2 ans
Abonnement professionnel <i>1 à 2 500 utilisateurs**</i>	6 n ^{os} 225€	12 n ^{os} 390€
Abonnement particulier <i>1 utilisateur</i>	6 n ^{os} 115€	12 n ^{os} 199€
Enseignant, étudiant <i>Sur justificatif</i>	6 n ^{os} 58€	

	1 an	2 ans
Édition imprimée + numérique*		
Abonnement professionnel <i>1 à 2 500 utilisateurs**</i>	6 n ^{os} 280€	12 n ^{os} 485€
Abonnement particulier <i>1 utilisateur</i>	6 n ^{os} 160€	12 n ^{os} 277€
Enseignant, étudiant <i>Sur justificatif</i>	6 n ^{os} 90€	

Le numéro

Tout pays, port inclus 22€

Tarifs pour tout pays jusqu'au 31/12/2022, TVA 2,1% incluse.

*Crédit d'impôt de 30% du prix de l'abonnement, réservé aux particuliers souscrivant un premier abonnement et payant leurs impôts en France. Reçu fiscal envoyé à l'abonné par Futuribles.

**Au-delà sur devis. Connexion avec une adresse IP au-delà de 10 utilisateurs.

Commande / abonnement / information :

Futuribles abonnements • 47 rue de Babylone - 75007 Paris - France • Tél. : + 33 (0)1 53 63 37 70
E-mail : diffusion@futuribles.com • Site Internet : www.futuribles.com/fr/boutique/revue/

futuribles

L'anticipation au service de l'action

Janvier-février 2022 • numéro 446

- 3 | **Éditorial**
2022 et après ?
Hugues de Jouvenel
- 5 | **Sous-emploi et difficultés de recrutement en France**
Les enjeux de la formation professionnelle
Paul Santelmann
- 25 | **Télétravail : perspectives post-Covid**
Marc Malenfer
- 37 | **Les Russes sont-ils adeptes de valeurs illibérales et autoritaires ?**
Pierre Bréchon et Myriam Désert
- 53 | **Regard sur le soft power chinois**
À propos du rapport de l'IRSEM sur les opérations d'influence chinoises
Inès Cavalli
- 59 | **Géopolitique de la mer : les enjeux des routes arctiques**
Hervé Baudu
et Frédéric Moncany de Saint-Aignan
- 71 | **Imaginaires de la mer : du passé aux futurs**
Bernard Kalaora,
interview de Denis Lacroix
- 83 | **Tribune**
Quel avenir pour la Constitution administrative de la France ?
L'action publique et son rapport au temps
Arnaud Teyssier
- 97 | **Chronique européenne**
L'Europe prise au piège des migrations ?
Jean-François Drevet
- 105 | **Actualités prospectives**
Le métavers, le nouveau pari de Mark Zuckerberg | À quand l'égalité dans les tâches domestiques dans le couple ? | Les émissions de CO₂ au prisme des revenus | Catastrophes climatiques : quelles limites au modèle assurantiel ? | En France, les inégalités se stabilisent, la pauvreté augmente.
- 119 | **Lu, vu, entendu**
Pascal Picq, avec Denis Lafay, *Crise. Et si c'était notre chance ?* | Bertrand Badie et Dominique Vidal (sous la dir. de), *La France, une puissance contrariée. L'état du monde 2022* | Jérôme Fourquet et Jean-Laurent Cassely, *La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie* | RTE, *Futurs énergétiques 2050. Les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050* | Guillaume Pitron, *L'Enfer numérique. Voyage au bout d'un like.*
- 133 | **Abstracts**



978-2-84387-459-8